



MILLE-FEUILLE

DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°196

VAYAKHEL-PÉKOUDÉ

17 et 18 Mars 2023

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

| | Page |
|---|------|
| Le feuillet de la Communauté Sarcelles... | 3 |
| La Torah chez vous | 5 |
| Shalshelet News | 7 |
| Boï Kala..... | 11 |
| Baït Neeman | 13 |
| Mayan Haim..... | 17 |
| Koidinov | 21 |
| La Daf de Chabat | 22 |
| Autour de la table du Shabbat..... | 26 |
| Haméir Laarets..... | 28 |
| Bnei Shimshon | 30 |
| Bnei Or Ahaim..... | 32 |
| Pa'had David | 33 |



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Vayakel - Pékoude
25 Adar 5783
18 Mars
2023
212

Dvar Torah

VAYAKEL - PÉKOUDÉ

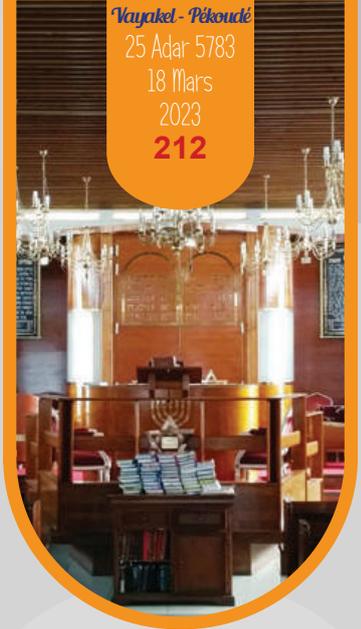
Ce Chabbath nous «bénéissons» le mois de Nissan. Aussi à cette occasion, lisons-nous trois Parachyot: les deux dernières du 'Houmach Chémot – Vayakel et Pékoude, et la Parachat Ha'Hodech. Le mois de Nissan est le mois de notre Délivrance, comme l'enseigne nos Sages: «En Nissan, ils furent délivrés (la Sortie d'Egypte), et en Nissan ils le seront également dans l'avenir (la Délivrance finale)» [Roch Hachana 10b]. Essayons de montrer que la Délivrance finale est un thème commun à tous ces sujets cités. Commençons par évoquer le 'Houmach Chémot dont nous concluons la lecture ce Chabbath. Le Ramban (fin de Pékoude) le désigne comme «le Livre de Délivrance (Séfer HaGuéoula)» en raison de ces nombreux aspects relatifs à la Guéoula: la Sortie d'Egypte (délivrance physique), le Don de la Thora (délivrance spirituelle) et la construction du Michkane (le Mariage entre D-ieu et Israël). La Paracha de Vayakel souligne, comme son nom l'indique, l'idée du rassemblement des Béné Israël, comme il est dit en son début: «Moché rassembla (Vayakel) toute la communauté des Enfants d'Israël...» Ce rassemblement qui conduit à l'unité du Peuple est la condition nécessaire pour faire résider Hachem au sein d'Israël – la raison d'être du Michkane dont il est question dans cette Paracha et le point de départ de l'édifice du «Temple d'Hachem que Tes Mains ont préparé» (voir Chémot 15, 17), lors de la Délivrance finale. Ce rassemblement a été aussi ordonné pour enseigner les interdits du Chabbath et sa sainteté. Or, le respect du Chabbath est une condition suffisante pour mériter la Guéoula, comme l'enseigne le Talmud [Chabbath 118a]: «Si (tous) les Juifs observaient deux Chabbath correctement, ils seraient immédiatement délivrés.» A propos de la Paracha de Pékoude, il y est relaté la révélation d'Hachem dans le Michkane, comme il est dit: «Alors la nuée enveloppa la Tente d'assignation et la majesté du Seigneur remplit le Tabernacle» (Chémot 40, 34). Cet événement majeur de l'histoire vint rétablir la présence divine dans le monde après son retrait survenu à la

suite de la faute d'Adam Harichone, et dont la réparation totale aura lieu lors de la venue du Machia'h - Moché en personne. En effet, le Midrache [Béréchit Rabba 19, 7] enseigne: «l'essentiel de la Chékina résidait initialement sur Terre (dans le Gan Eden). Mais avec la faute d'Adam, elle reflua au premier firmament. Avec la faute de Caïn, elle reflua au deuxième. Avec Énoch, au troisième. Avec la génération du déluge, au quatrième. Avec la génération de la division (de la Tour de Babel), au cinquième. Avec les Sodomites, au sixième. Et avec les Égyptiens, au temps d'Abraham, au septième. Toutes ces phases furent contrebalancées par sept Justes: Abraham, Its'hak, Yaacov, Lévi, Kéhat, Amram et Moché. Abraham vint et fit redescendre la Chékina au sixième firmament. Its'hak vint et La fit redescendre du sixième au cinquième. Yaacov vint et La fit redescendre du cinquième au quatrième. Lévi vint et La fit redescendre du quatrième au troisième. Kéhat vint et La fit redescendre du troisième au deuxième. Amram (le père de Moché) vint et La fit redescendre du deuxième au premier. Puis vint Moché, le septième Juste, qui la fit redescendre du premier firmament vers la Terre – Dans le Michkane». Quant à la Parachat Ha'hodech qui annonce le mois de Nissan et la fête de Pessa'h, elle révèle le lien étroit qui relie le Peuple Juif, le mois de Nissan et la Guéoula, comme il est dit [Chémot Rabba 15]: «Lorsque le Saint, béni soit-Il, a choisi Son Monde, Il y fixa des 'têtes de mois (Raché 'Hodachim) et des années; et lorsqu'Il choisit Yaacov et ses enfants, Il y fixa la tête du mois de la Délivrance (Roch 'Hodech Chel Guéoula) dans laquelle (au cours du mois) Israël a été délivré d'Egypte et dans laquelle plus tard il sera délivré, comme il est dit: 'Comme aux jours où tu sortis d'Egypte, Je lui ferai voir des choses étonnantes' (Michée 7, 15)». Nous comprenons maintenant, à travers la richesse messianique de ce Chabbath, que nous rentrons dans des jours propices qui nous conduiront, si nous le méritons, à fêter la Pessa'h dans le troisième Beth Hamikdache. ב"א.

«Pourquoi, des trente-neuf travaux interdits du Chabbath, seul celui d'allumer un feu est mentionné au début de Vayakel?»

לעילוי נשמות

‡ Dan Chlomo Ben Esther ‡ Fraoua Bat Nona ‡ Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana ‡ Moché Abourmade Ben Chlomo ‡ Amrane Ben Léa ‡ David Ben Fréoua Amsellam ‡ Myriam Bat Sim'ha ‡ Israël Ben Sarah



Horaires de Chabbath

Hadlakat Nèrot: 18h40

Motsaé Chabbat: 19h47

1) Il est écrit dans le Choul'han Aroukh (226, 1): «Tout celui qui sort dans les champs ou les vergers pendant le mois de Nissan et y voit des arbres fruitiers en fleurs doit réciter une bénédiction spéciale afin de rendre grâce à D-ieu d'avoir créé un Monde aussi magnifique, rempli de créatures aussi agréables, dont les hommes peuvent jouir à loisir.» [«Baroukh Ata Ado-nay Élohénou Mélékh ha'Olam Chélo 'Hissèr Bé'Olamo Kloum Oubara bo Briote Tovot Véllanote Tovot Léhanot Bahème Béné Adam - Béni soit-Tu Hachem notre D-ieu, Roi du Monde, qui n'a fait manquer de rien dans Son Monde et qui a créé des créatures bonnes et des arbres bons pour que les humains en jouissent»]. On ne récite cette bénédiction qu'une seule fois par an, même si par la suite, on voit de nouveaux arbres en fleurs. On la récitera avec joie et ferveur, car la prochaine occasion de le faire ne se représentera pas l'année suivante. Cette bénédiction s'inscrit dans le cadre des "Birkot Hachéva'h" (bénédictions de louange à D-ieu pour le Monde parfait dont Il nous a gratifié). Selon la Kabbale, cette bénédiction revêt une importance primordiale car elle délivre les âmes qui étaient réincarnées dans divers éléments de la Nature (Ben Ich 'Hai).

2) C'est pourquoi il est préférable à priori de réciter cette bénédiction en présence d'un Minyane, en dehors de la ville, dans des vergers regorgeant de toutes sortes d'arbres fruitiers. Elle aura alors un impact plus fort pour la "réparation" qui doit être accomplie. Mais selon la Loi stricte, on pourra le réciter à la vue de deux arbres fruitiers seulement, même s'ils sont de la même espèce et même si l'on se trouve à l'intérieur de la ville. Le fait de réciter la bénédiction avec empressement, le plus tôt possible dans le mois de Nissan est plus important que d'attendre de la réciter avec Minyane



La perle du Chabbath

Il est écrit: «Les matériaux suffirent pour l'exécution de tout l'Ouvrage [le Michkane], **et par-delà הוותר** [et même au-delà]» (Chémot 36, 7). **1) Rachi** commente: «Les matériaux qu'on avait apportés **étaient suffisants** à ceux qui accomplissaient le travail pour toute la construction du Tabernacle **pour le faire, et pour qu'il en reste.**» **2) Le Or Ha'haïm** nous fait remarquer en réalité que le verset se contredit. En effet, d'un côté le texte nous dit que les matériaux étaient suffisants, c'est-à-dire qu'il y en avait juste assez, et d'autre part il est écrit qu'il en resta (car il y en avait trop). Le commentateur explique que le verset vient nous faire entendre combien *Hachem* chérit ses enfants. Bien qu'en réalité les *Béné Israël* apportèrent plus que ce qu'il fallait, D-ieu considéra le don de chacun. Il ne voulait décevoir personne! Ayant apporté au-delà de la mesure, certains auraient pu en effet être déçus et s'imaginer que leur offrande ne serait pas utilisée pour la construction du *Michkane*. C'est la raison pour laquelle le verset insiste pour dire qu'il y avait suffisamment de matériaux (juste ce qu'il en faut) afin que chacun ressente le mérite de voir son offrande utilisée. [Également, si les travaux effectués avaient été tous justes suffisants, chacun aurait pu s'enorgueillir à la pensée que c'était grâce à sa contribution que la *Chék'hina* était venue résider en Israël. C'était pour éliminer de telles spéculations répréhensibles que le produit excédent, allant au-delà de la mesure strictement suffisante, s'avéra nécessaire]. **3) Rabbi 'Haïm Vital** nous dit qu'en réalité, la quantité de matériaux était suffisante (juste ce qu'il faut) mais puisqu'ils furent utilisés pour une Œuvre sainte, la bénédiction de l'abondance régna et ainsi, il en resta. **4) Le Ramban** explique que cet excédent ne représentait pas une quantité assez importante pour qu'il en fût fait état dans les comptes rapportés dans la Paracha de *Pékoudé* (il était donc négligeable). Il fut réservé pour des réparations ou aménagements ultérieurs ou encore pour la confection d'objets sacrés de réserve. **5) Le Midrache [Chémot Rabba 51]** relate que *Moché* s'est rendu chez *Betsalel* (l'artisan du *Michkane*) et constata qu'il restait du surplus des prélèvements des *Béné Israël*, après que fut achevé la construction du Tabernacle. Il dit alors devant le Saint, béni soit-Il: «*Maître du Monde, nous avons effectué les travaux du Michkane et il nous reste des matériaux. Que doit-on en faire?*» D-ieu lui répondit: «*Va et fais-en un 'Tabernacle de témoignage'* (un *Beth HaMidrache* pour étudier la Thora – **Yafé Toar**).» Le *Midrache* explique ici, de manière allégorique, ainsi la redondance du mot «*Michkane*» du premier verset de la Paracha de *Pékoudé*: «*Voici le décompte du Tabernacle* (le *Michkane* pour la résidence de D-ieu), le **Tabernacle de témoignage** (le *Beth HaMidrache* pour les *Béné Israël*).» Après que les *Béné Israël* aient accepté la Thora en prononçant les mots: «*Naassé VéNichma – Nous ferons et nous écouterons*», ils reçurent aussitôt l'ordre de construire le *Michkane*. Le **Divré Yoël** explique qu'il était nécessaire qu'ils construisent alors un *Beth HaMidrache*, pour apprendre les Lois, et notamment celles relatives au Service divin, afin de faire résider en eux la *Chék'hina* de façon parfaite.

Lors d'un séjour à Saint-Pétersbourg, le 'Hafets 'Haïm essaya, selon son habitude, de persuader des hommes d'affaires Juifs de fermer leurs entreprises pendant *Chabbath*. L'un d'eux, très impressionné par les paroles du Maître, consentit à respecter le saint jour, faisant cependant valoir qu'il aurait besoin de quelques semaines pour prendre les dispositions nécessaires. Il demanda dont un «délai». Le 'Hafets 'Haïm soupira et lui dit: «*Mon cher ami, la Thora nous spécifie: 'Pendant six jours sera fait le travail, et le septième jour sera pour vous sainteté, un Chabbath de repos consacré à Hachem'. Il nous a donné six jours par semaine pour travailler et arranger toutes nos affaires. Le septième, en revanche, Il Se l'est conservé pour Lui-même. Si le Chabbath était à moi, je pourrais peut-être vous accorder un délai. Mais il ne m'appartient pas: Il est la propriété de Hachem, Qui n'accorde de délai à personne!*» Au cours d'un séjour à Czerninov, en Russie, le 'Hafets 'Haïm apprit qu'une usine appartenant à un Juif était ouverte le samedi. Il rendit visite au propriétaire et lui parla longuement, le suppliant de mettre fin à cette profanation du *Chabbath*. Mais son interlocuteur fit la sourde oreille. «*Je gagne environ quatre mille roubles par jour*», objectait-il. «*Vous voudriez que je perde cette somme chaque semaine?!*» Le Maître lui répondit: «*La Thora nous enjoint: 'Pendant six jours sera fait le travail, et le septième jour sera pour vous sainteté, un Chabbath de repos consacré à Hachem'. Le but de ce verset est d'interdire la profanation de Chabbath. Pourquoi alors commence-t-il par nous dire de travailler les six autres jours? C'est évidemment pour établir un rapport direct: Si vous observez le Chabbath vous serez en mesure de travailler les six autres jours. Et sinon vous ne le pourrez pas!*» L'homme ricana dédaigneusement: «*Pensez-vous vraiment qu'un verset de la Thora empêchera mon usine de tourner?!*» Constatant qu'il n'arriverait à rien avec cet industriel, le 'Hafets 'Haïm prit tristement congé de lui. Peu de temps après, la Révolution bolchevique embrasa la Russie. L'usine fut saisie par le gouvernement, et son propriétaire parvint à grand-peine à en réchapper vivant... Vivant... mais complètement ruiné! Il écrivit par la suite au 'Hafets 'Haïm: «*Je sais maintenant combien vous aviez raison: C'est vraiment un verset de la Tora qui a empêché mon usine de tourner!...*»

Réponses

«*Moché convoqua toute la Communauté des Enfants d'Israël et leur dit: 'Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'observer. Pendant six jours on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Éternel... vous ne ferez point de feu dans aucune de vos demeures en ce jour de repos.'*» (Chémot 35, 1-3). **Pourquoi, des trente-neuf travaux interdits du Chabbath, seul celui d'allumer un feu est mentionné ici?** Rapportons quelques explications: **1) «Vous n'allumerez pas de feu»:** Certains de nos Maîtres enseignent que la défense d'allumer du feu est mentionnée à titre d'interdiction, d'autres qu'elle est mentionnée à titre de «fractionnement» [Chabbat 70a, Sanhédrin 35b et 62a, Yébamot 6b] [Rachi]. [Il en est parmi nos Sages qui disent que l'interdiction d'allumer du feu est mentionné séparément pour en faire un simple commandement négatif (qui n'est pas possible de mort comme les autres travaux, mais simplement de la peine de *Malkout* – bastonnade). Il en est d'autres qui disent qu'elle est mentionnée séparément pour bien mettre à part chacune des transgressions qui pourraient être commises le *Chabbath*, chacune étant passible de sa propre sanction même si elles ont été commises ensemble. Dans *Pessa'him 5b*, **Rachi** explique «*Lé'halek* - séparer» comme suit: si une personne commet plusieurs interdits (pères) par inadvertance, il est redevable d'un Sacrifice de *'Hatath* pour chaque travail interdit effectué. Par ailleurs, dans *Yébamot 6b*, **Rachi** explique «*Lé'halek*» autrement: si la Thora met à part l'acte d'allumer un feu, c'est pour nous apprendre qu'il suffit d'accomplir un seul des 39 travaux interdits, volontairement, pour être coupable de la peine de mort, sans attendre d'effectuer la totalité.] De **Rachi** (à partir de l'enseignement du *Talmud*), il ressort deux points de vue: **a)** Le travail qui consiste à allumer un feu, est le prototype des travaux interdits du *Chabbath*. **b)** L'interdiction d'allumer un feu se différencie des autres interdits de *Chabbath*, c'est donc pour cela que la Thora le particularise. Par ailleurs, cette interdiction vient nous apprendre des enseignements d'ordre moral et spirituel. Etoffons de différentes explications le point de vue **a)**: L'allumage du feu est une œuvre humaine créatrice qui sert un but utile, recherché par celui qui fait l'action. Quelque chose de neuf et de constructif, de préalablement inexistant, résulte du geste humain. Par contre, l'effort physique qui n'entraîne que la fatigue pure et simple (déplacer un sac de farine de la cave au grenier) ne constitue pas à proprement parler une œuvre créatrice et n'est donc pas à ranger dans la même catégorie que l'allumage du feu. De même, l'effort créateur qui ne produit finalement que la destruction (allumer le feu pour détruire un objet inutile) ne figure pas davantage dans la liste des travaux défendus. L'hommage que l'homme Juif rend au Créateur de l'univers, en lui remettant durant vingt-quatre heures sa propre capacité humaine de production efficace et voulue, est exprimé par la prohibition de ces divers travaux dont chacun est une parfaite œuvre nouvelle, inspirée par une volonté positive. D'après la Tradition, la construction du Sanctuaire constituait l'image parfaite d'une œuvre de cette espèce et c'est pourquoi elle est devenue la source de la législation concernant les travaux du *Chabbath*. **2)** Le feu concerne l'ensemble les interdictions car, en transgressant le *Chabbath*, on allume le feu des forces de la *Sitra A'hara* qui réveille la *Klipa* qui sévit alors [Ma'hsof Halavan]. **3)** Les trois éléments de la Nature (Eau, Vent et Terre) on peut les manipuler le *Chabbath*, mais pas le feu, car le feu est «le principe premier de la Création et le début des œuvres des Six Jours». Aussi, de lui dépend tous les autres travaux interdits du *Chabbath*. C'est pour cela, que lorsque nous faisons la «*Havdala*», après *Chabbath*, on récite «*Méoré Haech*» sur un feu, car on rappelle ainsi le renouvellement du Monde qui prit comme point de départ, la création du feu. Paradoxalement, dans le *Beth Hamikdache*, le feu était utilisé pour les Sacrifices, les encens et la *Ménora*, car si durant *Chabbath*, l'homme doit témoigner du repos divin (particulièrement avec le repos du feu, puisque premier principe de la Création: «*Béréchit = Brith Ech* - Alliance de feu» [l'Énergie]), dans la Maison de D-ieu, le feu témoigne de la Présence permanente du Divin dans la Création. C'est pour cela qu'il est dit, à propos du feu des Sacrifices: «*Un feu permanent - Ech Tamid- brûlera sur l'Autel, tu ne l'éteindras pas*»

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUKNIN 5781

PARACHA VAYAQHEL-PEQOUDE

LA TENTATION DE L'ARGENT

Cette semaine nous lisons deux paracha jumelées, *Vayaqhel* et *Peqoudé*, qui marquent la clôture du livre de *Chemot* (L'Exode)

Le livre de l'Exode, *Chemot*, est aussi appelé *Sefer Haguéoula*, « le livre de la rédemption ». Il fait suite à celui de *Bérechit* (la Genèse) qui décrit les racines du peuple juif avec l'apparition d'Abraham le Père des croyants, suivi de son fils Isaac ayant incarné le sacrifice pour Dieu et de Jacob qui a donné naissance aux douze tribus d'Israël, noyau du peuple juif. Le signe de la rédemption se reconnaît au fait que la Présence divine se manifeste dans le temple de Jérusalem. Chaque génération nouvelle, tenant compte de son passé historique aspire à atteindre l'ère messianique et la descente de la *Chekhina* (la Présence divine) dans le troisième temple, le *Beth Hamiqdash* qui sera reconstruit sur le Mont Moria, sur « la montagne de Dieu ». La paracha *Peqoudé* recense les comptes du *Michkane* que l'on traduit par « sanctuaire » ou « tabernacle ».

Elé peqoudé hamichkane, *michkane ha'édout* « Ce sont là les comptes du tabernacle » (Exode 38, 21). Le verbe *paqod* a de multiples significations : « ordonner », « préposer », « recenser », « se souvenir », « punir », « rendre visite », « manquer ». Tous ces sens si différents, sont évoqués dans cette dernière paracha du livre de *Chemot* à propos du *michkane*, le tabernacle que Moïse a édifié, couronnement de sa mission. « La répétition dans ce verset du mot *michkane*, « Tabernacle », fait allusion au premier et second temple détruits à cause des fautes d'Israël » (Rachi).

IMPORTANTANCE DU MICHKANE.

Le Midrash Tanhouma révèle que le *michkane ha'édouth*, « le tabernacle du témoignage » est aussi cher aux yeux de l'Éternel que la création du ciel et de la terre, dont Il s'est servi comme « témoignage pour Israël, à savoir que le Saint béni soit-Il a renoncé à punir pour l'affaire du Veau d'Or, puisqu'Il a fait résider sa *Chekhina* parmi eux (Rachi) »

Le *Sefat Emét* affirme ce qui est écrit dans le Zohar, à savoir que le *michkane* constitue le *tiqoun*, la réparation de toutes les fautes depuis la Création y comprise celle du Veau d'or, en rappelant que toute chose du monde matériel rattachée aux êtres célestes, dépend de la parole de Dieu. L'existence du tabernacle puis celle plus tard des deux temples de Jérusalem, est le témoignage qu'à travers le peuple d'Israël, tout est créé et vit pour l'honneur et la gloire du Créateur, ainsi que Rachi le rappelle au sujet du récit de la Création. « Pour quelle raison la Torah commence par parler de la Création du monde, alors que la Torah, un code de lois, aurait dû débiter par : *ce mois-ci sera pour vous le premier de mois* (Ex 12,1) C'est parce que l'Éternel a tenu à révéler à Israël la puissance de ses hauts faits... » (Gn 1,1) Tout ce développement a pour but de montrer que le peuple d'Israël est rattaché à la source du monde ce qui lui permet de se renouveler et de reconstruire le temple afin de ramener sur terre la Présence divine.

LA BÉNÉDICTION NE RÉSIDE QUE DANS LA DISCRÉTION.

Certains de nos Maîtres se sont demandés : comment se fait-il que la Torah consacre toute une paracha au décompte des dons recueillis pour la construction du tabernacle, malgré le dicton bien connu : *Ein brakha sherouya éla bedavar hasamouye mine ha'ayine* « La bénédiction ne réside que dans ce qui caché au regard » c'est-à-dire, dans la discrétion. Or dans Paracha *peqoudé*, sont étalés toutes les réalisations faites grâce aux dons du peuple.

Le Or Hahaïm (Rabbi Haïm Benattar 1696) dit que le mot *élé* אלה, « ceux-ci » au début de la *paracha* laisse entendre que le seul décompte chargé de sens est celui des richesses offertes pour la construction du sanctuaire voué à Dieu. Ce sont uniquement les investissements de ce genre pour l'amour du ciel qui sont éternels ; les autres sont éphémères. Nos Sages le déduisent du mot מונה (אתה) מנה, « qu'est-ce que tu comptes ? » ce n'est rien ! C'est-à-dire que la fortune n'a de valeur que si elle bien utilisée !

L'HOMME FACE À L'ARGENT

On raconte à ce sujet l'histoire du Roi Mounbaz à qui les membres de sa famille lui reprochaient de dilapider le patrimoine familial en *Tsedaga* pour soulager la misère de ses sujets ou pour favoriser l'étude de la Torah. Le Roi leurs répondit : mes ancêtres ont investi dans ce monde et n'ont rien emporté avec eux, moi j'investis pour l'éternité et je ressens du vrai bonheur avec ceux que je rends heureux. (*Baba batra* 11a)

Le Midrash raconte que Moïse avait surpris des personnes parmi le peuple qui faisaient des remarques. Certains disaient « ces derniers temps, le cou du fils d'Amram est bien gras » et il entendait la réponse « Cela n'est pas étonnant ! Il est responsable de tout l'argent du Michkane ! » Moïse se promit alors : « Dès que la construction du Michkane sera achevée, je rendrai un compte exact de la manière dont j'ai utilisé tout cet argent » Si déjà Moïse, au-dessus de tout soupçon comprit qu'il était indispensable de ne pas laisser semer le doute dans les esprits quand il s'agit d'argent, tout homme qui a des responsabilités publiques qui touchent à l'argent, devrait en tirer la leçon. La tentation n'épargne personne. Ce problème est d'une actualité brûlante aussi bien en Israël et que partout dans le monde.

UNITÉ ET TOTALITÉ

Elé peqoudé hamichkane : « Ce sont là les décomptes du tabernacle ». Lorsqu'on veut justifier la dépense totale, les contrôleurs sont obligés de prendre en compte des milliers d'éléments qu'il faut justifier avant de donner leur quitus pour dire que tout est en règle. Mais en réalité l'évaluation de chaque élément se fait toujours en fonction de l'entreprise en question. Chaque élément n'a d'importance que par rapport au tout, chaque élément n'a d'importance qu'en tant que partie d'un tout.

S'agissant du tabernacle, il est dépendant de chacun des éléments qui le composent. Si l'un des éléments est manquant, ou s'il ne correspond pas exactement à l'élément adéquat, le tabernacle ne répond plus aux normes exigées et ne peut donc servir de résidence pour Dieu. (*Liqouté sihot* du Rabbi)

Pour être un véritable serviteur de l'Éternel, l'homme doit veiller à l'harmonie de ses pensées et de ses actes. C'est le propre des *tsadiqim* dont l'esprit est constamment tourné vers le ciel et dont les actes obéissent aux exigences de l'enseignement de nos Maîtres que la tradition formule ainsi : « Dieu ne demande que le cœur ». Si le cœur de l'homme est sincèrement et totalement tendu vers Dieu, alors Dieu l'inspire et aide l'homme à faire face à chaque détail de son activité quotidienne. « Dieu ne demande que le cœur » ne signifie donc pas que l'essentiel est l'intention et que cette intention se suffit en elle-même, la réalisation de l'intention dans des actes est justement la preuve que l'intention était sincère. C'est le sens de la *Kavana* (intention, concentration, ferveur) qui accompagne la *Mitsva*. La *Kavana* seule n'a aucun sens sans l'acte qu'elle veut appuyer et orienter. Le mot *Kavana* est surtout lié à la prière. Une bonne prière ne se suffit de la lecture d'un texte mais du cœur que l'on met dans cette lecture, même si le sens précis des mots nous échappe. La *Kavana* nous aide à orienter notre cœur vers Dieu.

L'IMPORTANCE DE LA COMMUNAUTÉ

Encore faut-il que l'individu se sente faire partie de la grande famille du klal Israel. C'est pourquoi la prière en commun dans une synagogue a davantage de valeur que la même prière récitée en privé. C'est d'ailleurs aussi ce qui explique que la plupart de nos prières soient rédigées à la première personne du pluriel. En effet on ne peut pas vivre en ermite si on veut respecter les commandements de la Torah.

En définitive la Paracha de *vayaqhel* prône le rassemblement : plus on est nombreux, plus grande est la gloire de Dieu. La paracha *peqoudé* met l'accent sur l'examen de conscience individuel et l'effort personnel. Ces deux sections se complètent harmonieusement pour l'équilibre psychologique de l'individu et pour son bien être personnel et en bénéficiant de la bénédiction divine.

ברכה והצלחה



La Parole du Rav Brand

**Chabbat
Vayakhel
Pékoudé**
Ha'hodech
25 Adar 5783
18 Mars 2023

| Ville | Entrée | Sortie |
|------------|---------|---------|
| Jérusalem | 17 : 08 | 18 : 25 |
| Paris | 18 : 40 | 19 : 47 |
| Marseille | 18 : 28 | 19 : 31 |
| Lyon | 18 : 39 | 19 : 44 |
| Strasbourg | 18 : 18 | 19 : 25 |

N° 331

Pour aller plus loin...

- 1) Quel message fondamental, Moché veut-il faire passer aux Béné Israël, en les faisant se rassembler le lendemain de Yom Kippour (35-1) ?
- 2) Il est écrit (35-2) : « Oubayom hachévii yihyé lakhem kodech ». Que vient nous apprendre le terme « lakhem » paraissant superflu dans ce passouk ?
- 3) Rachi explique au sujet du Kiyor (38-8), que l'eau qu'il contenait servait à tester la femme Sota (à qui on faisait boire les "mei hamarim" pour savoir si elle avait trompé son mari). À travers quels termes de notre Sidra, entrevoyons-nous une allusion à ce test (et à ses conséquences) que subissait la Sota ?
- 4) Il est écrit (38-21) : « Elé pékoudé hamichkan, michkan haédoute ». À quel enseignement fait allusion le terme haédoute écrit sans vav ?
- 5) Il est rapporté dans la psikta rabati (piska vav), que c'est le 25 Kislev que s'acheva la construction du Michkan. À travers quel terme de la Sidra de Pékoudé, entrevoyons-nous une allusion à cela (39-32) ?
- 6) À quoi peut-on comparer les 100 socles (méa adanim) d'argent sur lesquels reposaient les planches du Michkan (38-27) ?

Yaacov Guetta

« C'était au temps d'A'hachveroch, de cet A'hachveroch qui régna depuis l'Inde jusqu'en Ethiopie... Et comme le roi A'hachveroch était assis sur son trône royal à Chouchan, la troisième année de son règne, il offrit un festin à tous ses princes[1] ». Dans ce verset, la lettre kaf est accolée au mot « assis » : « kéchévét », qu'on pourrait traduire par « comme il s'était assis », ou « quand il s'était assis ».

Plus loin dans la Meguila, après l'envoi des missives ordonnant l'extermination des juifs, le roi aussi était assis sur son trône : « Le troisième jour, Esther mit ses vêtements royaux et se présenta dans la cour intérieure de la maison du roi, devant la maison du roi. Le roi était assis sur son trône royal dans la maison royale, face à l'entrée de la maison. Lorsque le roi vit la reine Esther debout dans la cour, elle trouva grâce à ses yeux[2]. » Le mot « assis » est écrit ici sans kaf : « yochèv ».

Pourquoi cette différence ?

En fait, 52 années après la destruction du Temple, l'empereur Korech permit aux juifs de le reconstruire, et ils s'y attelèrent immédiatement[3]. Mais comme ils refusèrent aux samaritains de s'y associer, ces derniers réussirent à faire revenir le roi sur sa décision. Ils le convainquirent que l'installation des juifs en Terre sainte et la construction du Temple diminueraient les rentrées d'impôts. Après la mort de Korech, A'hachveroch agit de la même manière : durant les 14 années de son règne, il ne donna pas suite à la requête des juifs[4].

Venons-en au grand festin qu'organisa A'hachveroch dans la troisième année de son règne. Le prophète Jérémie avait annoncé que le Temple serait reconstruit après 70 ans. A'hachveroch les avait comptés, mais il avait fait un mauvais calcul, selon lequel durant cette troisième année, les 70 années seraient terminées, et voilà que le Temple n'était pas reconstruit[5]. Raffermit sur son trône, il organisa un festin. Le texte introduit cet évènement en disant : « comme il s'était assis ». Il n'était pas totalement assuré sur son trône, n'étant pas sûr que le Temple ne soit jamais reconstruit. Mais après avoir donné la permission à Haman de détruire les juifs, il se

sentit véritablement « assis » sur son trône.

« Assis » sur son trône, il vit Esther devant lui, et il lui dit : « Qu'as-tu, reine Esther, et que demandes-tu ? Jusqu'à la moitié – 'hatsi – du royaume te serait donnée. » Selon le drach, « hatsi » signifie le Temple, le milieu de son empire[6]. Il lui promit monts et merveilles, hormis la construction du Temple. N'étant pas encore au courant qu'elle était juive, pourquoi la reine aurait-elle sollicité cette faveur ? Si A'hachveroch avait accepté la requête de Haman de détruire le peuple juif, c'est qu'il considérait que cela lui ôterait le souci de voir les juifs s'installer sur leur terre avec leur Temple. Cela s'opposait à ses rêves mégalomaniaques. « La solution finale de la question juive » prévue par Haman lui permettait de consolider le « royaume perse pour mille ans... ». Et durant les deux jours qui séparèrent l'envoi des lettres par Haman et la venue d'Esther, la joie de cette pensée accapara le roi. Il était « assis sur son trône, face à l'entrée de la maison », car il attendait une personne aimante avec qui partager sa jubilation. Le verset répète le mot « maison » : « Le roi était assis sur son trône royal dans la maison royale, face à l'entrée de la maison », et il ne se contenta pas de dire : « face à son entrée ». Car la deuxième « maison » citée fait allusion à la Maison à Jérusalem – le Temple – qui se trouvait devant les yeux du roi en état de transe... Etant d'excellente humeur, dès qu'il aperçut la belle Esther, il lui promit tout, sauf... la construction du Temple à Jérusalem, sans se soucier de l'étonnement que cette remarque insolite provoquerait chez son visiteur... Quant au projet du diable d'Allemagne au 20e siècle, il trouva un écho favorable chez beaucoup de chrétiens et de musulmans. Eux aussi croyaient pouvoir dorénavant dormir tranquillement, sans se préoccuper de la venue du Messie juif, et de la construction du Temple... et l'éclatement de la vérité, contre laquelle ils luttèrent depuis des millénaires...

[1] Esther 1,1-2. [2] Esther 5,1. [3] Ezra 1-3.

[4] Ezra 4. [5] Meguila, 11b. [6] Meguila, 15b.

Rav Yehiel Brand

Parachat Ha'hodech

La section de Ha'hodech relate dans un premier temps la Mitsva de sanctifier le Roch 'Hodech, dès que la lune est de nouveau visible dans le ciel, après s'être "effacée" pour quelques heures. Il s'agit de la première mitsva reçue par les Béné Israël en tant que peuple, comme pour nous dire, oubliez votre esclavage, car dorénavant, vous entrez dans une phase de renouveau, comme la lune qui se renouvelle, après avoir disparu.

Puis, elle raconte en détails, la nuit des Béné Israël, avant leur sortie d'Egypte. Au programme de la soirée, ils sacrifièrent leur agneau pour le korban Pessa'h dans l'après-midi, les hommes firent également la Mila. Ils placèrent le sang du korban Pessa'h et de la Mila, sur les poteaux et le linteau de la porte de leur maison, afin d'éviter l'ange destructeur qui allait tuer les premiers-nés égyptiens. Ils ont ensuite fait griller et manger leur korban Pessa'h, précipitamment. Ils l'ont mangé accompagné de matsa et maror. Ils n'eurent pas le droit de sortir de leur maison de toute la nuit.

La Haftara parlera du 3^{ème} Temple et de la manière dont les sacrifices y seront offerts, dans les détails.

La paracha de ha'hodech, nous rappelant les lois du korban Pessa'h, est lue le Chabat avant Roch 'hodech Nissan, afin d'être prêt à offrir ce sacrifice selon ses lois..



**Pour soutenir Shalshelet
ou pour dédicacer
une parution,
contactez-nous :**
Shalshelet.news
@gmail.com

Léilouy Nichmat Yaya ben Aaron Benayoun et Myriam bat Rahma Abbou

Comment réaliser le « ménage » ainsi que la Mitsva de Bedikat 'Hamets?

La Bedikat 'Hamets doit se faire dans tout endroit où on est susceptible d'avoir fait rentrer du 'Hamets au cours de l'année (et pas comme ceux qui se suffisent de rechercher uniquement les 10 morceaux de pains). Toutefois, il ne sera pas nécessaire de rechercher des miettes/résidus de 'Hamets dont il n'y a pas de risque qu'on vienne à les consommer (Michna Beroura 442,33).

On ne sera donc pas tenu (selon tous les avis) de nettoyer/vérifier la présence éventuelle de 'Hamets qui se serait mélangé à la poussière, que ce soit le soir de la bedika ou les jours qui précèdent (Grossièrement, il n'existe pas Halakhiquement parlant de ménage de Pessa'h à Pessa'h).

Aussi, les livres sont dispensés de Bedika [Igrot Moché 1,145 ; Halikhot Chelomo 5,6 ; Kountrass Halikhot Vehanagot p.3 au nom de Rav Elyachiv ; Itouré Mordekhaï 7,9 note 77 au nom de Rav Wozner ; Voir aussi le Yebia Omer 7,43 ainsi que le Or Letsion 1,32 qui dispensent même tout endroit où l'on ne pourra pas trouver un Kazayit de 'Hamets].

De plus, le 'Hamets (même consommable) auquel on n'a pas accès ne nécessite pas de Bedika [Choul'han Aroukh 433,4], et on se suffira alors du Bitoul. En effet, le but de la bedika est de vérifier la présence éventuelle de 'Hamets de peur qu'on en arrive à le consommer, et dans le cas où l'on n'a pas accès au 'Hamets, il n'y aura rien à craindre [Choul'han Aroukh Harav 433,19 ; 'Hout Chani 2,11]. Toutefois, dans le cas où ce 'Hamets (que l'on n'a pas accès) est visible, il sera recommandé de verser un produit détergent sur ce 'Hamets afin de le rendre Pagoum [Piské Techouvot 433 note 6].

Il est à noter qu'il ne sera pas nécessaire d'éteindre la lumière au moment de la Bedika. Bien au contraire, il serait même préférable de la laisser allumée afin d'avoir un meilleur éclairage [Hazon Ovadia p.40/41 ; Chevet Halevy 1,136].

On pourra aussi poser la bougie, et vérifier uniquement à l'aide de la lumière électrique ou d'une lampe de poche, car cela nous permet de réaliser une meilleure vérification [Sefer Hilkhot Pessa'h perek 7 note 81 au nom de Rav Kotler et de Rav Feinstein ; Chevout Yis'hak 4,3 au nom de Rav Elyachiv ; Alon Bayit Neeman 252 parachat Ki Tissa (Diné Erev Pessa'h Ché'hal Bechabbat note 14)].

David Cohen

Réfoua Chéléma pour Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Or Létsion**Prendre conseil (3 et fin)**

Dans certaines yechivot, chaque étudiant est associé à un ami, créant ainsi une union qui leur permet de se renforcer mutuellement. Ils se mettent d'accord pour que chacun d'entre eux ne puisse pas agir sans avoir préalablement obtenu l'approbation de l'autre.

Cette pratique est hautement bénéfique car une bonne compagnie permet de progresser davantage. Par exemple, lorsqu'ils étudient ensemble, ils évitent de se lever en même temps, et parfois, c'est l'ami qui encourage l'étudiant à terminer l'étude complète d'un sujet de guemara, appelé "Sougya". Cependant, celui qui désire prodiguer des conseils à son ami doit veiller à ce

que ces derniers soient aussi judicieux pour l'ami qu'ils auraient été pour lui-même.

Par ailleurs, il doit porter une attention particulière aux formulations qu'il utilise. Prenons l'exemple d'un conseil concernant un "Chidoukh" (proposition en vue d'un mariage). Parfois, un simple mot peut entraîner l'annulation de la proposition, alors qu'il aurait été préférable de ne pas le prononcer.

En outre, un autre enjeu auquel fait face la personne qui prodigue un conseil est de ne pas être influencée par sa subjectivité qui l'empêche de discerner les problèmes liés à son propre comportement tandis qu'elle juge hâtivement les autres.

Pour illustrer cette situation, prenons l'exemple d'un jeune homme dans une yechiva qui souhaite rendre visite à sa mère lors d'une pause entre deux sessions d'étude. Il demande conseil à son ami qui s'inquiète d'un potentiel "bitoul Torah" et le jeune homme décide de ne pas y aller, alors que ce même ami, s'il avait eu besoin d'acheter quelque

Jeu de mots Paradoxe : C'est la course d'avant Chabbat, qui nous met en retard

Devinettes

- 1) Quelle est la définition, au sens large, de « Shakh » ? (Rachi, 35-12)
- 2) Quels Kélim devaient être couverts au moment où le Michkan voyageait ? (Rachi, 35-19)

- 3) Je suis un bijou en 2 lettres (identiques) ? (Rachi, 35-22)
- 4) Qui était le père de Aoliav et de quelle tribu faisait-il partie ? (Rachi, 38-23)
- 5) Combien de socles en argent y avait-il en tout dans le Michkan et de quoi étaient-ils le support ? (Rachi, 38-27)

Réponses aux questions

Léïlouy Nichmat Sarah 'Haya bat Régine Malka

1) Voici son message : « Ce n'est pas un 'Hidouch que le jour de Kippour (moment où règne une atmosphère de crainte du jugement divin et d'amour du prochain), vous vous comportiez bien ! Cependant, voyons maintenant (dès le lendemain du jour du grand pardon) comment vous agirez toute l'année (lorsqu'il n'y aura plus cette atmosphère de Din et de solennité sacrée) entre vous (dans le business, à la synagogue, avec vos voisins...) et avec Hachem (au travers du limoud Torah, de la Téfila avec kavana...), comme il est dit (Chir Hachirim, 7-2) : « Ma yafou péamaïkh banéalim », autrement dit : « Que tes pas et tes voies soient aussi ravissants et droits quand tu marches chaque jour avec tes chaussures, que le jour de Kippour (où il t'était interdit de porter des chaussures en cuir) ! ». (Rav Yits'hak Eiger, Admour de Slonim, Rav Moché Mikobrin)

2) Même votre « lakhem » devra être « kodech » durant Chabat ! Autrement dit : « Ce qui vous concerne en tant qu'être de chair et de sang (vos besoins matériels : manger, boire, dormir...) devra être aussi être empreint (au même titre que le limoud Torah, la Téfila et toutes valeurs spirituelles) de Kédoucha ! ». ('Hida)

3) À travers les termes « bémareote hatsoveote ». En effet, en coupant le mot « bémareote » en deux, on obtient l'information suivante : « bémar-ote », autrement dit : « les eaux amères » : « mei

hamarim » (bémar) bues par la Sota, constituent pour cette dernière un « ote » (un signe) pour savoir si elle avait trompé son mari. Si elle avait commis l'adultère, alors : « hatsoveote ». En effet, les lettres de ce mot peuvent composer l'information suivante « tsava-ote » : « Si le ventre de la Sota gonflait (et éclatait) ce phénomène extraordinaire constituait alors un "ote" (signe) probant, attestant que cette femme infidèle s'était rendue impure ». ("Beit Yaacov", Rav Yaacov Haddad, Rav de Gabes)

4) La guématria de « haédoute » est 479 ; ce nombre correspond au nombre d'années où l'on offrit des korbanot sur l'autel du Michkan (jusqu'au moment où fut construit le Temple à Yérouchalaïm, à la 480^{ème} année après la sortie des Béné Israël d'Egypte), comme il est dit : « Vayehi bichmonim chana véarba méote chana... ». ("Kaf Hacohe", Hagaon Rav Avraham Hacohe Yits'haki)

5) Il est écrit (39-32) : « Vatékhele kol avodate michkan ohel moed ». La guématria du mot « tékhele » avec ses 3 lettres, est de 453, nombre qui correspond à la guématria des mots suivants : « békaf hé békislev nigméra ! ». (Sifté Cohen)

6) Aux 100 bérahkhot qu'on doit faire chaque jour. En effet, le mot « Aden » (un socle) est apparenté au Chem « adnoute » (Ado-naï). Ainsi, à l'instar des 100 socles ("méa adanim") servant de base au Michkan, les 100 bérahkhot forment la base qui forge notre Emouna en Hachem (le "Adone olam"). ('Hidouché Harim, Admour de Gour, Rav Yits'hak Méir Alter)

chose, il l'aurait fait sans trop réfléchir ni consulter. Peut-on affirmer qu'il n'y a pas de "bitoul Torah" dans ce cas ? Était-il réellement urgent de fermer sa guemara pour faire cette course ?

En fait, il est possible que la personne soit trop rigoureuse avec les autres alors qu'elle devrait être plus souple, et inversement. Il est probable que son caractère personnel l'influence à être plus stricte avec les autres qu'avec elle-même.

En résumé, la règle à suivre est de ne pas conseiller selon son propre intérêt mais de bien réfléchir en recherchant la vérité et de ne se prononcer que lorsqu'on est certain de la justesse du conseil.

Qu'Hachem nous aide à suivre le chemin de la vérité, à aimer la vérité et à détester le mensonge, à être des personnes sincères, à étudier avec honnêteté et à atteindre la vérité. Amen (Or Letsion H&M p. 180-181)

Yonathane Haïk

Rabbi Aharon Rokéa'h de Belz

Né en 1880, Rabbi Aharon Rokéa'h est le quatrième Admour de la dynastie 'Hassidique de Belz, et fondateur de cette 'Hassidout en Israël après la Shoah. Son père est l'Admour Rabbi Issakhar Dov Rokéa'h de Belz.

Ses débuts d'Admour : Après son mariage en 1898, il se consacra à l'étude de la Torah et au service divin, se détachant des affaires de ce monde et dormant peu. Il choisit la voie de l'humilité et fuyait les honneurs. Après le décès de son père en 1926, il fut nommé à sa place Admour et Rav de la localité de Belz. À son époque, le nombre de ses 'Hassidim s'amplifiait et se chiffrait à des milliers, son influence s'étendit alors. Il est connu pour être un géant dans toutes les parties de la Torah et possédait l'esprit prophétique. Il exerça la fonction d'Admour pendant 13 ans dans la ville de Belz, puis, dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale, après avoir perdu toute sa famille et se trouvant lui-même en danger, il se vit contraint de fuir.

Sauvetage du Rabbi pendant la Deuxième Guerre mondiale : La bourgade de Belz fut conquise par les Allemands environ deux semaines après le début de la guerre, mais fut transférée aux Russes. Les 'Hassidim de l'Admour estimèrent que la vie du Rabbi était en danger sous l'autorité des Russes, et Rabbi Aharon s'enfuit avec son frère, le Rabbi de Bilgoria, dans des villages aux alentours de Belz, sous domination allemande. Ils résidèrent dans le village de Sokal jusqu'en 1940, et à Premichlan jusqu'en 1941.

Une photographie de Rabbi Aharon de Belz fut

imprimée dans un journal allemand, et les Nazis se mirent à sa recherche. Après l'invasion de la Pologne orientale par les Allemands, les Nazis firent brûler la synagogue de Premichlan, un feu au cours duquel le fils du Rabbi fut brûlé et une grande partie de sa famille périt. Les proches du Rabbi réussirent à le faire fuir avec son frère dans la région de Cracovie. Pendant sept mois, le Rabbi vécut sous une fausse identité au ghetto de la bourgade de Vishnizia, jusqu'au début des envois en masse vers les camps de la mort à partir de cette région. Le Rabbi et son frère furent alors transférés à Cracovie même, où ils vécurent dans la clandestinité pendant cinq mois. En dépit de la clandestinité, la maison du Rabbi à Cracovie se transforma en lieu de pèlerinage pour les 'Hassidim. Après la liquidation du ghetto de Cracovie, le Rebbe et son frère furent conduits au ghetto de Bochnia. Ce ghetto servait de camp de travail et était un lieu de cachette pour d'autres Admourim. Le Rabbi et son frère furent enrôlés comme tailleurs, et le Rabbi y vécut sous un nom d'emprunt, Aharon Singer. Au vu du danger croissant auquel ils s'exposaient, le Rabbi et son frère furent transférés à Budapest dans le cadre d'une mission complexe, par le biais d'un ancien officier hongrois, en échange d'une forte somme d'argent.

Son Aliya en Erets Israël : En 1943, le Rabbi et son frère quittèrent leurs 'Hassidim et se rendirent en Erets Israël par la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce, Istanbul, et Beyrouth. En 1945, l'arrivée du Rabbi en Terre Sainte signalait le début de la renaissance de la 'Hassidout de Belz après la terrible Shoah. Rabbi Aharon posa les fondations pour développer la 'Hassidout, qui devint l'une des plus grandes et plus importantes d'Israël.

Une conduite de sainteté : Le Tsaddik Rabbi Aharon de Belz disait de lui-même : « Un homme a le droit de s'enorgueillir de la qualité avec laquelle il est né. Je suis né pour ma part avec la qualité de compassion. » Il ne tolérait pas d'entendre du mal sur aucun Juif, même par allusion, et jugeait toujours les Juifs favorablement. L'Admour ne prononça jamais les propos de « Mé'halèl Chabbat (profanateur du Chabbat), et lorsqu'il parlait d'un homme qui ne respectait pas le Chabbat, il le nommait : « Qui oublie l'essentiel du Chabbath » ou bien : « Un Juif qui pense que c'est vendredi ». En voyant une voiture circuler le Chabbat, il s'exclamait : « Mazal Tov, Mazal Tov ! », car, dans son esprit, la voiture transportait certainement une accouchée en route vers l'hôpital.

Décès : En 1957, un soir de Chabbat, l'Admour tint des propos de Torah à ses 'Hassidim, comme il en était l'habitude les soirs de Chabbat, et il dit entre autres : « Lorsqu'un père ou un Rav quitte ce monde, si ses fils ou élèves continuent à se conduire dans la voie où il les a guidés, ils augmentent le salaire de leur père ou Rav dans les mondes supérieurs. » Ces propos furent interprétés par la suite par ses 'Hassidim comme un testament explicite du Rabbi.

La même année, il quitta ce monde. Des milliers de Juifs issus de toutes les couches et les courants se rassemblèrent pour participer à son enterrement qui eut lieu au cimetière Har Haménou'hot.

Comme il n'a pas laissé d'enfants, son remplaçant fut son neveu, fils de son frère, l'Admour Rabbi Issakhar Dov Rokéa'h, qui était un enfant au moment du décès de son oncle et qui commença à prendre la direction de la 'Hassidout quelques années plus tard.

David Lasry

La Paracha en Résumé

Après l'explication de la construction du Michkan dans ses détails, Hachem consacre deux Parachiyot dans Sa Torah pour répéter toujours en détail, la construction du Michkan. Alors que dans les parachiyot de Térouma, Tetsavé et Ki Tissa, Hachem parle à Moché sous forme d'ordre et au futur, pour lui dire ce que les bné Israël feront, dans les parachiyot de Vayakhel et Pékoudé, toute la paracha est au passé, pour nous raconter ce qui a été fait.

Hachem annonce à Moché que le 1^{er} Nissan 2449, le Michkan sera érigé. Aharon y sera oint comme Cohen Gadol et sa génération héritera de la sainteté du Cohen à jamais.

Le 1^{er} Nissan, le Michkan fut érigé, tout entra dans l'ordre et le service débuta. Hachem fit descendre Sa présence dans le monde, dans le Ohel Moed (Saint des Saints). Moché ne pouvait y entrer, tellement la Présence Divine y était importante.

Enigmes

Enigme 1 : Quel Roch Hodech tombe toujours le 6 et lequel tombe toujours le 15?



Enigme 2 : Tourne-moi sur le côté, et je suis tout. Coupe-moi en deux et je ne suis rien. Que suis-je ?

La Question

Dans la paracha de la semaine, nous est raconté, comment Israël s'est manifesté pour apporter les dons pour la construction du tabernacle.

A ce sujet, le verset dit : Les hommes vinrent par-dessus les femmes.

Comment se fait-il que la Torah emploie l'expression « par-dessus » plutôt que de dire simplement "avec les femmes" ?

Le 'Hidouché harim répond que lorsque les bné Israël amenèrent l'or pour la construction du Michkan, ils réparèrent la faute commise en apportant leur or pour le veau d'or.

Néanmoins, cette faute ayant été commise uniquement par les hommes, seuls les hommes accomplirent une véritable téchouva, grâce au don pour le tabernacle.

Or, il est écrit : là où se tient le Baal techouva, même le juste parfait ne peut se tenir.

Pour cette raison, le verset nous explicite que les hommes vinrent "par-dessus" les femmes, ayant saisi l'opportunité de se hisser par leur téchouva à un niveau supérieur à tout autre.

G.N.

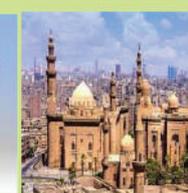
Réponses N°330 Ki Tissa

Enigme 1 : Tehilim 29

Rébus : Cola / Haut vert / Allah / Paix / Cou / Dîme

Enigme 2 : Les prisonniers n°3 et n°4 ne parlent pas et ne peuvent pas être certains de la couleur, car ils ne voient rien. Le prisonnier n°1 garde également le silence car il voit deux chapeaux de couleurs différentes devant lui. Il ne sait donc pas si le sien est noir ou blanc. Cependant, le prisonnier n°2, se rendant compte que le prisonnier n°1 n'arrive pas à se décider, conclut que son chapeau n'est pas de la même couleur que celui du prisonnier n°3, et qu'il doit donc porter un chapeau blanc. Le prisonnier n°2 est donc le premier à pouvoir dire de quelle couleur est son chapeau et sera alors gracié par le juge de la prison des énigmes.

Rébus



La Force d'une parabole

Nous commençons le récit de la sortie d'Égypte avec le texte de "Ha la'hma anya". Nous disons : "Voici le pain que nos ancêtres mangeaient en Égypte... l'année prochaine en Israël..." Quel lien y a-t-il entre la Mitsva de manger de la Matsa et le souhait d'être l'an prochain en Israël ? Le Maguid de Douvna nous explique cet enchaînement par une parabole. *Un pauvre avait fait fortune et était devenu un riche propriétaire. Il habitait une maison magnifique et confortable. Pourtant, il ne souhaitait pas s'habituer à cette vie de luxe et s'efforçait de commencer chaque repas par du pain sec trempé dans de l'eau pour se souvenir des*

jours difficiles et remercier Hachem comme il se doit pour Ses bienfaits. Malheureusement, la chance tourna et il perdit toute sa fortune. N'ayant pas le choix, il se tourna vers un vieil ami pour qu'il lui apporte son aide. Ce dernier l'invita à manger et lui servit de délicieux plats. Fidèle à son habitude, notre homme demanda une tranche de pain sec pour entamer son repas. Son ami s'étonna de cette demande et lui dit : "Cette attitude avait un sens quand tu étais riche, mais à présent, as-tu réellement besoin de pain sec pour te souvenir des jours difficiles ?" – "Bien que je sois sans le sou actuellement, j'ai investi une grande somme d'argent dans une affaire, à l'époque où j'étais riche. Cette somme est pour l'instant bloquée mais dans quelque temps, je retrouverai ma situation confortable. Je

me considère donc encore riche et mon habitude de consommer du pain sec garde bien tout son sens. Notre récit de la Hagada se heurte dès le début à une grande question : à quoi bon se remémorer notre sortie de l'exil égyptien alors que nous sommes de nouveau en exil, sans le Temple et éparpillés dans de nombreux pays du monde ?! Ce à quoi nous répondons que notre espoir du retour imminent en Israël autour du 3^{ème} Temple, nous anime chaque jour et nous aide à nous considérer dès à présent comme "riches" et sortis de l'exil. Notre consommation du pain de misère et donc bien liée au souhait d'être l'an prochain à Jérusalem.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Betsalel est un riche entrepreneur qui a une grande chaîne de magasins dans tout Israël. Un jour, il décide de conquérir un nouveau quartier et y ouvrir une nouvelle succursale. Il cherche donc quelqu'un de confiance et ne tarde pas à retrouver Chlomo, son ami d'enfance, qui habite l'endroit. Mais Chlomo a quelques réticences car il y a depuis des années un très bon magasin dont tout le monde est content. Il ne sait pas s'il est permis d'ouvrir une boutique en face de lui. Mais Betsalel l'arrête tout de suite et lui explique qu'il a étudié le sujet avec un Dayan (juge rabbinique) et qu'il n'y a là aucun problème. La raison est que malgré l'ouverture du nouveau magasin, l'ancien gardera sûrement sa Parnassa et ne manquera de rien. Mais Chlomo reste malgré tout bloqué et Betsalel ne comprend pas pourquoi. Après de longues discussions, il avoue qu'il connaît bien le propriétaire du magasin d'en face et il sait qu'il n'apprécierait pas du tout l'ouverture de cette boutique et risque fortement de le maudire. Mais Betsalel a là aussi la réponse, il lui déclare de manière très solennelle qu'il prend sur lui la malédiction. Mais il reste une dernière question à Chlomo : existe-t-il véritablement une notion de prendre la malédiction d'un autre d'autant plus qu'il a très peur d'être maudit ? Qu'en pensez-vous ?

La Torah nous raconte que lorsque Rivka enjoint à Yaacov de prendre la place de son frère, celui-ci lui répond qu'il a peur que son père le maudisse, ce à quoi Rivka répond de ne pas tenir compte de cela puisque dans le cas où son père le maudissait, elle prendrait sur elle la malédiction. Le Sforno fait remarquer qu'on retrouve aussi cette notion dans la Guemara Sanhédrin (48b) que lorsque le roi Chlomo voulut tuer Yoav (le chef d'armée de son père qui méritait la mort du fait de nombreux méfaits) comme David lui avait demandé, il demanda à Beniyahou de s'occuper de lui, mais Yoav rétorqua qu'il était prêt à se laisser tuer mais à une condition, que Chlomo prenne sur lui la malédiction que David lui avait faite, car il ne méritait deux punitions. La Guemara nous raconte que Chlomo accepta les malédiction et elles se réalisèrent au sein de sa descendance. Il semblerait donc que Betsalel puisse prendre les malédiction à la place de Chlomo. Mais le Rav Zilberstein nous explique que le cas de la Torah est différent car Rivka a voulu lui dire de ne pas s'inquiéter du risque de la malédiction car elle ira directement sur sa tête (à Rivka) car c'est elle qui l'a envoyé et lui a enjoint de prendre la place de son frère et ainsi explique le Radak. Il rajoute que Yaacov était obligé d'écouter sa mère du fait de la Mitsva d'honorer son père et sa mère (et une prophétie). C'est donc dans ce cas seulement que la malédiction revient à sa mère et c'est aussi pour cela que la malédiction de David eut effet sur les descendants de Chlomo qui sont en fait aussi ceux de David qui fut le responsable de sa mort. Or, dans notre cas où Chlomo est nullement obligé d'accepter ce poste, il n'y a donc pas de raison que les malédiction aillent sur la tête de Betsalel.

En conclusion, dans le cas où le concurrent maudissait Chlomo, il n'y a pas véritablement de raison que Betsalel prenne la malédiction à sa place car il ne l'a pas obligé à accepter ce poste. Il devrait donc refuser ce poste.

(Tiré du livre Véaarèv Na tome 4, page 68)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Il fit le kiyor...avec les Marot (miroirs) atsovet (assemblées)... » (38/8)

Rachi explique que Moché refusa les miroirs des benot Israël car ils étaient faits pour le Yetser hara. Hachem lui dit : "Accepte car ils sont plus précieux que tous. Grâce à eux, les femmes ont établi de nombreuses assemblées (Tsevaot) d'enfants en Égypte. En effet, par l'intermédiaire de ces miroirs, elles ont amené leurs maris à vouloir des enfants, et des assemblées d'enfants ont vu le jour."

Rachi conclut que ce kiyor avait pour objet de faire résider la paix entre un homme et sa femme. En effet, on faisait boire la sota des eaux du kiyor. Ainsi, Rachi explique que "Marot atsovet" ne signifie pas "les miroirs des femmes qui se sont assemblées" mais plutôt "les miroirs qui ont donné des assemblées d'enfants" certainement parce que la suite du passouk le dira que les femmes se sont assemblées. Bien que le but des miroirs était d'avoir des enfants et que le but de sota était le chalom baït, Rachi les relie.

Afin de comprendre précisément ce lien et comprendre cette comparaison de Rachi avec exactitude, commençons par ramener le Chout Min'hat Elazar (3/25) :

Tout d'abord, l'auteur ramène le Likouté Torah du Arizal hakadosh sur notre passouk : «Voici, au moment d'approcher un Korban, le Cohen observait le visage de celui qui amenait le Korban et connaissait ce qui a été abimé et ses pensées et le nettoyait de sa faute. Et pour une femme, du fait qu'il soit interdit de voir son visage, il l'amenait devant le kiyor fabriqué avec les Marot atsovet et voyait là-bas sa forme et connaissait ses pensées et la nettoyait de sa salissure.»

Puis, l'auteur demande : Si le Cohen ne regardait pas la face d'une femme par crainte de mauvaises pensées, en quoi le fait de la regarder à travers le kiyor fabriqué à partir de miroirs résoudrait-il ce problème ?

Et l'auteur répond : Le Cohen pouvait regarder le visage de la femme car au Beth Hamikdash, endroit d'une kédoucha incommensurable, on ne craignait pas que le Cohen ait des mauvaises pensées. Mais le Cohen, étant un exemple, les gens auraient pu être choqués et ne pas comprendre, ils pourraient en venir à moins faire attention de ne pas regarder le visage d'une femme. C'est pour cela que le Cohen ne regardait son visage qu'à travers le kiyor. Ainsi, les gens ne voyaient pas du tout que le Cohen regardait le visage d'une femme.

On pourrait peut-être proposer également les deux réponses suivantes :

1. Le mot employé par le Arizal hakadosh n'est plus "visage" mais "forme". On pourrait dire simplement que l'intérêt de regarder qu'à travers le kiyor est qu'à présent, il ne voyait plus le visage mais juste une forme de manière que cela ne provoque pas de mauvaises pensées mais cela était suffisant pour connaître ce qui a été abimé et pour le réparer.

2. En analysant les Midrashim et Guémarot (Tanhouma Pékoudé 9 ; Lékah Tov 8/5 ; Guemara Sota 11), on constate que le but de Pharaon était d'arrêter les naissances en brisant les ménages, et pour ce faire, il a combiné le travail physique épuisant avec un décret

interdisant de rentrer le soir à la maison retrouver son épouse.

Mais les benot Israël ont déjoué les mauvais plans de Pharaon en sortant dans les champs avec un bon repas de poisson obtenu miraculeusement et en s'étant préparées à l'aide de ces fameux miroirs pour ainsi maintenir et consolider leur chalom baït et redonner envie à leurs maris d'avoir des enfants, et des assemblées d'enfants ont vu le jour. C'est sur cela que nos 'Hakhamim disent : Grâce aux femmes Tsidkaniyot, on a été libéré d'Égypte.

Pharaon, fou de rage, voulait alors prendre les bébés au moment de l'accouchement. Ainsi, les benot Israël ont dû accoucher dans les champs sous un pommier. L'armée égyptienne, ayant localisé les bébés, se précipita pour les prendre mais la terre s'ouvrit et engloutit les bébés. Puis, des années plus tard, ces enfants poussaient du sol et des assemblées (Tsevaot) d'enfants allèrent dans leurs maisons respectives retrouver leurs parents et, à la question de leurs parents "Mais qui vous a pris en charge et qui vous a éduqués ?", ils répondront au moment de l'ouverture de la Mer rouge, "zé kéli véanvéou", Hachem Lui-même.

À la lumière de ce midrash, la comparaison de Rachi avec la sota est précise car ces miroirs ont tout d'abord maintenu le chalom baït que Pharaon voulait détruire et ont donné ensuite des assemblées d'enfants tout comme la sota qui en buvant cette eau du kiyor, maintient son chalom baït et sera ensuite récompensée en ayant des enfants. C'est pour cela que le kiyor a été fabriqué à partir de ces miroirs. Et à présent, on comprend les saintes paroles du Arizal hakadosh. En effet, le Cohen ne regarde pas la femme directement car cela pourrait provoquer des mauvaises pensées et endommager son chalom baït car regarder une autre femme est source de destruction de chalom baït. Mais à travers le kiyor, il était protégé car comment ces mêmes miroirs qui ont sauvé le chalom baït des bnei Israël en Égypte pourraient à présent détruire le chalom baït : "un défenseur ne peut pas être accusateur" Ces miroirs ont servi à la messirout nefesh des bnot Israël pour maintenir le chalom baït, ces mêmes miroirs ne peuvent pas détruire un chalom baït, c'est impossible ! Par leur messirout nefesh, les bnot Israël ont injecté dans ces miroirs une telle puissance de chalom baït incommensurable que ces miroirs ne peuvent engendrer que du chalom baït. Ainsi, ces miroirs ont tellement produit de chalom baït en Égypte qu'ils s'en sont imprégnés et ne peuvent refléter que du chalom baït.

Il ressort de Rachi et du Midrash que l'homme et la femme qui s'efforcent certes souvent au prix de sacrifice pour maintenir leur chalom baït et fonder une belle famille avec une assemblée d'enfants seront les personnes les plus précieuses pour Hachem car si pour un objet, Hachem dit qu'il est pour Lui le plus précieux car il a contribué au chalom baït, à plus forte raison des personnes qui fournissent des efforts pour leur chalom baït seront les plus précieuses pour Hachem et Hachem leur fera des merveilles et des prodiges pour leur chalom baït, et leur belle assemblée d'enfants sera prise en charge et éduquée par Hachem. **On pourrait en conclure que la meilleure éducation, c'est le chalom baït.**

Mordekhai Zerbib



Vayakel Pékoudé (258)

Vayakel

וַיָּצְאוּ כָּל עֶרְת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִלִּפְנֵי מֹשֶׁה (לה. כ)

Toute la communauté des enfants d'Israël (35.20)

Au début de la paracha la Torah a déjà mentionné, que Moché Rabeinou a rassemblé toute la communauté. Pourquoi alors était-il nécessaire de préciser ici qu'ils sont sortis de devant Moché ? N'est-ce pas évident ? D'où seraient-ils partis, si ce n'est 'De devant lui' ? En observant l'aspect et le maintien d'une personne, il est possible de déterminer d'où il vient, explique Rav Eliyahou Lopian. Si une personne est chancelante et se tient difficilement debout, elle sort sans doute d'un bar. Si au contraire elle paraît sobre et pensive, c'est qu'elle vient probablement d'un Beit Hamidrach. Quand les Bné Israël se sont dispersés, après leur rassemblement, inspirés et dignes, il était évident qu'ils venaient de partir « De devant Moché »

Rav Rubin zatsal « Talelei Oroth »

וַיָּבֹאוּ כָּל אִישׁ אֲשֶׁר נָשָׂא לְבוֹ וְכָל אֲשֶׁר נָדְבָה רִיחוֹ אֹתוֹ הִבְיִאוּ אֶת תְּרוּמַת ה' לְמִלְאֶכֶת אֹהֶל מוֹעֵד (לה. כא)

Ils vinrent, tout homme qui portait son cœur, à l'esprit généreux, qui apportèrent le tribut de Hachem pour la construction de la tente d'assignation (35. 21)

Le Ben Ich Hai fait remarquer que, pour la construction du *Michkan*, en plus de la bonne volonté, les Bné Israël devaient faire preuve de 'Sentiments élevés'. C'est ce que signifie l'expression « Tout homme qui portait son cœur ». Il s'agissait effectivement de participer avec joie à cette construction. La Tora tient à nous avertir que lorsque l'homme veut donner la *Tsedaka*, le mauvais penchant s'efforce, par différents arguments, de le convaincre qu'il lui est difficile d'accomplir cette Mitsva. Aussi, ce don sera fait, sinon avec tristesse, du moins avec peine.

Le Ben Ich Hai ajoute que la tristesse est symbolisée par la terre, le plus inférieur des quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu. En revanche, pour susciter la joie, il faut porter regard vers le haut, vers Hachem, et de cette façon élever son cœur vers la spiritualité. On pourra alors réaliser la Mitsva de *Tsedaka*, ainsi que toutes les Mitsvot, dans la joie *Les Trésors du Chabbat*

וַיִּכְלָא הָעָם מִהִבְיִיא (36,6)

« Le peuple cessa d'amener (les offrandes pour le Michkan) » (36,6)

Dans la Torah, le terme : cessa (vayikalé - ויכלא) apparaît uniquement à deux reprises : Dans notre

verset, et une autre fois dans le verset : « La pluie cessa » (vayikalé - ויכלא - Noah 8,2), concernant le déluge. Le lien entre ces deux occurrences est que c'est en donnant à la *Tsedaka* que l'on attire sur nous le flux de la bénédiction Divine. Ainsi, si l'on cesse de donner, ce flux aussi se retire. De sorte que si « Le peuple cesse d'amener », alors « La pluie cesse de descendre ». La pluie, symbole du flux divin, cesse de s'épancher si le peuple aussi cesse de donner à la *Tsedaka*. *Admour de Bobov*

Pékoudé

מֵאֵת אֲדָנִים לְמֵאֵת הַכֶּכֶר כֶּכֶר לְאָדָן (לה. כז)

« Cent socles pour les cent talents, un talent par socle »(38,27)

De même que le sanctuaire reposait sur cent socles, chaque juif doit réciter cent bénédictions par jour. Comme les socles étaient les fondements du Michkan, les bénédictions sont les fondements de la sainteté de chaque juif. Le mot Aden (un socle - אדן) vient du mot : adnout (autorité, le Seigneur - אדנות). Par les bénédictions que le juif prononce chaque jour, il témoigne devant le monde entier que Hachem est le Seigneur (adon) de toute la Création, ainsi qu'il est écrit : La terre et tout ce qu'elle contient appartient à Hachem. Les cent bénédictions que le juif fait sortir de sa bouche tous les jours deviennent donc cent socles pour le sanctuaire intérieur de chacun d'entre eux.

Hidouché haRim

וַיִּרְקְעוּ אֶת פְּחֵי הַזָּהָב וְקָצַץ פְּחִילִם לַעֲשׂוֹת בְּתוֹךְ הַתְּכֵלֶת (לט. ג)

« On lamina de fines plaques d'or, et on en coupa des fils pour les entrelacer » (39.3)

Des lingots d'or, on fit de très minces fils, qu'on fila avec la laine bleu ciel et écarlate. On peut y discerner l'allusion suivante: les gens qui possèdent beaucoup d'or ne doivent pas s'en enorgueillir, mais se mêler aux gens simples et pauvres.

Mayana chel Torah

וַתְּכַל כָּל עֲבֹדַת מִשְׁכַּן אֹהֶל מוֹעֵד וַיַּעֲשׂוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה ה' אֶת מֹשֶׁה בְּן עֶשְׂרֵי (לט. לב)

Et fut terminé le travail du Tabernacle de la tente d'assignation. Les Béné Israël l'avaient exécuté selon tout ce qu'avait ordonné Hachem à Moché, ainsi firent-ils (39. 32)

Le Or Hayayim Haquadoch explique ainsi le sens du verset: C'est le travail ordonné par Hachem qui fut achevé, et non les Béné Israël qui avaient terminé, car si la Mitsva avait été de continuer, ils l'auraient fait de tout leur cœur. En effet, le verset

(36.6) dit: « **Moché ordonna et on fit passer une proclamation dans le camp : Qui ni homme ni femme n'exécutent plus d'ouvrage pour le prélèvement sacré** » Il fallait donc une ordonnance explicite pour que les Bné Israël cessent d'apporter des offrandes pour la construction du Sanctuaire. **Rav Hayim Ephrayim Zaytchik** écrit qu'un feu sacré animait les Bné Israel, un feu qui ne s'éteignit pas lorsque le travail fut terminé, car seules les actions prennent fin, mais l'amour et l'aspiration vers Hachem sont infinis.

Les Trésors de Chabbat

וְיִכְרֹךְ אֹתָם מֹשֶׁה (ל.ט.מג.)

« **Moché les bénit** » (39,43)

La construction du Michkan a été remplie de la manifestation de l'amour pour Hachem, de générosité et d'une haute sagesse, qualités supérieures qui ont fait mériter aux Bné Israël que la Présence Divine repose sur le Michkan. Pourtant, **Rabbi Yéhezkel Sarna** fait remarquer que dès que le travail a été terminé, et que la Torah vient complimenter les volontaires et ceux qui ont fait le travail, elle n'a pas trouvé bon d'indiquer leur haut niveau de générosité ou de sagesse, mais uniquement qu'ils ont fait ce que Hachem avait ordonné à Moché. Cela nous montre que de faire « **Comme l'a ordonné Hachem** » est une qualité très haute, supérieure à toutes les autres, alors que toutes ces autres qualités sont seulement un moyen d'arriver au but de toutes les qualités: faire la Mitsva de Hachem telle qu'elle a été donnée, « **Comme l'a ordonné Hachem** ».

וְלֹא יָכַל מֹשֶׁה לָבוֹא אֶל אֹהֶל מוֹעֵד כִּי שָׁכַן עָלָיו הָעָנָן (מ. לה)
« **Moché ne pouvait pas entrer dans le Michkan car la nuée reposait dessus** » (40,35)

Pourquoi la nuée a-t-elle ici empêché Moché d'entrer dans le Michkan, alors que lors du don de la Torah, Moché a pu pénétrer dans la nuée pour monter sur le mont Sinai? En fait, il est certain que la nuée n'a pas empêché Moché d'entrer dans le Michkan. Il aurait aussi pu entrer dans la nuée. Seulement, quand il vit cette nuée, il interpréta qu'Hachem lui signifiait que le moment de pénétrer dans le Michkan n'était pas encore arrivé et qu'il fallait attendre encore un peu.

Or, pour un Tsadik comme Moché, le simple fait de constater qu'Hachem ne veut pas encore qu'il entre, lui rendait impossible d'y pénétrer. Car si Hachem ne veut pas, alors on ne peut pas. Et même si physiquement on pourrait, malgré tout pour un Juif, il ne devrait pas y avoir de plus grand frein que de savoir qu'Hachem ne veut pas.

Rav Moché Feinstein « Darach Moché »

Les cent Bénédiction

A l'origine, ces cent bénédiction ont été instituées pour protéger les Bné Israël, comme le rapporte le Tour (chapitre 46) au nom de **Rav Nétrounaï**, le Roch Yéchiva de la ville de Méta Ma'hsia : Le Roi David institua cent bénédiction, comme il est écrit (Chmouël II 23,1) : « **Oukam al** » (הקמ על), le mot על étant de valeur numérique cent, car chaque jour cent personnes mouraient en Israël sans que l'on en sache la raison. Jusqu'à ce qu'il (David Hamélekh) en recherche la cause, qu'il comprenne par son esprit prophétique, et qu'il institue les cent bénédiction pour tout Israël. Le Zohar (Léh Leha) enseigne à ce sujet: Lorsqu'une âme doit descendre dans ce monde, Hachem lui fait prêter serment qu'elle accomplira les mitsvot de la Torah et qu'elle suivra Sa volonté. Et Il lui transmet cent clés de bénédiction, et ces cent clés sont les cent bénédiction comme la valeur numérique de Léh Léha (לך לך)

Halakha : Règles de l'habillement : Vêtements à l'envers.

Le Choulhan Aroukh précise qu'il convient, lorsqu'on s'habille, de veiller à ne pas enfiler un vêtement à l'envers de sorte que les coutures se voient ; S'il est Talmid Hakham et que les gens le voient mal faire, cela entraîne, en effet, une profanation du Nom de Hachem.

Rav Cohen Arazi

Dicton : Aucune tristesse n'existe dans le monde pour celui qui reconnaît la lumière des lumières de la vérité.
Hazon Ich

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וים בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלום, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוזא, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, רוד בן מרים, יעל בת כמנונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צירלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה. ראובן בן חנינה, רחל בת מיה, ראובן בן חני, אליהו בן מרים.





Rav Haimanuel Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Beitmaran
et du Col El-Hot Moché



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Sortie de Chabbat Téçawé, 12 Adar
5783

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

בית נאמן

Sujets de Cours :

1. La Torah protège et sauve
2. « 3 » דמי מתקומי אזה « Rabba se leva et égorgea Rabbi Zira »
4. La résurrection des morts dans notre génération
5. Les miracles de la guerre du Golf
6. Est-ce une obligation de se saouler à Pourim ?
7. La rénovation de la maison d'étude de Maran Rabbenou Chalita
8. Michloah Manot
9. Deux cadeaux dans deux récipients
10. De la viande crue ou autre chose similaire, est-ce convenable pour la Miswa de Michloah Manot ?
11. Maran le Hida

Nous n'avons pas de quoi avoir peur

Chavoua Tov Oumévorakh. Que ce soit pour vous, pour nous et pour tout le peuple d'Israël, un joyeux Pourim. Qu'il n'arrive rien de grave, aucun accident, aucune attaque, et rien de mauvais. Nous ne voulons pas nous battre avec les arabes, mais ce sont eux qui commencent. Et lorsqu'ils commencent, nous devons nous taire. Et lorsque nous nous taisons, ils disent : « au contraire, c'est un signe qu'ils sont faibles ». Non ! Le peuple d'Israël sera avec l'aide d'Hashem plus fort que toutes les nations du monde – Plus que l'Amérique, plus que la Russie, plus que la France, plus que l'Allemagne, plus que tous. Et celui qui touchera au peuple d'Israël, en paiera mille fois le prix. « Un homme de parmi vous en poursuivra mille » (c'est ce qui est écrit dans Yéhochoua 23,10). Ils doivent savoir que ce peuple n'est pas abandonné ! Ce peuple-là, vient ici après deux-mille ans, et est attaqué par toutes les nations. Tout le monde s'attaque à lui ?! Le moment arrivera où ils paieront tous leurs dettes avec tous les intérêts, nous n'avons pas à avoir peur. Avec l'aide d'Hashem ici à Bné Brak, c'est sûr qu'il n'y aura rien, nous avons le mérite du Gaon Rabbi Haïm Kaniewsky et de toutes les Yéchivot et toute l'étude de la Torah. C'est de même sur toute la terre, à chaque endroit où il y a un Miniane de juifs qui prient pendant Chabbat – ou même qui prient une seule fois dans l'année à Kippour – c'est un grand mérite. Grâce à eux, Hashem aura pitié du peuple d'Israël. Ils ont déjà trop souffert.

Avant tout, il faut qu'il y ait de la droiture

Ils m'ont montré ce qu'a dit quelqu'un au nom du professeur Shechtman, que « les religieux puisent les richesses du pays, sans que personne ne le ressente. Je suis très inquieté par les religieux qui traitent le pays ». יתגדל ויתקדש שמייה רבה...Donc les arabes ne puisent pas les

richesses du pays, les arabes sont très biens. Il y a un juge arabe qui a pris l'ancien président du pays et qui l'a mis en prison, pour montrer que nous sommes d'une droiture de haut niveau, que personne ne vole, personne ne ment, mais que ce sont seulement les religieux le problème. Le moment arrivera où cet homme paiera pour ça. Une fois, quelqu'un a dit au Rav Ovadia : « écoutes, il est impossible de continuer ainsi, nous sommes un pays d'une droiture absolue, donc on ne peut pas laisser une telle personne conseiller le parti Shass ». Qu'est-ce que cela veut dire ?! Après un certain temps, ils se sont rendus compte que celui qui avait dit ça, avait volé vingt fois plus que ce dont il accusé la personne. Alors quelqu'un en a fait un beau chant – « פלוני למעשיהו ופלוני לקיסריה ». Pourquoi ? Parce que l'un adhéraient aux pensées du gouvernelent, et l'autre non. Mais le moment arrivera où ce gouvernement de fous et de menteurs sera remplacé par un meilleur. Nous n'en avons rien à faire si ce sont des religieux ou non ! Il faut juste qu'il y ait de la droiture. Avant tout, soit droit, et tu recevras tout. L'anagramme des mots « יתגדל ויתקדש שמייה רבה » donnent le mot « יושר » - « droiture ».

Le rêve et son interprétation

Donc cette semaine c'est Pourim, et nous n'avons pas le mérite que nous avions autrefois. En l'année 5754, Rabbi Haïm Kaniewsky a vu son père en rêve, qui lui a dit qu'un mauvais décret allait s'abattre sur les ennemis d'Israël, et qu'il fallait donc prier sans arrêt. Mais le Rav ne savait pas quel était ce mauvais décret. Voici que le jour de Pourim, le matin, un juif est entré à Ma'arat Hamakhpéla, et a tué par balle 30 arabes, cela a fait un grand bruit dans le pays. Le chef du gouvernement à ce moment-là, était Ishak Rabin, et a déclaré qu'il s'agissait d'un « juif pourri ». Lorsque ce sont eux qui tuent, qu'Hashem nous en préserve plusieurs et plusieurs personnes, ils sont propres. Une fois, les Nétourei Karta ont écrit : « quelqu'un

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

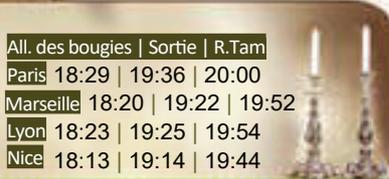
All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 18:29 | 19:36 | 20:00

Marseille 18:20 | 19:22 | 19:52

Lyon 18:23 | 19:25 | 19:54

Nice 18:13 | 19:14 | 19:44



קובצת הנויר
baif.netchanta@gmail.com

1



הנהלת בית מרן חליתא
תשפ"ג

a déclaré sur un personne, qu'il s'agissait d'un « juif pourri » ; celui qui a dit ça est vraisemblablement un « non-juif propre »... » Les non-juifs sont très bien, mais c'est le juif qui est pourri. Pourquoi pourri ? Là-bas, à Ma'arat Hamakhpéla, les arabes avaient mis sous leurs tapis sur lesquels ils prient, des hachettes, des fusils, des couteaux et tout, cela était très dangereux. Et par le mérite de ce juif, le danger a été évité.

« דמי מתקוממי אזה »

Rabbi Yéhouda Haléwy, dans son chant « מי כמוך » que nous avons lu aujourd'hui, fait une allusion à cet incident par esprit divin. Il écrit : « דמי מתקוממי אזה, » « ודגלי ארים כדבר כל חוזה, הנה אלקינו זה, קיינו לו דמי » a une valeur numérique de 54, comme l'année 5754. Et le mot « אזה » forme l'anagramme des mots « אבן זהב ». Mais que veut dire « אבן זהב » en Yiddish ? Goldstein. C'est le nom de cet homme-là. Il a agit de sa propre initiative, sans demander à personne, il a tout fait seul. Après une multitude d'enquête, il s'est avéré qu'il n'avait aucun réseau et à tout fait de lui-même. Il a dit à sa femme : « je vais aller prier ». Et il s'en alla, pistolet à la main. Notre réel protecteur est Hashem, d'ailleurs nous faisons la Bérakha : « ברוך אתה ה' מגן דוד ». Qu'Hashem fasse pour nous des miracles et des prodiges, pour qu'il n'arrive rien de grave le jour de Pourim, aucun décret, aucun accident, et rien du tout. Qu'Hashem soit clément envers nous en nous donnant joie et sécurité. Comme a dit Acher Mizrahi : « חון תחון, » « ונלך שם בבטחון ».

Avez-vous quelqu'un comme ça qui tue puis fait revivre ?

La Guémara dit dans Méguila (7b) : « אמר רבא חייב איניש » - « Rava a déclaré : « un homme est obligé de se saouler le jour de Pourim, jusqu'à ne plus faire la différence entre « maudit soit Haman », et « béni soit Mordékhai » ». Cette chose est-elle possible ? Il faut donc se saouler le jour de Pourim jusqu'à en venir à devenir fou et bénir Haman ?! Pourquoi bénir Haman ?! Et pourquoi maudire Mordékhai ? Il y a des explications sans fin sur cette Guémara. Mais après cela, la Guémara rapporte l'histoire de Rabba et Rabbi Zira. Ils avaient fait la Séouda de Pourim ensemble, et voilà qu'en plein milieu du repas, Rabba se leva et égorgea Rabbi Zira. J'ai lu une fois une belle explication, qui dit qu'à son époque, ils faisaient la Séouda de Pourim le soir, et ensuite ils allaient dormir. Rabba se reveilla au milieu de la nuit, et il vit quelqu'un allongé sur son lit dans sa maison. Il dit : « Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit certainement d'un voleur » Et la Guémara (Bérakhot 58a) dit : « celui qui vient pour te tuer, tu dois le tuer avant ». Donc il le poignarda avec son épée. Et pour celui qui posera la question pour savoir comment les sages font de telles choses, on lui dira de lire la fin de l'explication : « Au matin, il se rendit compte qu'il s'agissait de Rabbi Zira, alors il le fit revivre ». Avez-vous quelqu'un comme ça qui tue puis fait revivre ?! Ramenez-le-nous. Vous avez Socrates, Platon, Guéhinam qui peut faire une telle chose ?! Non vous n'avez pas. S'il a tué – il a tué. Mais

nous sages ont le pouvoir de faire revivre les morts. C'est ce que la Guémara (Avoda Zara 10b) dit : « ידענא זוטרא דאית בבו מחיה מתים ».

La résurrection des morts dans notre génération

Nous avons eu une histoire similaire à la Yéchiva en l'année 5750. Un jeune homme avait une jaunisse horrible et terrible, il était arrivé à 98% de chance de mourir, et 2% de chance de vivre. Alors ils cherchèrent quelqu'un capable de le guérir, et trouvèrent seulement en France. Il y avait deux médecins juifs capables de le traiter, l'un s'appelait Dr.Hanoun et l'autre Dr.Bismuth. Ces deux médecins ont dit : « vous nous avez amené un mourant ?! Que venez-vous chercher chez nous ?! » Ils insistèrent énormément pour qu'ils essaient de faire quelque chose malgré tout. Les médecins ont répondu : « Il vaut mieux qu'il décède en Terre sainte. Pourquoi l'avez-vous ramené ici ?! ». Mais les élèves de la Yéchiva prièrent de tout leur cœur, et c'était un Jeudi soir. Le lendemain, le Vendredi, ils voulurent lui greffer un nouveau foie, et soudain, ils virent que son foie s'était remis à fonctionner ! Que se passe-t-il ?! Comment cela est-il possible ?! Mais c'était réel, son foie fonctionnait ! Après deux ou trois jours, le jeune homme m'appela depuis la France et me dit : « אשרי האיש אשר לא הלך בעצת רשעים, ובדרך חטאים לא עמד, ובמושב לצים לא ישב ». Je lui répondis : « Dis-moi, tu me parles depuis le monde de vérité ? » Il me dit : « Non, depuis le monde des mensonges... C'est d'ici que je parle. Je suis vivant, et ils ne m'ont pas fait de greffe, le foie a commencé à travailler tout seul ! » C'est une chose incroyable qui n'était pas connue dans l'histoire de la médecine. Tellement, que le médecin arabe qui avait voyagé avec lui (il y avait deux médecins qui avaient voyagé avec lui, un juif et un arabe) téléphona à la Yéchiva et dit : « vos Téhilim font revivre les morts. Lisez les Téhilim ». C'est une vraie histoire. Il existe la résurrection des morts même dans notre génération.

Sans les religieux, seriez-vous venu en Israël ?!

Il y a de nombreuses histoires sur les morts cliniques, il faut comprendre et croire que rien n'échappe à Hashem. Et il y a un fou qui vient – un « professeur » qui dit que les religieux vident les caisses du pays ?! Tu n'as pas honte de dire ça ?! Et même si tu n'as pas honte, tu n'as pas d'autres choses à dire ?! Parle des arabes, oui, eux les pauvres, ils sont les plus droits du monde... Sans les religieux, seriez-vous venu en Israël ?! Qui se serait souvenu de la Terre d'Israël après deux-mille ans ?! Personne ! Seulement, c'est par le mérite des religieux qui ont observé la Torah durant deux-mille ans, qu'Hashem nous a restitué la Terre d'Israël, et qu'il nous en donnera encore plus. Nous verrons des miracles et des prodiges qu'il n'y a jamais eu auparavant.

Les miracles de la guerre du Golfe

Nous avons déjà vu des miracles lors de la guerre du Golfe qui s'est terminée le jour de Pourim 5751. Car de manière générale, la nuit il ne se passe rien. Donc nous dormions tranquillement, et le matin à 7 heures,

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

la radio nous annonce qu'il n'y avait plus rien. La guerre était terminée. Comment la guerre est terminée ? Elle est terminée ! Lorsque Hashem vous que la guerre se termine – on ne lui pose pas de questions. Il veut terminer la guerre ! Le matin, nous avons lu le psaume : « למנצח על אילת השחר מזמור לדוד. א-לי א-לי למה עזבתני, רחוק מישועתי דברי שאגתי. אלקי! אקרא יומם ולא תענה, ולילה ולא דומיה לי. ואתה קדוש יושב תהלות ישראל. בך בטחו אבותינו, בך בטחו ונמלטו, בך בטחו ולא בושו » (Téhilim 22). C'est un psaume magnifique qui fait allusion à la guerre du Golfe. C'est le psaume de Pourim.

La guerre se terminera à Pourim

Le jour de Pourim, au matin, la guerre était terminée. Mais bien avant, le Rabbi de Loubavitch l'avait annoncé, et ils avaient rapporté ses paroles à la radio en commentant : « Il pense vraiment que la guerre se terminera à Pourim ?! Comment cela serait possible ? C'est une très longue guerre, qui sait ce qui se passera ?! » Même Rabbi Ynoun Houri avait dit cela. Il y avait le Rav Amar et le Rav Boron Chalita avec lui, et ils ont noté cela. Ils ne savaient pas que le Rabbi de Loubavitch l'avait déjà dit. Lorsque ça arriva, ils étaient tous émerveillés. Ils firent donc un rassemblement de remerciement à Tel-Aviv. (Pourquoi l'ont-ils fait ? Parce que l'Amérique a fait un rassemblement de remerciement, alors ils ont dit : « quoi ? Les non-juifs remercient Hashem, et nous non ? Nous aussi nous allons le faire »). Il faut faire un souvenir de tous les miracles. Le jour de Pourim, tu dois raconter ce que tu sais sur la guerre du Golfe, pour les générations à venir, pour que la chose ne soit pas oubliée.

Est-ce qu'il est toujours obligatoire de se saouler à Pourim ?

Donc ici, Rava dit qu'un homme est obligé de se saouler à Pourim jusqu'à ne plus pouvoir faire la différence entre « maudit soit Haman », et « béni soit Mordékhai ». Mais Rabbenou Ephraïm dit qu'avec l'histoire de Rabba, cette obligation a été soulevée. Après que Rabba a égorgé Rabbi Zira à cause du fait qu'il était saoul, cette loi a été retirée, et il ne faut pas boire plus que nécessaire. Mais le Péri Hadash dit qu'au contraire. Car dans la suite de la Guémara il est rapporté que l'année suivante, Rabba dit à Rabbi Zira de faire la Séouda de Pourim avec lui. Rabbi Zira lui répondit : « écoutes, les miracles n'arrivent pas à tout moment ! L'année passée, il y a eu un miracle et tu m'as fait revivre, vas-tu recommencer cette année ?! ». Donc si tu dis que la loi a été retirée, de quoi avait peur Rabbi Zira ? Cela prouve bien que la loi est restée. C'est ce qu'a dit le Péri Hadash avec son esprit droit. Mais les Aharonim ont écrit que bien que la loi soit restée, il ne faut pas boire plus que nécessaire, car un miracle n'arrive pas à tout le monde. Il semblerait que l'intention de Rabbenou Ephraïm était de dire qu'à la suite de l'histoire de Rabba avec Rabbi Zira, les sages ont soulevé cette obligation. Mais pas immédiatement l'année suivante, cela a pris du temps.

Mieux vaut boire moins si l'alcool dérange

Certains ont commenté la phrase « boire jusqu'à confondre entre « maudit haman et béni soit Mordekhai », en disant que le « jusqu'à » n'est pas inclus. Celui qui sait que l'ivresse le perturbe ne devra pas boire en excès. Il boira un peu, c'est tout. C'est ainsi qu'agissait le Hakham Zvi. A part ça, le Rambam a, pour principe, de commenter les anecdotes rapportées par la Guemara, pour en tirer les conclusions. C'est pourquoi, à ce sujet, il écrit « il faut boire du vin jusqu'à s'endormir ». Et durant le sommeil, on ne peut réaliser la différence entre « maudit hammam et béni soit Mordekhai ». Il est clair que le but n'est pas d'en venir à bénir Haman. Pourquoi faudrait-il bénir un tel mécréant?! S'endormir convient parfaitement pour ne plus pouvoir faire la différence. Durant le sommeil, on se met à rêver...

En pratique

Mais, en pratique, comment faire avec l'avis de Maran qui reprend les mots de la Guemara « s'enivrer jusqu'à confusion »? Le Rama ajoute que certains pensent qu'il n'est pas nécessaire d'en arriver là. Il suffit de boire plus que d'habitude et s'endormir. Ce qui est l'avis du Rambam. Il fait boire plus que d'habitude. Celui qui a l'habitude de boire un verre, en ajoutera un second et ira dormir, après le birkate. Aujourd'hui, même si nous tenons à suivre Maran, il est interdit de boire exagérément. Comme dit le Méiri, et d'autres Rishonim, l'ivresse n'est pas bien. L'ivresse, c'est vraiment très mauvais. Quand un homme s'enivre, il sort dans les rues, et fait n'importe quoi. Certains se mettent à lancer des pierres. D'autres conduisent et se mettent en danger. À Djerba, en 5716, quelques personnes avaient beaucoup bu. Puis, ils ont décidé de prendre la voiture. Un seul d'entre eux, se senti fatigué, et préféra rester à la maison. Ce dernier fut le seul rescapé de son équipe qui périt dans un grave accident de la route. Quel malheur s'abattit sur leur famille ! Il ne faut pas agir ainsi. Je fut encore plus choqué quand j'entendis l'histoire du jeune homme, décédé, après avoir accepté de boire un verre de vodka pour 100 dollars. C'est n'importe quoi. Celui qui veut donner, doit donner sans échange.

Pour la gloire de l'Eternel

Par exemple, ici, à la synagogue, ils veulent faire plusieurs travaux de rénovation. Ils ont déjà proposé de s'associer pour la Teva, une salle d'étude, l climatisation, la cuisine... Chacun a son prix. Le nom des donateurs sera grave dur du marbre, à la synagogue. Il est possible de s'associer, en offrant un mètre carré, ou autre. Les tarifs sont écrits sur l'annonce. Chacun donnera, suivant ses capacités et Hachem lui retournera du bien. Par expérience, ceux qui donnent à la Yechiva, récupèrent dix fois plus, en retour. Certains ont eu cent fois, et d'autres, mille fois plus. On ne perd rien en donnant. Celui qui n'y croit pas donnera des sommes plus simples, chacun ce qu'il peut.

Michloah manot

Le Rav Benine Tsion a émis un nouveau doute,

concernant les michloah manot. Étant donné qu'on parle de « michloah- envoi », faut-il envoyer le paquet par une tiers personne ? Le Hazon Ich dit que cela n'est pas nécessaire. Le Kaf Hahaim aussi. Ce dernier prouve cela par des faits où nous avons vu que le verbe לשלוח était employé même sans l'intervention d'un intermédiaire. Par exemple, avec Noah (Berechit 8;9): « וישלח ידו ויקחה » - Noah envoie sa main pour récupérer la colombe ». Avec Abraham aussi, (Berechit 22;10): "וישלח אברהם את ידו" (Avraham envoya sa main). Ou bien, pour l'esclave juif, (Devarim 15;13): "וכי תשלחנו חופשי מעמך" (quand tu le renverra en liberté). En fait, tout dépend de la forme du verbe. Quand il est sous la forme משלח, on parle de renvoi d'une personne. Quand c'est sous la forme שולח, c'est qu'on envoie quelque chose pour attendre un retour. Il existe aussi la forme שילוח qui fait référence au divorce. On ne peut donc pas tout comparer. La forme משלוח מנות laisse sous-entendre l'intervention d'une tiers personne pour l'envoi des mets. Mais, les décisionnaires ne sont pas d'accord sur le principe. Aucun d'entre eux n'a mentionné cela. Le Hazon Ich remettait, lui-même, son michloah manot, en main propre. Un érudit a joliment expliqué. Il a dit que, même si, d'habitude, il est préférable de faire la mitsva, soi-même, plutôt que de passer par quelqu'un, ici, c'est possible d'utiliser un messenger. Mais ce n'est qu'une tolérance, et non une obligation.

Deux emballages ?

Le Ben Ich Haï exige, pour les michloah manot, que chaque met ait son propre emballage, en s'appuyant sur l'exemple de la Guemara Meguila 7b, et Menahot (13b). Même s'il est vrai qu'il est possible de réfuter ses arguments, il convient de le suivre. Le Ben Ich Haï a une douceur, des mots pesés qu'il faut respecter. Ce n'est pas une sagesse que de contredire. Aujourd'hui, chacun se permet, à tout âge, de contredire. Demain, il sera contredit, aussi. C'est sans fin.

Viande crue pour michloah manot

Un sage a écrit qu'on devait faire le michloah manot avec des aliments cuits (s'il s'agit de repas). Pourquoi ? Car il faut des aliments prêts à être consommés. Le Netsiv écrit que cela n'est pas nécessaire. Il s'appuie sur le fait que Moché parle de « mana » lorsqu'il évoque la part de viande revenant à Aharon. Et il s'agissait de viande crue. Mais, avec tout le respect que je lui dois, le verset dit qu'Aharon en fera une mana. Cela signifie donc, qu'en l'état, la viande crue n'est pas une « mana ». Un peu comme lorsque le verset dit que Moché était comme un fils pour Bitia. Ce n'était pas vraiment son fils. Ou bien, comme lorsque Moché dit à son beau-père, Ytzo, qu'il sera « des yeux », pour le peuple.

En pratique

Concrètement, ce n'est pas un problème d'envoyer un aliment cru. Il s'agit d'une mitsva d'ordre rabbinique. Et dans le doute, on peut se montrer tolérant. C'est ainsi qu'écrit le Rav Ovadia. En particulier, de nos jours, où chacun soupçonne son camarade, en terme de

catcherout. Chacun mange sa catcherout. Il faut arrêter avec tout cela. Catcherout du Rav Landau ou Vagshal, c'est pareil. Halak ou non, ça c'est pas pareil. Mais, en dehors de cela, tu connais ton camarade, craignant Hachem, fais lui confiance. Si on cherche trop la rigueur, on ne s'en sort pas. Chacun fait de son mieux.

Notre maître le Hida zatsal

On n'a pas encore commencé à parler du Rav Hida. On pourrait parler des heures, à son sujet. Il y a quelques années de ce lac on nous avait amené des photographies du livre Haalem Davar, du Rav Hida. C'est un livre qu'il avait écrit, à son jeune âge, sur des sages l'ayant précédé. Ce livre ne fut jamais édité. Mon père disait que c'est le nom du livre (chose oubliée) qui en est la cause. Une fois, Rabbi Yehouda Leib Hachohen Mimoun partit dans une brocante de manuscrits où il trouva des écrits du Rav Hida. Il acheta et s'aperçut que c'était justement le livre Haalem Davar. Mais, même maintenant, qu'il a vu le jour, c'est un livre très difficile à lire. Il est écrit avec beaucoup d'abréviations. Un élève de la Yeshiva a travaillé dessus et a écrit un commentaire explicatif « Hakor Davar ».

Le respect

Mais, la particularité du Rav Hida, c'est qu'il évitait les polémiques et autres bêtises. Certains ont un plaisir à contredire, pour rien. Tout cela n'est que vanité. Quel en est l'intérêt ? Le Rav Hida a erré dans le monde entier. Mais, il n'a pas voulu aller à Hambourg, aux endroits où existaient des polémiques entre le Rav Yaavets et Rabbi Yonathan Eybchitz. Dans ses livres, il les mentionne avec respect, en parlant de « Gaon », sans parler de leur polémique. Dans son livre Maagal tov, il écrit « je n'ai pas voulu y aller car j'ai entendu qu'il existait un feu entre les sages. Ceux-ci doivent être un modèle de respect et d'amour.

Étrog ou citron?

Une fois, un octogénaire, Rabbi Moché Rivliss, vint le voir, avec un etrog plissé et tacheté. L'homme lui dit qu'il le pensait cacher, mais que ses collègues n'étaient pas d'accord. Il voulait connaître l'avis du Rav. Si le Rav lui disait qu'il n'était pas valable, il l'aurait allumé de critiques. Il préféra lui répondre : « effectivement, c'est un etrog », sans rentrer dans la validité de celui-ci. Des fois, il convient de parler moins. Des mots en trop engendrent des ennemis en plus. Dans le livre Tahkemouni, du Rav Yehouda Elharizi, il est écrit « un ennemi dans l'année, c'est beaucoup. Mille amis en une journée, c'est peu ». Multiplier les amis, sans polémique, c'est mieux. Si tu n'es pas écouté, ce n'est pas grave. Tu as dit ton point de vue. Auparavant, on fermait ma bouche. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On peut dire ce qu'on pense, avec respect « à mon humble avis... ». Et si tu n'es pas écouté, c'est tant pis pour les autres. Il faut apprendre, et avec l'aide d'Hachem, on méritera la délivrance complète, bientôt, et de nos jours. Amen.

VAYAKHEL PEKOUDE - parachat ha'hodech

SAMEDI
25 adar 5783
18 mars 2023

entrée chabbath : de 17h44 à 18h40

selon les horaires de votre communauté

sortie chabbath : 19h48

- 01** | L'impartialité du juge
Elie LELLOUCHE
- 02** | Le Shabbat et le Mishkan
Joël GOZLAN
- 03** | Être pur signifie-t-il « ne pas être impur »
Ephraïm REISBERG
- 04** | Le sens du travail
Yo'hanan NATANSON

L'IMPARTIALITÉ DU JUGE

Rav Elie LELLOUCHE

«Yéhouda Ben Tabay et Shimon Ben Chata'h reçurent d'eux. Yéhouda Ben Tabay avait l'habitude de dire: 'N'agissez pas comme ceux qui, lors d'un procès, exposent les arguments des protagonistes de manière à influencer les juges. Et lorsque les deux parties en conflit se présentent devant toi considère-les toutes deux comme impies. En revanche lorsqu'elles se retirent après le rendu du jugement qu'elles soient à tes yeux lavées de tout soupçon puisqu'elles ont accepté la sentence'».

Avot (Chapitre 1, Michna 8)

L'impartialité des juges est probablement le principe le plus essentiel à l'exercice d'une justice exemplaire. Cette exigence n'est cependant pas qu'affaire de choix moral. En effet, le juge comme tout homme éprouve des sentiments préconçus qu'il ne peut réprimer d'emblée. Se départir des a priori qu'il ressent, parfois à son insu, à l'égard des justiciables n'est pas chose aisée. Chaque être humain a tendance à établir spontanément une hiérarchie quant à la considération qu'il accorde à ses semblables. Lorsqu'il s'agit d'arbitrer un litige opposant deux individus, cette hiérarchisation conduit inéluctablement à favoriser l'un d'entre eux. C'est pourquoi Yéhouda Ben Tabay recommande au juge d'adopter une approche radicalement différente en posant, dès le départ, sur chacune des parties un regard négatif. Cette posture "immunise" en quelque sorte le juge.

S'attacher à voir en chacun des justiciables une personne potentiellement coupable, présente pour lui un double intérêt: éviter d'être victime de sentiments non adossés à une réflexion honnête et s'obliger à démasquer, comme le souligne le Maharal, les arguments fallacieux que pourrait avancer l'une des parties. Ainsi, alors que Yéhochou'a Ben Péra'hya nous invitait dans une Michna précédente à juger chaque homme avec indulgence, Yéhouda Ben Tabay, à l'inverse, recommande, s'agissant des juges, une approche diamétralement opposée des relations humaines. Certes cette approche doit rester ponctuelle mais elle prend le contrepied de la bienveillance dont la Torah nous enjoint de faire preuve en toutes circonstances.

Cette leçon, appelant les juges à réprimer ces avis préconçus portés sur ceux qu'ils ont le devoir de juger, rejoint l'injonction formulée par la Torah (Chémet 23,1) de ne pas accueillir de rapport mensonger: «**Lo Tissa Chéma' Chav**». Rachi se fondant sur un enseignement du Traité Sanhédrin (7b) traduit cet interdit en référence aux juges: «N'écoute pas les arguments d'un plaideur hors la présence de son contradicteur». Le Rambam (Séfer HaMitsvot, commandement négatif 281) justifie cette mise en garde par le risque d'être influencé par les propos du plaideur en question. «Le juge doit veiller, écrit-il, à ne pas se laisser impressionner par des paroles qui ne présenteraient pas le caractère de la droiture et de la

vérité». C'est le sens, commente Rav 'Hayim Shmoulévitz (Si'hot Moussar année 5732, Maamar 21), du verset du livre des Proverbes affirmant: «*Tsadiq HaRichon BéRivo OuVa Ré'éhou Va 'Haqaro*-Qui parle le premier dans un procès a raison; vienne la partie adverse, on approfondit la cause». La partie qui présente sa cause en premier, souligne le Ralbag, dispose inéluctablement, en l'absence de la partie adverse, d'un a priori favorable auprès des juges. Il est, dès lors, plus difficile pour le second plaideur, sinon de persuader, du moins de trouver une oreille attentive auprès des magistrats. Dans le même esprit Rachi (Sota 21b) écrit qu'il est difficile pour le juge de se défaire des arguments qu'a fait valoir le premier des plaideurs lorsque ce dernier peut défendre sa cause sans être entravé par la présence de son adversaire.

Cette réalité dont la Torah se fait l'écho, relative aux ressorts psychologiques profonds qui animent l'âme humaine, s'explique, selon Rav Shmoulévitz, par le besoin viscéral de l'homme de soutenir le point de vue dont il s'imprègne en premier: «*Avid Énich Léa'hzouqé Dibouré*». Autrement dit, confronté aux failles qui émaillent l'opinion qu'il s'est forgée au départ, il lui est difficile, malgré tout, d'en remettre en cause la justesse et d'ajouter foi à une autre manière de voir les choses. Ainsi la Hala'kha stipule-t-elle que lorsqu'un témoignage déposé par trois témoins, se présentant ensemble au tribunal, se voit annulé du fait de l'invalidité juridique touchant l'un des trois, il devient impossible aux deux témoins restants de témoigner de nouveau, et ce quelles que soient la probité dont ils jouissent et l'absence de soupçon quant à la réalité de leur déposition. Le Cha'kh (Choul'han 'Arou'kh 'Hochen Michpat Siman 33) justifie cette disposition par le principe de *'Avid Énich Léa'hzouqé Dibouré*-Un homme est amené spontanément à défendre l'opinion qu'il s'est forgée. On ne peut donc pas attendre des deux témoins "restés en lice" autre chose que la confirmation de leur premier témoignage.

Pour autant cette posture que recommande Yéhouda Ben Tabay aux juges ne doit pas prendre le pas sur la bienveillance qu'ils doivent nourrir à l'égard de chacun. «En revanche lorsqu'elles se retirent après le rendu du jugement qu'elles soient à tes yeux lavées de tout soupçon puisqu'elles ont accepté la sentence», conclut le partenaire de Shimon Ben Chata'h. Quand bien même l'un des plaideurs se verrait condamné, le juge aurait le devoir, affirme Barténoura, de lui trouver, après coup, des circonstances atténuantes. Cette démarche toute en nuances reste un leitmotiv de la Torah de Nos Sages. Elle constitue même selon le Maharal la trame de l'ensemble du premier chapitre des Pirqé Avot dont les enseignements oscillent de manière permanente entre les leçons portant sur la dimension d'amour et celles liées à la dimension de la crainte.

Au début de la Parasha Wayaqhel, Moshé réunit une nouvelle fois l'ensemble des Bnéï-Israël pour rappeler les prescriptions relatives à la construction du Mishkan (Tabernacle), le mini-temple portatif qui les accompagnera tout au long de leurs pérégrinations dans le désert.

Nous remarquons d'emblée que Moshé fait précéder ces injonctions d'un rappel de la mitsva de Shabbat.

« Voici les choses que HaShem a ordonné pour les faire. Durant six jours le travail sera fait, et le septième jour sera saint pour vous, un repos complet pour HaShem; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. » (Chemot, 35, 2)

Ce lien entre Mishkan et Shabbat était déjà apparent dans la Parasha précédente, mais dans un ordre inversé puisque la mitsva du Shabbat (verset 31/13) faisait là-bas suite aux commandements relatifs à l'érection du tabernacle (chapitres 30 et 31).

« Cependant (Akh'), mes Shabbatot, vous observerez, car c'est un signe pour vos générations... » (Chemot 31, 13)

Il nous faut donc réfléchir au rapport existant entre la construction du tabernacle et le Shabbat, et à ce que pourraient signifier les différents positionnements que prennent ces commandements l'un par rapport à l'autre dans la succession des versets ?

Qedousha du temps, Qedousha de l'espace

Shabbat signifie « interruption ». Il s'agit d'un temps particulier où l'homme se retire volontairement de toute activité de production, c'est à dire de la maîtrise du Monde, pour se rendre au contraire maître de son temps.

De façon « primordiale », ce retrait est associé à la notion de « sainteté ». Ainsi, la première occurrence du mot Qodesh (« saint ») dans la Torah est associée au Shabbat :

« Éloqim bénit le septième jour et le proclama saint, car en lui Il se reposa de toute son œuvre que Éloqim avait créée, pour faire (« La'assot »). » (Berechit 2, 3)

Le dernier mot « La'assot » paraît incongru dans ce verset, nous y reviendrons...

Le texte indique en tout cas que le retrait observé pendant le Shabbat constituerait une modalité de sanctification du temps et du monde.

Le Mishkan représente de son côté le lieu d'une sanctification de l'espace et de la matière, comme en témoigne sa finalité, la « Chekhina » (présence « physique » de HaShem sur terre), mais aussi la minutie employée par la Torah pour détailler les matériaux nécessaires à sa construction, leurs modalités de prélèvement et la manière de les agencer.

La façon dont le texte met en contiguïté la construction du Mishkan et le respect du Shabbat, a permis à notre tradition de finement définir - et dans de rares cas de limiter - les règles du Shabbat. La Torah orale et les traités de Halakha explorent et détaillent ces règles, dont certaines proviennent des deux versets précités :

« Voici les choses que HaShem a ordonné pour les faire. Durant six jours le travail sera fait, et le septième jour sera saint pour vous, un repos complet pour HaShem. » (Chemot, 35, 2)

La juxtaposition des « choses ordonnées par HaShem » (ici, la construction du Mishkan) avec le « repos complet » du Shabbat, a permis à nos Sages de définir les trente-neuf « travaux-cadres » (*mélahhot*) interdits le Shabbat, qui sont justement ceux requis pour la construction du Mishkan (Shabbat 97B).

« Cependant (Akh'), Mes Shabbatot vous observerez, car c'est un signe pour vos générations... » (Chemot 31, 13)

Du mot « Akh' », qui signifie une exclusion, nos sages déduisent la possibilité de repousser le Shabbat pour sauver une vie humaine ou pour pratiquer une circoncision au huitième jour (Rambam). Rachi, pour sa part, en déduit qu'en dépit du zèle à montrer dans les travaux de construction du tabernacle (Akh'), ces travaux ne peuvent en aucun cas repousser le Shabbat. C'est aussi ainsi que notre maître Champenois explique l'ordre du texte dans Wayaqhel, quand il fait précéder la mitsva du Shabbat à celle du Mishkan.

Rachi, sur Chemot, 35, 2 : « L'interdiction du travail pendant le Shabbat est mentionnée avant l'ordre de construire le tabernacle, pour souligner que ce travail ne « repousse » pas le Shabbat »

La maîtrise du temps l'emporte sur celle de la matière.

Le respect du Shabbat prévaut donc sur la construction du Tabernacle.

Dans son livre « Les bâtisseurs du temps », le philosophe Abraham Yehoshoua Heschel écrit : « Notre principal objectif devient la mise en valeur de notre contrôle du monde de l'espace. Cependant, avoir davantage ne signifie pas être davantage... Le danger commence lorsque, pour acquérir ce pouvoir au royaume de l'espace, nous trahissons toute aspiration au royaume du temps. Car il est un royaume du temps, où le but n'est pas d'avoir mais d'être, non pas posséder mais donner, non pas régner mais partager, non pas vaincre mais adhérer. Notre vie est malsaine lorsque le contrôle de l'espace et des objets de cet espace, deviennent notre unique préoccupation ».

En mettant en avant la maîtrise du temps (Shabbat) par rapport à celle de la matière (Mishkan), notre tradition nous prévient de ce danger, en nous ouvrant à une autre modalité de relation au Monde, que l'on pourrait appeler la Qedousha (« Sainteté »).

La Qedousha ? Mais pourquoi faire ??

Ces deux facettes de la « Sainteté » que représentent le Shabbat et le Mishkan, bien que de tout évidence importantes, paraissent pourtant totalement inutiles ! En effet, rien n'est créé ni transformé dans le monde le temps du Shabbat, et le texte nous dit clairement que lorsque le tabernacle sera construit, notre Créateur ne résidera non pas à l'intérieur du Mishkan, mais au sein de tout Israël.

« Ils Me feront un Sanctuaire, et Je résiderai parmi eux... (« betokham » et non « betokho » !) » (Chemot 25,8)

Cette apparente inutilité n'en est évidemment pas une... Par ces deux mitsvot cardinales, HaShem permet à son peuple de prendre part à la Sainteté, en tant que « communauté » dans l'espace du Mishkan, en tant qu'individu par le respect du Shabbat. HaShem donne ainsi à l'homme juif la possibilité de s'associer activement au projet divin, en parachevant la création.

On peut ainsi relire le « La'assot » du début de la Genèse :

« Dieu bénit le septième jour et le proclama saint, parce qu'en ce jour il se reposa de l'œuvre entière qu'il avait créée, » Genèse 2, 3 :

« Éloqim bénit le septième jour et le proclama saint, car en lui Il se reposa de toute son œuvre que Éloqim avait créée, (« La'assot ») pour (que l'homme puisse) la parfaire. » (Berechit 2, 3)

Le Shabbat constitue un parachèvement du monde, la « non-action » de cette journée devient la véritable création, signe d'alliance éternelle entre HaShem et le peuple juif...

La'assot Et ha'Shabbat ledorotam, berit Olam !
Shabbat Shalom !

Nous nous trouvons actuellement dans les dernières semaines avant Pessa'h. Si celles-ci sont axées sur le nettoyage concret de la maison et l'élimination du 'Hamets, c'est également un moment clé pour se préparer spirituellement à intégrer les leçons morales de la fête de Pessa'h. Cette préparation passe également par la lecture de Parachiot spéciales les Chabbatot qui précèdent Pessa'h.

À l'époque du Beth Hamiqdach, le peuple Juif était soumis à la difficile nécessité de se trouver constamment en état de pureté. Cette nécessité se manifestait dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Le fait de devenir impur (par exemple en étant en contact avec certains reptiles morts) imposait de tout faire pour ôter le poids de l'impureté le plus rapidement possible.

Il existe une discussion théorique mais intéressante : une personne se préservant constamment de tout contact avec l'univers de l'impureté est-elle « plus grande » que quelqu'un qui, ayant été en contact avec cet univers, s'en est purifié ?

Le Rambam (Rabbi Moshé Ben Maïmon, 1135 -1204) dans son commentaire sur la Mishna Para (3,3) propose une réponse particulièrement novatrice et intéressante. Il considère que celui qui s'est purifié après avoir été rendu impur comme « plus pur » que celui qui ne s'est jamais impurifié. En effet, le premier a été explicitement désigné par la Torah comme étant dans un état de pureté : « *Tahor Hou* » (Vayikra 13, 39), ce qui n'est pas le cas du premier, qui est considéré simplement comme une personne « non-impure » ! Le fait que la Torah définit explicitement la nature d'une personne octroie à cette dernière une meilleure définition de son statut spirituel, a contrario de quelqu'un dont la Torah ne parle pas explicitement !

Le Rav Asher Weiss propose d'extrapoler la preuve apportée par le Rambam du domaine du pur et de l'impur à celui du juste et de l'impie. En effet, le raisonnement sous-jacent à ces deux domaines est identique, à cette différence près que dans le premier cas il est question d'une impureté matérielle, tandis que le second traite d'une impureté spirituelle : la faute. Il est à remarquer que la Torah dénomme régulièrement le thème de la faute sous l'appellation d'impureté (Ye'hezqel 36, 25). Si le raisonnement du Rambam est applicable dans le domaine physique, il s'appliquera également dans le domaine spirituel, puisqu'un verset explicite témoigne qu'une personne lavée de ses fautes est appelée pure (ibid). Ainsi, il semblerait qu'une personne ayant fauté et ayant regretté son acte soit d'une meilleure qualité spirituelle que quelqu'un qui n'a jamais fauté de sa vie.

En réalité, la Guemara (Berakhot 34b) met clairement en opposition les avis de deux Amoraïm sur ledit sujet. Pour Rabbi Yo'hanan, toutes les récompenses promises par la Torah ne seront octroyées qu'aux repentis. Pour les Justes Parfaits en revanche, la Torah ne mentionne pas leur récompense, tant elle est importante. Rabbi Abahou est en désaccord avec cette assertion et professe le principe selon lequel : « À l'endroit où les repentis (les ba'aléi Téchouva) se tiennent, les Justes parfaits ne peuvent pas se tenir. »

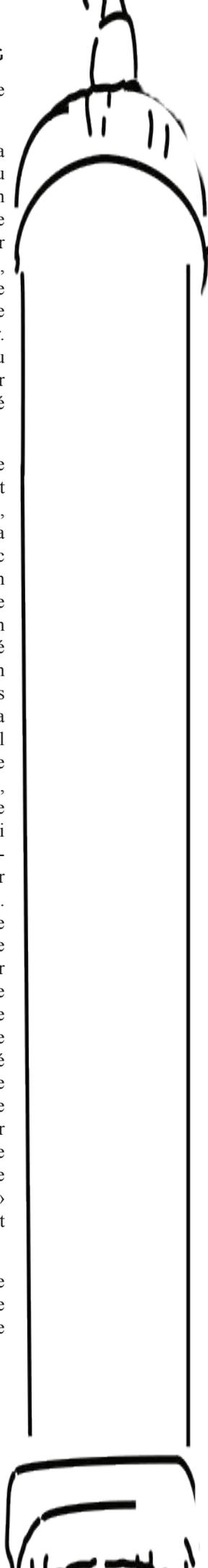
Nous comprenons de cette Guemara que Rabbi Yo'hanan et Rabbi Abahou sont en discussion sur la question

suivante : « Qui, du repentis ou du Juste Parfait, est le plus grand ? »

Le Rambam, dans son Michné Torah (Hilkhot Téchouva 7, 4), a tranché la Halakha en faveur de Rabbi Abahou ! Cette décision semble contredire le principe selon lequel la Halakha suit l'avis de Rabbi Yo'hanan lorsque ce dernier est en désaccord avec un autre Sage. Pour résoudre ce détail technique, on peut avancer que, quand l'avis général d'une Mishna (en l'occurrence Qiddouchin 49b) semble confirmer l'avis de l'autre Sage, on tranche la Halakha comme ce dernier. Finalement, nous pouvons deviner que la position du Rambam concernant ce dernier sujet semble s'accorder avec celle qu'il a proposée concernant les lois de pureté et d'impureté.

En poussant la réflexion, nous constatons finalement que le processus de pureté ne se résume pas à un simple statut technique : être rituellement pur ou non-pur. En réalité, la personne qui s'est purifiée (par le Mikvé ou par la Téchouva) vit l'expérience d'un contact particulier avec Hachem. C'est ce contact, représenté par une expression dédiée dans la Torah (« *Tahor Hou* ») qui lui confère le degré particulier dont parle le Rambam, contact bien supérieur à celui de « ne pas être impur ». L'impureté physique est généralement contractée par une interaction non désirée avec un élément impur du monde (certains reptiles morts, une charogne, un cadavre etc...), qui a donc pour caractéristique d'être extérieur à l'homme. Il est alors logique que son processus de pureté dépende lui aussi d'un élément qui lui est extérieur (mikvé, cendres de la vache rousse etc...) L'impureté spirituelle – la faute – provient de l'homme lui-même. C'est ainsi que son processus de purification doit venir de lui-même (sa Téchouva et ses bonnes résolutions). Pour autant, il existe différentes formes de pureté physique. Si certaines d'entre elles nécessitent l'implication de la personne s'étant impurifiée, d'autres ne peuvent se passer de la présence d'un tiers : le Cohen. C'est par exemple le cas de la purification de la plus haute forme d'impureté (celle du contact avec la mort) qui passe obligatoirement par l'aspersion des eaux de la vache rousse par le Cohen. Il en va de même pour la pureté spirituelle. La démarche de s'améliorer dans la pratique de son judaïsme doit certes provenir de la volonté de l'homme, mais ce processus doit finalement aboutir dans sa dimension la plus puissante à obtenir l'aide de Hachem en Personne, en vertu du principe talmudique : « Celui qui souhaite se purifier, on l'aide du Ciel. » (Yoma 38a). La démarche individuelle et naturelle est complétée par une aide providentielle et surnaturelle.

Il est fort possible de dire que c'est à cette aide divine que pensait le Rambam, lorsqu'il mit en évidence dans ses écrits qu'une pureté acquise est davantage considérée et appréciée qu'une pureté innée...



« Comme tout ce que HaShem ordonna à Moshé, ainsi les bnéi Yisrael firent tout le service (kol ha'avodah). »

(Shemot 39,43)

Le Bé'er Mayim 'Hayim* se demande ce que ce verset nous apprend que nous ne sachions déjà. De nombreux commentateurs ont relevé la formule, renouvelée comme un refrain, à chaque étape de la fabrication des ustensiles du Mishkan : « **Kaasher tsiwa HaShem ète Moshé** – ainsi que HaShem l'avait ordonné à Moshé. » Qu'ajoute ce verset à cette affirmation répétée, hommage de la Torah à l'observance rigoureuse des prescriptions divines par le 'Am Yisrael ?

Au moment de la révélation des dix paroles, la Torah introduisit l'interdiction de la mélakha (le travail) par cette curieuse injonction : « **Shéshet yamim ta'avod wé'assita kol mélakhtékha** – Six jours tu travailleras, tu feras tout ton travail. » (Ibid.20,9)

Rashi cite la Mekhilta et écrit : « Quand vient le Shabbat, qu'il en soit à tes yeux comme si tout ton travail était achevé, de sorte que tu n'y penses pas. »

Doit-on comprendre que le travail, la production et la transformation des objets du monde sont obligatoires ? S'agit-il vraiment d'un commandement divin, au point que celui qui se trouverait momentanément sans activité transgresserait une loi de la Torah ?

Cela semble bien être la position de l'auteur des Avoth de Rabbi Natane : « Du moment qu'il est écrit : "Six jours tu travailleras", que vient ajouter : "Tu feras tout ton travail" ? C'est pour nous enseigner que celui qui possède [uniquement] des propriétés ou des champs improductifs doit [néanmoins] aller s'en occuper [pendant les six jours ouvrables], car on ne meurt que d'oisiveté. »

On a semble-t-il affaire à une sorte de prescription générale de nature morale. Comme le disent les gens : « Idle hands are the devil's workshop » (les mains oisives sont l'atelier du diable...)

Mais selon le Bé'er Mayim 'Hayim, la Torah fait ici allusion à quelque chose de tout-à-fait différent. Les trente-neuf catégories de travaux interdits le Shabbat (« avot »), incluent toutes les activités de quelque importance, et quand une activité ne figure pas dans cette liste, c'est qu'elle est probablement une « toleda » (un dérivé, ou une sous-catégorie de l'un des avot.)

Or, ce nombre de trente-neuf correspond au nombre des malédictions que supportèrent Adam harishone et 'Hava son épouse à la suite de leur faute. Il faut comprendre ici que la Midat hadin, la mesure de stricte justice exigea que désormais, le labeur fût une dimension intégrale de la condition humaine. En d'autres termes, n'eussent été les exigences du din après la faute du premier couple, rien n'aurait empêché HaQadosh Baroukh Hou, si l'on peut dire, de créer un monde où tous les objets et toutes les denrées utiles à la vie humaine auraient été disponibles sans effort à tout instant, sans même la moindre intervention humaine. Si l'on en croit la Guémara, c'était bien le cas au Gan 'Eden avant la faute : « Rabbi Yéhouda ben Téïma avait l'habitude de dire : "Adam harishone était allongé dans le Gan 'Eden, et les anges du Service faisaient griller de la viande pour lui et pressaient le vin pour lui !" » (Sanhédrin 59b)

Cela ne veut pas dire que le travail en tant que tel est une malédiction. Au contraire, dans le monde d'après la faute, le labeur de l'homme est un tiqoun (une réparation) des malédictions qu'il a attirées sur

lui-même par sa désobéissance. Chacune des trente-neuf catégories de travaux vient réparer une des trente-neuf malédictions, les dimensions du din présentes dans la nouvelle situation de l'humanité.

Chaque type de mélakha atténue l'effet de la malédiction qui lui correspond, et permet à la Berakha (la bénédiction) de s'épancher dans le monde.

C'est en ce sens que les six jours de la semaine qui précèdent le Shabbat sont appelés « Yéméi hama'asséh – Les jours du "faire." » Notre travail illumine la Création, en faisant apparaître en pleine lumière la Qédousha qui y réside, et en la libérant des « klipot », des adhérences du mal qui y sont attachées.

Le Mishkan visait toutes les malédictions de l'homme, puisqu'il impliquait chacune des trente-neuf catégories de travaux.

Malheureusement, avec la destruction du Beth HaMiqdash, qui avait joué le même rôle, nous avons perdu un puissant moyen d'affaiblissement du din, un des moyens d'action de HaShem dans Son monde. Le din est toujours là, mais nous avons perdu l'antidote...

C'est pourquoi la Guémara enseigne qu'après le 'Horban, chaque jour est devenu une malédiction. C'est-à-dire que les malédictions subies par le premier homme ne trouvent plus leur remède dans les mélakhot accomplies en vue de la construction du Mishkan.

Mais d'un autre côté, notre travail quotidien produit un effet semblable, quoique plus lent. Ce que le Mishkan, puis les deux Batéi Miqdash ont opéré avec un puissant effet, notre labeur quotidien l'accomplit également, à une moindre échelle, petit à petit, jusqu'à l'arrivée du Mashia'h, bientôt et de nos jours.

C'est ainsi, enseigne Rabbi 'Hayim ben Shelomo, qu'on en arrive à la signification de ce passouk. La construction du Mishkan, qui comprenait les trente-neuf mélakhot, permit aux Bnéi Yisrael d'accomplir toutes les instructions transmises par Moshé au nom de HaShem, et d'intégrer le sens profond du concept même de 'Avodah. La 'Avodah c'est à la fois le « travail servile », comme le traduit précisément le Rabbinat ('avodah partage sa racine avec 'éved, l'esclave), mais aussi la forme la plus élevée de liberté, celle qui consiste à servir le Créateur du monde et Lui seul.

Le travail, par le décret de la Justice divine, est devenu dans ce monde une composante inévitable de la condition humaine. Mais cette dimension de rigueur fut atténuée par le scrupuleux respect des ordres divins dont ils firent preuve au cours de la construction du Mishkan.

C'est en montrant le même scrupule, en observant avec la même minutie les commandements divins, que nous hâterons la délivrance finale de ce trop long exil !

(*) *Le Be'er Mayim 'Hayim est certainement un des grands classiques de la littérature hassidique. Son auteur, Rabbi 'Hayim ben Shelomo Tyrer (~1740-1817) fut un disciple de Rabbi Yé'hïel Mi'hel de Zlots'hov. Il œuvra dans plusieurs communautés, mais on se souvient généralement de lui dans sa position de Rav de Tshernovits. Outre son commentaire du 'Houmash, il écrivit des ouvrages sur le Shabbat, la Téfilah, mais aussi des responsae halakhiques et des 'hiddoushim sur le traité Berakhot. Son amour et sa dévotion pour le Shabbat étaient légendaires. Une des anecdotes qui courait à son sujet rapporte que le Shabbat, sa taille s'agrandissait d'une tête par comparaison avec les jours de semaine. Je dois ces informations au Rav Its'haq Adlerstein – Torah.org.*

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





Parachat Vayakel – pékoudé

Par l'Admour de Koidinov chlita

ויאמרו אל משה לאמר מרבים העם להביא... ויצו משה ויעבירו קול במחנה לאמר איש ואשה אל יעשו עוד מלאכה לתרומת הקדש ויפלא העם מהביא. והמלאכה היתה דגם לכל המלאכה לעשות אתה והזתר.

(שמות לו-ה, ו, ז)

“Ils avertirent Moché ainsi : “Le peuple fait surabondamment d'offrandes ...”. Sur l'ordre de Moïse, on fit circuler dans le camp cette proclamation : “Que ni homme ni femme ne préparent plus de matériaux (dons) pour la contribution au Sanctuaire !” Et le peuple s'abstint de faire des offrandes. Les matériaux suffirent, pour l'exécution de tout l'ouvrage, *fujnfo sftubju*».

Les commentateurs se demandent pourquoi est-il écrit « *Les matériaux suffirent* » (autrement dit les dons des Béné Israël suffisaient pour construire le tabernacle), puis à la fin du verset, il est écrit « *il en restait* » (ce qui signifie qu'il y avait plus qu'il ne fallait) ?

Hachem voulait que les Béné Israël prélèvent de leur argent pour construire le sanctuaire, non pas qu'Hakadoch Baroukh Hou en eut besoin, car Il ne manque de rien, comme il est écrit : « *tout l'or et l'argent sont à Moi* », mais Il voulut que les Béné Israël donnent, **par amour pour Lui**, afin que le sanctuaire soit apte à recevoir la Présence divine.

Lorsque Moché Rabénou ordonna aux Béné Israël d'amener leurs dons pour le sanctuaire, tous s'enflammèrent d'un tel amour pour Hachem, qu'ils contribuèrent généreusement à sa construction ; et en un temps record, il y en avait déjà assez pour le construire, comme il est dit : *Ils avertirent Moché ainsi* : “Le peuple fait surabondamment d'offrandes ...” ; c'est la raison pour laquelle Moché ordonna qu'ils cessent d'amener leurs dons. Et le peuple s'exécuta.

Cependant, ils eurent du mal à se retenir d'apporter leur part, car cet amour débordant les incita à donner davantage, et c'est sur cela que le verset dit : « *Les matériaux suffirent, pour l'exécution de tout l'ouvrage* », car tout ce qu'ils avaient amené suffisait pour ériger le sanctuaire, mais de par l'amour incommensurable qui brûlait en eux, **“il en restait”**, c'est-à-dire, que leur amour dépassait les limites de ce qu'ils avaient amené, si bien que malgré qu'on leur dit d'arrêter, ils continuèrent à vouloir donner.

Il en est de même lorsqu'un juif se tient devant Hachem pour prier : à ce même instant, **son cœur s'enflamme d'amour pour Hachem**, et aussi après avoir fini de prier, **il doit continuer à entretenir ce sentiment**, et ainsi il étudiera la torah et accomplira ses commandements, imprégné d'amour d'Hachem.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📌 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 15/03/2023



VAYAKEL-PÉKOUDEÏ CHABAT HA'HODECH

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Vous ne ferez point de feu dans aucune de vos demeures en ce jour de repos. » (Chémot 35; 3)

Sur ce verset, le Rav 'Haïm Schmoulevitch Zatsal nous rapporte un enseignement du Zohar qui fait une allusion au feu de la colère, au feu de la Makhloké, le jour du Chabat.

La Makhloké de la veille du Chabat, celle qui rentre dans nos demeures sans avoir été invitée, créatrice source de discordes dans les foyers en cette veille de saint, est souvent causée par de petites choses dont malheureusement, peuvent être très lourds, jusqu'à gêner le Chabat. La Torah nous met en garde contre cette mida si destructrice qu'est le Ka'ass, la colère.

Les paroles des Sages au sujet du Ka'ass sont très breuses. Évidemment, la colère est interdite tout au long de la semaine, et pas seulement le Chabat, et elle n'est pas uniquement interdite à cause des dégâts qu'elle cause sur les relations humaines, ou encore sur la santé physique et morale de celui qui s'empporte, elle entraîne aussi de lourds décrets dans le Ciel. Essayons d'analyser le comportement de celui qui est prêt à tout « Ka'asser ».



VAYAKEL: LE FEU DE LA COLÈRE

Quelle est la nature de ce mal, sa cause et son remède ? Sa nature est évidemment mauvaise.

Dans le Sifteï 'Haim du Rav Friedlander Zatsal, nous pouvons lire une explication du Maharal de Prague provenant de Netivot Olam, qui démontre qu'il y a une différence fondamentale entre la colère et les autres interdits de la Torah.

D'habitude en effet, deux raisons peuvent entraîner l'homme à commettre une Avéra : le Yetser Hara', et le "profit matériel" que la Avéra procure. Par exemple, le fait de manger une belle tranche de charcuterie non caché assouvirait une envie, et procurerait aussi une jouissance.

C'est cette envie développée par le Yetser Hara', qui aura attiré la personne jusqu'à la faire fauter.

Par contre, le Ka'ass a cela de particulier qu'il ne procure aucun profit physique, ni matériel, ni social. Et même au contraire, l'homme en arrive parfois à déchirer ses vêtements ou à casser des objets sous son emprise.

Suite p3



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Cette semaine, nous lirons deux parachoth (Vayakel-Pekoudé) qui marquent la fin du livre de Chemoth. Ces sections décrivent la fabrication du Sanctuaire dans le désert, et indiquent aussi le dénombrément des différentes offrandes de la communauté. Ces passages nous éveilleront à comprendre un fondement du judaïsme : l'homme a une capacité à se sanctifier! En effet, lorsque l'on traite du Michkan/sanctuaire dans le désert, il s'agit du dévoilement de Hachem sur terre. On le sait, D' a créé ce monde afin que Ses créatures Le servent et L'honorent, comme le verset dit : « Tout ce que renferme ce monde, Je l'ai fait pour Mes honneurs... ». Le but de cette vaste entreprise est de faire resplendir la gloire Divine sur terre ! En effet, les livres saints expliquent que, dans les Cieux, Hachem a des myriades d'anges et de séraphins qui Le servent. Seulement, ces magnifiques êtres célestes n'ont pas de mauvais penchant pour dire : « Ce matin, je préfère me rendormir... Non, non, je ne me lèverai pas pour chanter la gloire du Roi des rois... ». Ils n'ont pas de choix ! A l'inverse, D' a créé ce monde afin que les hommes faits de chair et de sang – ou dans un tout autre lexique son Ego – viennent servir Hachem au travers des Mitsvoth. D'ailleurs, le Midrach dans Tan'houma met en parallèle la création du monde et la fabrication du Michkan. Ces deux événements ont été la source de grande joie pour le Créateur, car dorénavant, Il résidera dans ce bas-monde. Et la nouveauté du monde, c'est l'homme, par son libre-arbitre, qui choisira de faire ou de ne pas faire la volonté du Tout Puissant. S'il réussit, alors il fera descendre un peu de la Che'hina, la Présence divine, sur terre. Sinon, la Présence divine S'éloignera. Les choses sont profondes, certes, mais c'est l'enjeu de l'application des commandements. Une preuve en cela, ce même Midrach (Ta'houma 39.43), qui enseigne qu'au départ D' avait donné à Adam Harichon une seule Mitsva : celle de ne pas manger de l'arbre de la connaissance. La faute d'Adam Harichon a provoqué le fait que ce monde n'ait pas atteint son but. Consécutivement, la présence de Hachem S'est retirée vers un premier ciel. Puis, vient la faute de Caïn. Hachem Se retire d'un second degré, et ainsi de suite, la faute de la génération du déluge, etc... Jusqu'à ce que la Présence divine s'éloigne jusqu'au 7ème ciel. Vient alors Avraham Avinou, qui rapproche D' des hommes, puis Yits'hak, Ya'akov, jusqu'à ce que le Clal Israël reçoive la Tora au Mont Sinaï. A ce moment,

ZOOM SUR LE MICHKAN

Hachem réside dans ce monde. Seulement, la faute du veau d'or créera à nouveau une séparation. Il faudra attendre l'édification du Sanctuaire pour qu'à nouveau Hachem ait Sa résidence dans ce monde.

Le verset dit : « Tu as placé ta résidence en parallèle... » (dans le Az Yachir). Les Sages expliquent que le Sanctuaire du désert est à l'image, en parallèle, de celui des Cieux. Car, dans les mondes spirituels, il existe une demeure sainte. Donc, lorsque la Tora a demandé à Moché de construire le Temple du désert, c'était une maquette sur terre du Temple des cieux. Il ne s'agissait pas d'une vague idée « d'être » dans le spirituel, comme des différents groupes de « réflexion spirituelle » peuvent le proposer à Paris ou à Los Angeles, mais le Michkan, c'était la porte du Ciel. D'ailleurs, à cette époque reculée, celui qui voulait se rapprocher de son Créateur se rendait au Temple et voyait les miracles constants qui se déroulaient dans ce lieu saint. Ainsi, la Guemara (Baba Bathra 22) enseigne que cela amenait l'homme à la crainte du Ciel. Ce qui est intéressant à savoir, c'est que tout était très codifié. Les ustensiles du Sanctuaire avaient tous une mesure. Le Sanctuaire était aussi limité : il s'agissait d'un espace de 50 mètres sur 25 mètres de large. Seuls les Cohanim, les prêtres, pouvaient s'approcher du Korban (sacrifice) fait dans le Temple. Le Michkan est l'anti-thèse ABSOLUE DE CE QUE PROPOSE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ : la non-délimitation des choses et des valeurs. Jusqu'au point où les âmes perdues, à cause du flot d'informations, se demandent : pourquoi avoir besoin d'un père et d'une mère pour élever, adopter, un enfant, faire l'insémination artificielle d'un embryon provenant de je ne sais où, d'un donneur inconnu, cochez la case qui vous intéresse !? Aujourd'hui, les gens ne font plus de distinctions entre l'homme et la femme, un père ou une mère. Il paraît même que, dans certains coins de la planète, on veut légitimer les couples d'H.. qui peuvent adopter un enfant... C'est à l'opposé du dessein de D' dans la création du monde.



Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



Préparons-nous à Pessa'h

Extrait de la Hagada bé Sédère

A l'approche de chaque fête, nous avons un devoir de la préparer. Qu'est-ce que cela signifie ?

Quelle que soit cette fête, nous devons nous y intéresser et étudier ses lois, son déroulement, les mitsvot qui s'y rapportent, ses minhaguim (coutumes)... afin d'être capables, au moment venu, de faire ce que l'on attend de nous.

La préparation de Pessa'h est, pour la plupart d'entre nous, très claire : il faut tout nettoyer, tout frotter, faire disparaître les plus minuscules miettes, faire les courses, cuisiner... On se focalise donc sur l'aspect extérieur mais n'oublions pas l'essentiel !

L'essentiel de Pessa'h, son point culminant, ce qui l'illumine et lui confère toute sa signification, c'est le récit de la Hagada le soir du Sédère. Nous devons réaliser la grandeur de cette soirée, car si nous en venions à l'oublier, tous les efforts fournis à frotter et à cuisiner n'auraient fait qu'embellir notre maison et régaler notre corps mais en aucun cas ils n'auraient fait briller notre Néchama.

Il n'y a pas de soirée équivalente dans tout le calendrier juif. Pourtant, nous avons l'habitude de faire des veillées, qui elles, durent toute la nuit, le dernier soir de Soukot et celui de Chavouot, durant lesquels nous étudions la Torah, chantons des Tehilim, effectuons des Tikounim... Et cette nuit fondamentale durant laquelle nous recevons la Torah. Pourtant ces veillées, tout en étant de première importance, ne sont en réalité que des minhaguim. En effet, malgré leur valeur inestimable, il n'y a aucune halakha transgressée par quiconque si l'on a été dans l'impossibilité de pouvoir se joindre à ces veillées.

Par contre, le soir de Pessa'h, nous avons un devoir dé Oraïta, c'est-à-dire que c'est une halakha ordonnée par la Torah, de raconter la sortie d'Égypte jusqu'à ce que l'on s'endorme.

Évidemment, connaissant maintenant la sainteté de cette soirée et la belle occasion qui nous est offerte d'être un « oved Hachem », un serviteur de D., nous devons prendre nos dispositions afin de pouvoir jouir au mieux de l'accomplissement de cette mitsva.

Se reposer dans la journée, pour pouvoir être en forme le soir et raconter comme il se doit la sortie d'Égypte, est aussi important, voire plus, que tous les préparatifs d'ordre ménager et culinaire.

A Soukot, chaque soir, pendant les 7 jours que dure la fête, nous avons la

UNE GRANDE SOIRÉE

chance de recevoir les oushpizine : Avraham, Its'hak, Yaakov, Yossef, Moché, Aharon, David dans la souka, qui chacun leur tour, nous accompagnent lors de nos repas et remplissent et illuminent notre souka de Kédoucha.

A Pessa'h, c'est la Chekhina elle-même qui se déplace et prend place parmi nous pendant cette soirée, nous sommes en Yi'houd total, en tête à tête intime, avec Hachem.

Hakadoch Baroukh Hou Se délecte alors en écoutant Ses enfants raconter la sortie d'Égypte. Il en prend un plaisir incommensurable.

Au moment où toutes les familles juives se réunissent autour de la table, avec un sentiment de « ça y est, on y est ! », car après tant d'efforts de préparation, tant d'attente : la maison est reluisante, les enfants se sont entraînés à chanter, tous ont des 'hidouchim, nouveaux commentaires, préparés pour agrémenter cette soirée, on est en pleine forme, les habits sont neufs, la table est magnifique, ...

Hachem, Lui, rassemble toute Sa cour pour dire : « Écoutez Mes enfants se délecter à raconter comment Je les ai délivrés. »

A partir de là, lorsque l'on sait que malgré notre petitesse, nous pouvons tant donner à Hachem, Lui, Le Créateur du monde, Maître de toutes les bontés envers nous, nous ne pouvons que mettre à profit et honorer autant que faire se peut cette occasion privilégiée.

Le Zohar nous enseigne : « Quiconque se réjouit en racontant la sortie d'Égypte se délectera avec la Chekhina. »

En présence du Tout Puissant, nous devons avoir un comportement adéquat, nous sommes des princes, les fils du Roi, nous devons en être dignes.

Le Chlah Hakadoch dit que chacun doit s'efforcer de ne pas parler de choses profanes pendant cette soirée-là.

Le « Beth Aharon » nous rapporte que le comportement que nous adoptons durant cette soirée, influencera notre comportement durant toute l'année. C'est en partie pour tout ce que nous venons d'énoncer, que cette soirée est différente des autres... **A suivre... CLIQUEZ-ICI**



Ce document est un extrait de

La Hagada Bé Sédère

Une Hagada indispensable recommandée par nos grands Rabanim

DISPONIBLE EN EBOOK EN TELECHARGEMENT LIBRE
SUR NOTRE SITE www.OVDHM.com

**La Hagada expliquée pas à pas, de nombreux commentaires clairs et précis,
des midrachim, des illustrations...**

Couverture souple - 250 pages



Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

Qu'est-ce que la Birkath Haïlanot, la bénédiction sur les arbres ?

Tous les ans au mois de Nissan les arbres renouvellent leur cycle, c'est pour cette raison qu'un homme qui aperçoit des arbres fruitiers à partir du 1er Nissan devra réciter la bénédiction suivante : « **Baroukh ata Hachem Eloïkénou Melekh a'olam chélo 'hissère bé'olamo kloum oubara bo bériote tovoth véïlanot tovoth léhénoth bahém béné adam**/Tu es source de bénédiction, notre D.ieu Roi de l'univers, qui n'a rien fait manquer dans Ton monde, en le peuplant de bonnes créatures, d'arbres utiles et agréables pour que les hommes en jouissent. »

Quand faut-il la réciter ?

Il est préférable de la réciter le premier jour du mois de Nissan après la prière du matin et de préférence avec un Minyanne (assemblée d'au moins dix hommes). Si cela n'a pas pu se faire le premier Nissan, on pourra la réciter durant tout le mois de Nissan. Il est permis de la réciter de jour comme de nuit, aussi en semaine que durant Chabat et Yom Tov.

Sur quel arbre faut-il réciter la bénédiction ?

On récitera la bénédiction sur deux arbres au minimum qui bourgeonnent, et non sur des arbres qui ont déjà apporté des fruits. Cependant on sera tout de même quitte si on la récitera sur un seul arbre. Il est préférable de ne pas la réciter sur un arbre greffé, cependant s'il n'y en a pas d'autres, on pourra s'appuyer sur les décisionnaires qui permettent. On pourra réciter cette bénédiction sur un arbre qui est dans ses trois ans après sa plantation (Orla).

Qui est concerné par cette Mitsva ?

Les hommes à partir de 13 ans et les femmes à partir de 12 ans ont l'obligation de réciter cette bénédiction. Il y a tout de même une Mitsva d'éduquer les enfants à réciter cette bénédiction importante et chère aux yeux de tous. Une personne non voyante est exemptée de cette bénédiction.



Téléchargez la fiche complète sur notre site
<https://www.ovdhm.com/birkath-hailanot/>

LE FEU DE LA COLÈRE (suite)



La colère ne procure aucun bienfait, elle n'est que néfaste, et génératrice de problèmes conjugaux, familiaux ou sociaux. Pourtant, l'homme a suivi le Yetser Hara' comme pour la belle tranche de charcuterie ! Le Maharal appelle la colère : le Yetser Hara' léchem Yetser Hara' (le mal pour le mal). Le moment de colère est repérable au fait que le mal fait

alors partie intégrante de notre être, le corps prend le dessus sur la pensée qui n'a plus aucun contrôle. Le Yetser Hara' est alors comme un dieu étranger qui nous a pénétrés, et notre état est comparable à l'idolâtrie. Cela s'accorde avec l'enseignement de la Guémara (Nédarim 22b) qui dit : « tout celui qui se met en colère ressemble à celui qui commet la faute de l'idolâtrie. » Les causes du Ka'ass seront également son remède. Si le Ka'ass est le mal pour le mal, alors il faudra lui faire face avec le bien pour le bien. La colère, c'est l'expression d'une blessure interne, et d'une incompréhension de notre interlocuteur. La colère est déclenchée par un affront, une atteinte à notre personne ou à notre dignité, et c'est donc l'impatience et l'orgueil, gonflés à outrance, qui vont provoquer une explosion. Même si corriger une mauvaise Mida peut prendre toute une vie, nous avons au moins le devoir de la réduire ou de la faire taire, en attendant d'y parvenir. Comment ? Par la création d'une autre Mida, qui prendra le dessus en nous et s'imposera comme nouveau capitaine du navire. Nous écraserons la colère par un puissant développement d'amour du prochain, de patience et d'écoute de l'autre. La potentielle colère sommeillera toujours en nous, mais se fera dès lors plus discrète, intimidée par nos nouvelles Midos, à qui nous aurons offert une large place en notre cœur, à force de s'empêcher de médire, à force de faire la Tsédaka, de rendre visite aux malades, de remonter le moral, etc, etc...

Rav Mordékhai Bismuth ☎054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com

Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

Rire...

Un homme plutôt mal habillé déambule sur les Champs-Élysées. Soudain, une Rolls-Royce s'arrête à son niveau et la vitre arrière se baisse, il regarde à l'intérieur et reconnaît un ami d'enfance. Le passager le reconnaît également, sort de la limousine et demande à son chauffeur de l'attendre. Il prend son ami par le bras et lui propose de faire quelques pas ensemble. L'homme lui dit :
- Je vois que tu as bien réussi dans les affaires.
- Ben oui et toi ?
- Je dois dire que ça ne va pas très fort. Pendant la marche, l'ami riche est intrigué par un « clac-clac » qui se fait entendre à chaque pas que fait l'autre.
- C'est quoi ce « clac-clac » ? lui demande-t-il.
- C'est que l'avant de mes chaussures est décollé et je n'ai pas les moyens de m'en payer une autre paire. Le riche sort de sa poche une grosse liasse de billets de 500 € entourée d'un élastique. Il retire l'élastique, le donne à son ami et lui dit :
Tiens ! Mets l'élastique, ça ne fera plus « clac clac »



FAITES-LE BON CHOIX!

...et grandir

Pessah' approche, l'occasion du renouveau, on nettoie, on peint, on change les meubles. Puis on passe aux courses, on achète des quantités, comme si les 7 jours vont durer 1 mois! Et les vêtements pour arriver ce soir-là beaux comme des fils du Roi, les costumes, les chaussures, les robes On achète sans compter, on a besoin, rien doit manquer, **on n'a pas le choix!** D'autres aussi **n'ont pas de choix** que de prier pour espérer d'avoir au moins les matsot pour le Sédère et du vin pour les 4 verres. Ils réparent, rafistolent leur chaussures car ils **n'ont PAS LE CHOIX**, ils n'ont pas les moyens de renouveler, d'avoir une nouvelle chemise ou paire de chaussures, ou de faire des courses pour la fête... Essayons d'avoir le choix de penser aux autres !!! pour que chacun puisse passer les fêtes dans la dignité. Le Rambam nous enseigne: "**Il est préférable pour un homme de multiplier les cadeaux pour les pauvres plutôt que d'accroître son propre repas et les envois de mets à ses amis.**" HASDEI HM cette année distribuera des cartes de bons d'achat pour que les plus démunis eux aussi aient **LE CHOIX** dans leurs achats. Participez à cette mitsva, et le soir du sédère vous aurez le sentiment heureux d'avoir fait le bon choix!.... www.ovdhm.com/c15

Faites votre don en Euro

Faites votre don en Shékel

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

- | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|---|
| <p>Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com</p> | <p>RÉSERVEZ dès à présent votre paracha Mariage, Bar-Mitsva, Guérisons Azkara...</p> | <p>La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha</p> | <p>La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha</p> | <p>MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple</p> | <p>La guérison complète et rapide de Noa bat Tamar parmi les malades de peuple d'Israël</p> | <p>La guérison complète et rapide de Hanna bat Chochana parmi les malades de peuple d'Israël</p> |
|--|---|---|---|---|--|---|



« **Moché convoqua toute la communauté des enfants d'Israël.** » (Chémot 35, 1)

Au sujet de l'interprétation de Rachi selon laquelle le rassemblement général du peuple avait lieu le lendemain de Kippour, le Kli Yakar explique ce qui suit. Cette mitsva de hakhel avait pour but de cultiver la paix entre eux. Du fait que Moché désirait leur annoncer la construction du tabernacle, dans laquelle ils s'associeraient tous, il était au préalable nécessaire de les rassembler afin d'en faire un bloc uni. Or, de nombreuses querelles ayant ponctué leurs campements, comment était-il possible de les rassembler ? C'est pourquoi Moché eut l'idée ingénieuse de le faire le lendemain de Kippour, car, en ce jour, la paix et l'unité règnent parmi le peuple. Ce climat propice facilitait cette tâche.

« **100 socles pour les 100 talents, un talent par socle** » (Chémot 38,27)

De même que le sanctuaire reposait sur 100 socles, chaque juif doit réciter 100 bénédictions par jour. Comme les socles étaient les fondements du Michkan, les bénédictions sont les fondements de la sainteté de chaque juif. Le mot adén un socle (אֲדָנִים) vient du mot adnou (autorité). Grâce aux bénédictions, l'homme témoigne que D. est maître de toute la création. Les 100 bénédictions quotidiennes représentent 100 socles pour le sanctuaire de chaque juif. (Aux Délices de la Torah)

« **Toute la communauté des enfants d'Israël se retira de devant Moché.** » (Chémot 35, 20)

Le Or Ha'haïm explique l'insistance du verset sur le fait que les enfants d'Israël se retirèrent « de devant Moché », milifné Moché. Connaissant l'aspiration profonde de ce dernier d'accomplir les mitsvot ainsi que sa grande richesse, ils craignaient qu'il n'apporte lui-même tout le nécessaire au tabernacle. Aussi, s'empressèrent-ils de chercher leurs donations, afin de parvenir à le précéder, ce que laisse entendre le terme milifné, pouvant aussi être compris dans le sens de l'après, avant.

« **[Ainsi] fut achevé tout l'ouvrage du Michkan ... et les enfants d'Israël avaient fait selon tout ce que Hachem avait ordonné à Moché** » (39,32)

Ce verset, ne devrait-il pas tout d'abord dire ce qu'ils ont été ordonnés de faire, et ensuite que le Michkan a été achevé, et non l'inverse ?

Le Alshich hakadokh répond que de nombreux aspects de la construction du Michkan étaient ignorés des juifs, Hachem devant les compléter Lui-même. Malgré cela, D. leur donne le mérite comme s'ils l'avaient entièrement eux-mêmes. Ainsi: « fut achevé tout l'ouvrage » par Hachem, et malgré cette réalité : « ils avaient fait selon tout ce que Hachem avait ordonné » ils ont reçu le mérite pour la totalité du travail. Dans la spiritualité, nous devons faire de notre mieux, et Hachem se chargera alors de compléter ce qu'il manque. Au final, Il nous créditera pour la totalité! Rachi (v.39,33) commente : « Aucun homme au monde n'aurait été capable de monter le Michkan, étant donné le poids des planches, que nul n'aurait pu dresser ... Moché a dit à Hachem : « Comment pourrait-on le monter de la main d'un homme? » D. lui a répondu : « Charge-t'en de ta propre main, et ce sera comme si c'est toi qui le montais! » En fait, le Michkan s'est monté et dressé de lui-même. Notre devoir est seulement d'agir. Quant à la réalisation et à ses résultats, ils sont du ressort de Hachem. Quand il nous incombe de faire une chose, notre rôle n'est pas de l'amener à sa réalisation, mais simplement d'agir! » (Hafets Haïm)

« **Et Moché vit tout le travail et voici ils l'avaient accompli comme D.ieu avait ordonné, ainsi l'avaient-ils fait ; et Moché les bénit** » (Chémot 39,43)

Après avoir achevé la construction du Michkan, Moché bénit les Bnei Israël. Mais pourquoi les bénit-il ?

Après tout, ils n'ont fait qu'agir selon les commandements qui leur avaient été ordonnés. Pourquoi donc des éloges en ce qui concerne une tâche qu'ils étaient obligés d'accomplir. D'autant que s'ils n'avaient pas agi selon les ordres, par négligence ou faiblesse, cela leur aurait été compté comme une avéra.

Mais Moché les a bénis, parce que rien n'est normal ni naturel ni dû dans la vie. Ils se sont efforcés et fatigués au travail, et même s'ils étaient certes obligés de le faire, Moché éprouve cependant le besoin de les bénir. Par souci de reconnaissance.

En faisant un parallèle avec notre vie quotidienne, nous voyons bien que ce type de scène pourrait tout aussi bien se produire aussi dans nos foyers...

Le Rav Pinkouss Zatsal rapproche cet événement de la relation à l'épouse qui s'implique tant en préparant Chabat par exemple, elle cuisine, lave, nettoie, repasse, enfourne...

Nous pourrions nous

dire au fond de nous, rien d'exceptionnel, après tout c'est normal, c'est son rôle. Nous, on s'assoit, on mange, on boit, on chante... et madame ? Merci peut-être ?

Premièrement rien n'est normal, même si c'est effectivement SON rôle d'après les mœurs, cela empêche-t-il de lui offrir une petite bénédiction, un sourire, un merci ?

Les Bnei Israël ont travaillé dur, ils ont offert leurs biens, ils se sont investis totalement et surtout ils ont suivi les directives De Hachem Baroukh Hou à la lettre : « ... comme D.ieu avait ordonné, ainsi l'avaient-ils fait ».

Le Beth Halevi nous explique que le Michkan est le Tikoun de la faute du Veau d'or. Le Tikoun consiste à accomplir toutes les ordonnances sans "réfléchir". En effet, au moment de la faute du Veau d'or, les Bnei Israël n'en avaient fait qu'à leur tête, ils avaient pensé qu'ils agissaient bien en se référant qu'à leur pensée personnelle. Terrible erreur !

La réparation devait donc passer par un acte d'obéissance le plus absolu, agir parce que D.ieu nous le demande, et non pas pour la raison que nous comprenons et acceptons de nous y résoudre parce que c'est aussi notre décision personnelle. L'égo fut mis de côté. Quelle réussite !

Nous devons faire une Avodat Hachem, et non pas une avoda de comprendre ce que l'on fait : NAASSE VE NICHMA ! Nous ferons puis nous comprendrons, et non l'inverse.

Nous retrouvons ce principe dans la façon de poser les Téfiline, nous commençons par le bras, symbole de l'action, ensuite seulement nous le plaçons sur la tête, symbole de la pensée. Nous agissons pour faire la volonté du Créateur, comme Il nous l'a ordonné, puis tout s'éclaire, il faut suivre le Guide afin de découvrir la Lumière !

C'est pour cette raison que nous retrouvons 18 fois dans cette paracha, tout au long de la construction du Mishkan le verset :

« ... ainsi que l'Éternel l'avait prescrit à Moché. »

La Torah prend soin d'insister sur le fait que les Bnei Israël ont bien suivi les instructions comme il se doit. L'action aveugle des Bnei Israël représente un don de soi exceptionnel qui sera le moteur de ce fameux Tikoun. Il s'agit véritablement de mettre son moi entre parenthèses, afin d'accomplir la volonté du Tout Puissant Qui Seul connaît le Bien absolu.

C'est devant le résultat de tous leurs efforts que Moché les bénit : « Que ce soit Sa volonté que la Chékina repose sur l'œuvre de vos mains. » Cette bénédiction offre au peuple le mérite de voir chacun de ses efforts permettant de se rapprocher de D.ieu et d'exécuter Ses commandements, couronné de la révélation de la Présence Divine.

Revenons à présent à nos foyers avec la Guémara (Sota 17a) qui écrit que la « Bayit Yéhoudit » est un mini-Michkan. En effet il est écrit : « Un homme et une femme méritent la Chékina au milieu d'eux », de même que la Chékina réside dans le Michkan, elle résidera aussi dans une « Bayit Yéhoudit ».

Comme pour les Bnei Israël, qui après avoir achevé la construction du Michkan on été bénis, de même la femme, qui effectue cette construction au quotidien et témoigne de sa volonté et de son efficacité à gérer les petits comme les gros travaux de la maison, mérite une bénédiction, un sourire, un merci. Comme nous l'enseigne Rabbi Yossi (Guitine 52a) en disant qu'il n'a jamais appelé sa femme « ichti/ma femme », mais « Bethi/ma maison ». Le rôle de la femme n'est pas accessoire, il est primordial, elle est l'essence de la maison.

Évidemment tout ce qui est vrai envers la femme, l'est aussi envers l'homme, car c'est au milieu du couple que la Chékina réside. Pour réussir une telle œuvre, il est donc indispensable de s'élever, en donnant de soi pour le bien du couple, car celui qui donne finit par aimer celui qui reçoit de lui. Il sera donc aussi indispensable de, chaque fois que l'occasion se présente, souligner les bienfaits que l'on a reçus de son conjoint, car c'est cette reconnaissance qui conduira à l'amour de celui qui nous a prodigué toutes les bontés qu'il suffit de regarder.

Rav Mordekhai Bismuth



Autour de la table de Shabbat n° 376 Vayakhel-Pékoudé

Ha'hodech



Quand l'argent ne fait pas que le bonheur...

Dans notre Paracha Vayaqhel le peuple commence à donner toutes ses contributions à l'édification du Temple. Hommes et femmes amènent leur or et argent pour confectionner les ustensiles saints du Temple comme il est dit: "...Tous les gens ont donné leur contribution..." (Chémot 35.21)

Le **Beth Halévy** sur la Paracha Térouta demande pourquoi la Paracha de Michpatim que nous avons lu juste après la section du Don de la Torah qui traite des lois financières fait interruption entre les différentes sections traitant du Temple (comme Térouta, Tétsva, Vayaqhel et Péquoudé) avec le Don de la Torah ? Car d'après le Ramban, le Temple avait pour fonction de continuer le dévoilement Divin qui avait eu lieu au Sinaï mais cette fois dans la Tente d'Assignment. Donc logiquement, immédiatement après le Don de la Thora on aurait dû lire les passages traitant du Sanctuaire et ne pas s'interrompre par la lecture des lois de dommages et réparations ! Répond le Beth Halévy: cela nous apprend un principe de la Torah: **avant de donner aux bonnes œuvres il faut vérifier que l'argent soit bien Cacher!** Ni vol, ni larcin et autres embrouilles/combines ne doivent entacher la qualité de l'argent donné à la Torah ou aux pauvres! Le prophète Isaïe (56.1) dit: "**Garde les jugements (lois d'argent) et fait la Tsédaka car la délivrance d'Hachem est proche!**"

Explique le Rav, pour **que la délivrance arrive** : il faut faire des Tsédakoth **en toute droiture!** Donc le prophète vient nous apprendre **qu'on ne devra pas piller** les comptes bancaires de notre prochain (**pareil vis-à-vis des gentils**) ni faire des attrapes nigauds (par de-là les mers et océans...) pour donner les 10% de sa recette (**mal acquise** ; on le dit bien d'ailleurs : "bien mal acquis, ne profite pas !") **aux kollelims et Yéchivoth et en plus demander le Cerfa pour avoir une réduction des impôts...tant qu'à faire!** Mais **Béni soit Hachem**: nos lecteurs et l'écrasante majorité de la communauté sont à des années lumières de toutes ces pratiques frauduleuses qui n'amèneront pas de bénédictions dans ses affaires ni dans le reste...

Comme notre publication n'est pas seulement une lettre ouverte à ce problème ; on abordera le problème sous le spectre de la Hala 'ha car le vol n'est pas seulement une question d'éthique mais c'est avant tout un problème de droit. Les cas sont longuement débattus dans la Guémara (Baba Quama 5° Chap) et au niveau de la Halah'a. Le Choul'han Arouh (11.6) traite entre autre du cas d'un homme qui vole des tsitsits et il les place sur son vêtement aux quatre coins pour faire la Mitsva du châle de prière. Le Choul'han Arouh

tranche que notre homme **ne sera pas quitte de la Mitsva** car il existe un principe: "**Mitsva Haba Be'avéra**"/ la Mitsva qui est accomplie grâce à la faute n'est pas considérée dans le ciel comme une Mitsva! Autre cas plus courant rapporté dans le Michna Broura celui d'un homme qui achète dans une boutique de judaïca quelques Talitoth en disant au vendeur/copain qu'il va bientôt le payer... Une semaine passe, puis une deuxième notre vendeur perd patience et contacte notre acheteur: toujours pas de réponse... Quelques jours passent encore, à nouveau le vendeur essaye de contacter l'acheteur récalcitrant (en envoyant des textos, des watsApp etc) ...toujours pas de réponse! Au bout de 3/4 semaines l'acheteur reprend contact avec le vendeur et s'excuse en disant: "**bientôt, bientôt je payerai l'ardoise... madame la marquise...**". Seulement il faudra savoir qu'après que le vendeur ait montré qu'il voulait son règlement au plus tôt, l'acheteur récalcitrant rentre dans la catégorie forte prisée (**dans les enfers**) **des voleurs!** Conclusion du Michna Broura: notre homme ne sera pas quitte de la Mitsva lorsqu'il se revêtit de son beau Talith étincelant tout blanc lors de la Bar Mitsva de son neveu (au Cotel...) ! De plus, toutes les bénédictions qu'il fera dessus seront interdites et faites en vain! Et si notre homme oublie complètement son ardoise (même involontairement) il n'aura jamais accompli la Mitsva du Talith **toute sa vie** (si son Talith acheté était de super qualité...) !!

Quand l'argent peut faire des prodiges...

Cette semaine j'ai développé un point instructif dans notre rapport avec tout ce qui touche les saintetés ; de faire attention que notre argent ne soit pas entaché par la faute. Notre formidable histoire véritable traitera un tant soit peu de la force de la Mitsva de Tsédaka. Le Rav Ohaïon Chlita la raconte. Il s'agit d'un entrepreneur du Sud d'Israël qui avait l'habitude d'allé visiter le saint Baba Salé pour lui demander conseils et bénédictions. Une fois, il arriva dans la maison du Tsadik et à peine était-il entré dans la pièce que Baba Salé cria: "Tu n'es qu'un voleur, menteur...vaurien!!" Notre homme est devenu livide tant il était retourné des mots durs qu'il entendait de la bouche du saint homme! De plus, c'était la première fois que le Tsadik lui parlait de telle manière ! Jusqu'à ce que Baba Salé lui dise: "Sors d'ici je ne veux plus te voir espèce d'effronté!!" Le secrétaire du Tsadik prit notre homme par le bras et lui montra la porte de sortie!! Notre homme était sous le choc, prit sa voiture et s'éclipsa... Comme il avait un chantier qu'il suivait dans une agglomération dans le sud de Nétivot: Mitspé Rimon; il décida

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

de partir vers son lieu de travail pour oublier un tant soit peu ce très mauvais moment passé!! Là-bas il passera la fin de la journée à superviser les travaux de constructions avec ses ouvriers. A la fin de la journée il monta dans sa voiture avec deux autres ouvriers-gentils du chantier.



Il prit la route alors qu'il faisait nuit. La route était sinueuse et à un moment la voiture qui le précédait s'arrêta brusquement ! Notre homme, pour éviter la collision inévitable, braqua les roues en direction du bas-côtés de la route. Or cette route longeait un wadi (une vallée en contrebas) qu' il ne distinguait pas dans la nuit noir ! La voiture fit une chute libre en direction des rochers en contre bas de plusieurs dizaines de mètres!! En final, le véhicule s'écrasa sur le sol rocailleux. Notre homme ne revenait pas de ce qui c'était passé, seulement il avait toute sa conscience et s'extirpa de la carcasse tandis qu'il voyait derrière lui le corps de ses deux ouvriers

inertes, sans vie! Notre homme compris qu'il y a eu un GRAND miracle. De plus, il ne comprenait pas pourquoi sa voiture ne s'était pas enflammée alors qu'elle était pleine d'essence. Il remonta la pente (indemne) et fit du stop pour aller au poste de police le plus proche (Yérou'ham) pour faire une déclaration d'accident! Après sa déposition il prit la route de sa maison. Après qu'il ait retrouvé ses esprits il décida de se rendre chez Baba salé. Arrivé à Nétivot il rentra dans la pièce du saint homme sans rien dire par crainte dont la manière de Baba Salé allait l'accueillir! Il se fit tout petit s'assit tranquillement en attendant la réaction de Baba Salé. C'est alors que le Tsadik eu un grand sourire sur les lèvres... Le Rav lui dit: **"Béni soit ta venue, je t'attendais!"**. C'est alors que notre entrepreneur éclata dans des sanglots terribles (suite à l'émotion de l'accident, la perte de ses employées..)! Il n'avait plus de force, il dira uniquement : "Rabi explique moi ce qui s'est passé aujourd'hui" Le Tsadiq –qui n'a pas besoin qu'on lui explique les terribles évènements (il n'avait pas besoin qu'on lui envoie des WhatsApp) dira: **" Sache qu'il existe une Mitsva très importante qui te protège d'une manière systématique: c'est le Ma'asser (la dîme) que tu donnes à tous ceux qui étudient la sainte Torah. Sache que cette Mitsva protège l'homme comme une muraille épaisse protège une ville! C'est cette Mitsva qui t'as protégé toutes ces années! Seulement TU SAIS que ces derniers temps tu as commencé à en parler à tes copains et à t'en orgueillir combien tu aidais les Avréhims... Sache qu'à partir de ce moment une corne a poussé sur ta jambe (note de la rédaction: au niveau spirituelle) Et quand tu es venu ce matin me voir j'ai vu l'ange de la mort qui était attaché à ta jambe, j'ai compris qu'il voulait prendre ton âme! Je savais que la seule manière de te sauver c'était de diminuer ton orgueil. C'est pourquoi je t'ai rabaissé par des paroles vexantes... Ainsi, quand tu 'es ressenti au plus bas, alors l'ange de la mort t'a abandonné !! Seulement du haut du ciel on a choisi une expiation à ta place : ce sont tes deux ouvriers quisontpartis à ta place"** Fin de

l'histoireVéritable a bien FAIRE réfléchir.

Coin Hala'ha (Lois de Pessah).

Le Hamets (interdit à Pessah) est une des cinq céréales qui a fermenté au contact de l'eau. Le Talmud établit qu'à partir du moment où on laisse une céréale en contact avec l'eau pendant 18 minutes commence le processus de fermentation. A Pessah, il existe plusieurs interdits : de manger du Hamets, d'en posséder et d'en PROFITER. Donc on ne pourra pas vendre du Hamets à un gentil durant la semaine de Pessah (Si on tient une épicerie on devra mettre la clef sous la porte durant la période de Pessah) et pareillement on ne pourra pas être serveur dans un restau (non-cacher) .Autre chose importante à connaître, le Hamets ce n'est pas uniquement du pain, des biscottes ou des gâteaux... C'est aussi **TOUS** les produits manufacturés avec de la farine! Par exemple toutes les soupes instantanées, les sauces etc... En un mot, tous les aliments composés doivent avoir une surveillance propre à Pessah! De plus le Whisky, la Bière sont faits à partir de la distillation de l'orge, donc se sera formellement interdit d'en consommer ou d'en posséder . Beaucoup ont l'habitude de faire la vente de leur Hamets à un gentil, de la sorte il n'y a plus l'interdit de "posséder". Seulement comme les lois concernant cette vente sont importantes on nommera un Rav compétent qui opérera la vente en notre nom. Attention, le Rav ne devient pas propriétaire de notre Hamets, mais il est accrédité (délégué) pour le vendre à un gentil. Comme l'interdit du Hamets est très sévère, on possédera une vaisselle propre à Pessah (comprenant assiettes, verres, fourchettes et aussi casseroles etc.). Bien-sûr, ce service ne sera jamais utilisé durant l'année (même à froid) . Et c'est uniquement dans le cas où on n'a vraiment pas le choix, qu'on pourra faire la cachérisation de la vaisselle de l'année pour l'utiliser à Pessah (grâce au trempage des ustensiles dans de l'eau bouillante, ce qu'on appel Aguala). Seulement, comme ces lois sont nombreuses, on devra passer obligatoirement par un Rav (par exemple, la porcelaine ne se cachérisé pas Pour les plaques de cuissons aussi, on veillera à se procurer une petite plaque NEUVE pour Pessah. Les évier et les plans de travail faits de marbre ou de pierre doivent être aussi cachérisés. Il faudra les laver méticuleusement avec un détergent, puis verser de l'eau bouillante. Attention, il faudra veiller à ce que l'eau soit véritablement bouillante lorsqu'elle sera aspergée sur tout le plan. On ne pourra pas utiliser l'eau qui s'est refroidie après ébullition. D'après le Rama (coutumes Ashkénaze) on devra recouvrir AUSSI le plan de travail par un papier Alu ou PVC (car d'après le Rama, il faudrait passer une pierre brûlante sur la surface au moment où l'on verse l'eau bouillante. Aujourd'hui, comme on craint que le marbre ne se fende, on se suffira d'ébouillanter le plan de travail puis de le recouvrir).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold tél. 00972 55 677 87 47
email:goldhanna123@gmail.com

Une bénédiction de réussites dans l'éducation des enfants, la Parnassa et la bonne santé à David Mordéchai Azoulay et à son épouse (Jérusalem)

Une Bénédiction de réussites dans l'éducation, la santé le Chalom à Daniel Albala et à son épouse (Villeurbanne)

Une bénédiction à Alain Melloul et à son épouse (Raana) dans la santé, l'éducation dans la Thora et la Parnassa

Grande Bénédiction à Dan Portugais et à son épouse (Raana) à l'occasion du mariage de leur fille : Mazel Tov, Mazel Tov !!

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Vayakel-Pékoudé
5783

| 198 |



Photo de la semaine



Un Michkan qui vit en nous !

Après la faute du veau d'or, Hachem ordonna à Moché de construire le Michkan : «Ils feront pour moi un Sanctuaire...»(Chémot 25.8-9). On sait que notre Torah est éternelle et que toutes ses mitsvot sont pertinentes pour tous toutes les générations. Alors, chaque juif est obligé d'accomplir la mitsva de construire un Michkan et ses ustensiles même aujourd'hui !

Chaque juif doit s'efforcer de se sanctifier afin d'être digne qu'Akadoch Barouh Ouh habite en lui. De même, il doit s'assurer que ses enfants préservent également leur sainteté et soient dignes de servir le Créateur. De plus, chaque juif doit transformer sa maison en un Bet Amikdach miniature afin qu'Hachem Itbarah accepte et désire y habiter. Le secret du juif est élevé au-delà de toute mesure, car il est capable d'être un char pour la Chékhina. En vérité, un juif n'est pas un microcosme du monde et du Michkan, mais en fait, le monde et le Michkan sont des macrocosmes du juif.

La Hassidout explique qu'un juif n'est pas une cinquième catégorie apparemment séparée du Créateur. Au contraire, un juif est tout autre chose, car chaque juif a une âme qui fait vraiment partie d'Hachem. Chaque juif, peut et doit faire pour Hachem une demeure personnelle et un Mikdach dans son cœur et son foyer. Ainsi, chaque juif devra s'efforcer de se sanctifier pour être digne d'Hachem demeurant en lui et s'assurer que ses précieux enfants préservent leur sainteté et leur pureté et restent dignes de servir Akadoch Barouh Ouh. De plus, chaque juif devra également transformer sa

maison en Michkan miniature afin qu'Hachem soit heureux et désire y habiter. Mais comment faire cela ?



Quand un juif possède des livres sacrés, dans sa maison, sa bibliothèque ressemble à l'arche sainte dans le Bet Amikdach. Quand un juif utilise l'évier de sa maison pour faire Nétilat Yadaïm pour lui-même et pour ses enfants le matin quand ils se réveillent, et avant de manger du pain, et après avoir utilisé les toilettes, etc., cet évier ressemble à la fontaine où les cohanimes se lavaient les mains et les pieds

avant d'accomplir leurs tâches dans le Michkan. Quand un juif mange du pain en faisant la bénédiction cette table ressemble à la table des pains de proposition. Quand une femme juive allume des bougies de Chabbat et Yom Tov, de Hanouka et des bougies de souvenir pour honorer et élever les âmes des tsadikimes, cela ressemble à l'allumage de la Ménora. Lorsque les parents se comportent dans leur chambre avec sainteté et modestie, ils méritent de mettre au monde des enfants saints et purs comme les chérubins qui avaient le visage d'enfants, un garçon et une fille, recouvrant l'arche d'alliance.

Toute l'intention d'Hachem concernant la forme physique du Michkan et de tous ses ustensiles est seulement pour nous guider et nous montrer comment nous comporter. Que par nos actions, nous devons agir pour être de la même forme que le Michkan et ses ustensiles, saints, dignes et prêts à ce que la présence divine se manifeste en nous. L'acte spirituel de construire le Michkan s'applique à chaque juif, car il peut et doit faire un temple personnel, dans son propre cœur et sa propre maison à Hachem, car Hachem Itbarah désire habiter dans le cœur et la maison de chacun d'entre nous.

Tant que le Bet Amikdach existait, l'autel existait pour le peuple d'Israël. Cependant, maintenant que le Bet Amikdach a été détruit et que nous n'avons plus d'autel pour expier pour nous, notre table expie pour nous à la place. Pour que la table d'une personne expie pour elle, quelques conditions sont nécessaires : 1) Que la nourriture soit strictement cachère. Rav Yoram Abargel Zatsal mettait constamment en garde contre l'interdiction de boire du lait qui n'est pas Chamour. 2) Bénir la nourriture avec intention, et manger lentement et correctement. Rav Yoram disait toujours : «Il est interdit de manger vite ! Celui qui mange vite devient engourdi par la matérialité et crée une barrière entre lui et la sainteté. 3) Il faut prononcer des paroles de Torah à table et faire les bénédictions après le repas avec joie et intention. Ensuite, cette table montera dans les endroits les plus élevés du ciel et accomplira l'expiation pour eux.

L'ensemble de la création est divisé en quatre catégories: Domem (inanimé), Tsoméah (végétal), Hai (animal) et Médaber (humain), chaque catégorie se classant au-dessus de l'autre. Ces catégories sont toutes au sein de la création, apparemment séparées d'Hachem. Mais, il y a quelque chose qui se distingue de toute la création : Le juif.

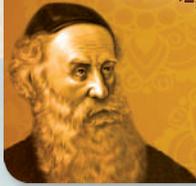
Infos :

Chaque jour reçois quelques minutes de Torah directement sur ton smartphone

- Dimanche :** Vidéo sous-titré de Rav Israël Chlita ou du Rav Yoram Zatsal **1**
- Lundi :** Une histoire de tsadikimes pour les enfants à écouter avant de dormir **2**
- Mardi :** Cours de Tanya en français suivant les enseignements du Baïssour Yoram **3**
- Mercredi :** Le paracha de la semaine et une étude de hassidout en texte PDF **4**
- Jedi :** Vidéo sur la paracha de la semaine en français **5**

Envoi un WhatsApp au :
054.943.93.94

”בִּי קְרוֹב אֱלֹהֵי תְדַבֵּר מֵאֵל בְּיָד וּבְלִבְךָ לְעִשְׂתֵּנִי”



Connaitre la Hassidout



L'étude de la Torah supérieure au reste

Et c'est une vertu infiniment grande et merveilleuse, de comprendre et de connaître la Torah et de la réaliser sur toutes les mitsvot pratiques - il y a un avantage dans la mitsva d'étudier la Torah, qui n'existe dans aucune autre mitsva, même si une personne met des téfilines Méoudar, et fait la bénédiction sur un etrog Méoudar, et a une mézouza Méoudérète, et qu'il respecte le Chabbat de la meilleure façon etc. Toutes ces actions sont excellentes, mais l'étude de la Torah est supérieure au reste. Elle surpasse même les mitsvot qui dépendent de la parole - comme la lecture du Chéma, la prière et

le Birkat Amazone, et elle surpasse aussi les mitsvot de la parole dans le Talmud Torah, car dans l'apprentissage de la Torah, il y a des mitsvot de compréhension de la Torah et il y a des mitsvot de parole dans la Torah qui, elles, sont accomplies par exemple lors de la récitation de versets bibliques même si vous ne comprenez pas le sens des mots. L'Admour Azaken dit ici que la grande vertu de comprendre la Torah n'existe dans aucune autre mitsva, pas même dans celle de parler de la Torah.

Car pour toutes les mitsvot qui relèvent de la parole et de l'action - chaque juif qui accomplit une mitsva en parole, comme la prière ou la bénédiction après un repas, et un acte tel que la mise des téfilines, ou la charité envers les nécessiteux, dans lequel les mains travaillent, ou les allers vers la synagogue avec les pieds, chaque pas est une mitsva en soi, Akadoch Barouh Ouh habille l'âme - de vêtements divins, et l'entoure de la Lumière divine de la tête aux pieds - du niveau supérieur au niveau inférieur de l'âme. C'est-à-dire, en plus du vêtement matériel que nous avons, qui nous protège du froid, l'âme divine porte des vêtements très fins et spirituels, qui

l'aident à être sauvée des mauvais esprits.

Il faut savoir qu'après les longues années de vie d'un homme sur terre, il y a trente

et c'est cela l'huile d'olive, l'huile est la alakha, et elle sanctifie la personne.

Après avoir examiné la question et fait des recherches approfondies dans plusieurs directions, je suis arrivé à la conclusion que pour toutes les personnes qui ont étudié la alakha, et étudient, et qui apprendront davantage, tous les mauvais esprits et les parasites ne peuvent rien faire contre eux, parce que les parasites n'ont pas le pouvoir de s'opposer à la alakha. Par conséquent, même Goliath ne pouvait pas s'opposer au Roi David, parce que David était un homme d'alakha. À propos des

Philistins, il a dit : «Je poursuis mes ennemis, je les atteins; aucun relâchement tant que je ne les aurais pas détruits»(Téhilimes 18.38). Un lion est venu et a pris un agneau du troupeau, David a attrapé le lion dans sa gueule et en a sorti l'agneau, puis le lion s'est dressé contre lui, et David l'a attrapé et l'a tué, et il a également battu l'ours. Il n'avait pas peur d'eux, parce que personne ne peut s'opposer à un homme de alakha.

Personne ne pouvait rivaliser avec Rabbi Ovadia Yossef, il était gardé et protégé. Personne n'a tenu la alakha comme lui ces dernières générations, notre génération a eu un grand mérite, seuls ceux qui sont malsains, qui ont endommagé les fondations jusqu'au tout, et qui n'ont rien à voir avec Hachem, se sont levés contre lui. Mais quiconque garde la alakha comme une noix dure qui est préservée de tout accident, aime le Rav comme la prune de ses yeux. Il faut que vous soyez annulé devant Hachem, savoir qui est le tsadik de vérité et être comme de la poussière à côté de lui, vous et tout votre entourage. Il est dit de lui : «Ses ennemis, je les revêtirai de honte et sur sa tête brillera son diadème»(Téhilimes 133.18).



deux chemins qui mènent vers les hauteurs spirituelles. Dans trente et un d'entre eux, les ténèbres sont très grandes, et ils sont pleins de parasites, de serpents, de scorpions et de chiens, et il y a un seul chemin normal. Les trois premiers jours après le décès sont pleins de ténèbres, c'est pourquoi les trois premiers jours après la mort sont difficiles pour le défunt, parce que, pendant ces jours-ci l'âme ne peut aller nulle part, et elle a beaucoup de souffrances. Une seule chose peut la sauver : si elle a étudié la alakha, alors la alakha devient une lumière directrice pour elle, comme il est écrit : «Ta parole est un flambeau qui éclaire mes pas, une lumière qui rayonne sur mon chemin»(Téhilimes 119.105).

Et c'est le fondement de l'allumage des bougies de Hanouka (Chabbat 22b), parce que "Tarmoud" (c'est le nom de la nation) sont les lettres de "rebelle", et tous ceux qui se rebellent contre Hachem n'étudient pas la alakha, mais ils changent de alakha, et ce n'est que lorsqu'ils n'ont plus d'issue, qu'ils verront la lumière sur leur chemin car seule la alakha est une lumière qui guide les rebelles. Par conséquent, les Hachmonaïmes et leurs fils ont restauré la alakha à sa place,

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya - Chapitre 5 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous: +972-54-943-9394



Bet Amidrach Haméïr Laarets

www.hameir-laarets.org.il | france@h-l.org.il



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière



BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁימְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON VAYAKEL

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon, Rabbi Shimshon 'Haim Ben Rav Na'hman Michael vécut il y a plus de 250 ans en Italie (ville de Modène).

Le Rav Nahmani eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le Rav promet à celui qui étudiera ses écrits, beaucoup de réussite, notamment une belle descendance: « Et vos yeux verront, des enfants et des petits-enfants, comme des rameaux d'oliviers, autour de votre table. La richesse et les honneurs recouvriront à jamais votre descendance »

LA VALEUR D'UN DON

וְהִנְשָׂאֵם הַבְּיָאוּ אֶת אֲבְנֵי הַשֹּׁהַם וְאֶת אֲבְנֵי הַמִּלֻּיִם: לְאִפּוֹד וְלַחֹשֶׁן

Le texte de notre parasha rappelle la « donation » réalisée par les « Princes » d'Israël : Les pierres précieuses et extraordinaires de Shoham et Milouim. Pierres qui ont servi pour le pectoral du cohen gadol.

Rappelons le fait que dans parashat Terouma, Hashem avait convié, par l'intermédiaire de Moshé, l'ensemble des bnei Israel, y compris les PRINCES D'ISRAEL, à participer à la construction du MISHKAN (sanctuaire) et à apporter l'ensemble des matériaux qui vont servir à la construction de ce dernier. Parmi ces matériaux, nous distinguons des matières simples comme le bois ou le cuivre, mais également des matières précieuses comme l'or ou les pierres précieuses.

Les « pierres de shoham et de milouim » (avnei shoham véavnei milouim). Ces pierres, selon 'hazal, ont été données aux « Princes d'Israël ». Elles étaient « tombées du ciel » et avaient été données aux « Princes d'Israël ». (En effet, lors de la tombée de la manne, les princes d'Israël avaient également trouvé ces magnifiques pierres précieuses.)

Pour revenir au verset de notre parashat (וְהִנְשָׂאֵם הַבְּיָאוּ אֶת אֲבְנֵי הַשֹּׁהַם וְאֶת אֲבְנֵי הַמִּלֻּיִם: לְאִפּוֹד וְלַחֹשֶׁן), nous constatons que le mot «PRINCE», "nessiim" est écrit sans « Youd ». Rashi nous explique que les PRINCES D'ISRAEL ont manqué de zèle dans leurs donations pour la construction du mishkan.

En effet, ils se sont dit : *"Que les bnei Israel apportent leur donation et nous, nous compléterons ce qu'il manque"*. En fin de processus de collecte des matériaux demandés par Hashem, les PRINCES D'ISRAEL ont finalement amené les pierres précieuses de Shoham et les pierres de Milouim. Rashi nous explique que même s'ils ont fini par finalement apporter ces pierres précieuses, malgré tout, les PRINCES D'ISRAEL ont faibli dans leur approche vis-à-vis d'Hashem. En agissant de la sorte, ils ont montré de façon formelle un manque de zèle et d'empressement dans cette action collective. Aussi, le "youd" du mot NESSIIM a été retiré du texte.

QUESTION

Le Zera Shimson pose la question suivante : "Selon l'explication de Rashi, en quoi le Youd qui a été retiré du mot Nessiim représente-t-il une allusion à leur manque d'empressement et de zèle ? "

REPONSE 1

Pour introduire la première réponse donnée par le Zera Shimshon, rapportons une explication du Orah Haim dans parashat Terouma. Le Orah Haim avait déjà noté, dans la parasha de térouma, une « allusion » au manque de zèle des « princes d'Israël ». En effet, au début de la parasha Terouma, Hashem indique à Moshé la liste des matériaux et produits nécessaires à la construction du temple :

L'éternel parla à Moïse en ces termes:

"Invite les enfants d'Israël à me préparer une offrande de la part de quiconque y sera porté par son cœur, vous recevrez mon offrande.

Et voici l'offrande que vous recevrez d'eux: or, argent et cuivre;

Étoffes d'azur, de pourpre, d'écarlate, de fin lin et de poil de chèvre; peaux de bélier teintées en rouge, peaux de tahach et bois de chittîm; l'huile pour le luminaire, les aromates pour l'huile d'onction et pour la combustion des parfums; Les pierres de choham et pierres à enchâsser, pour l'éphod et pour le pectoral.

auraient dû donc être placées (dans le texte) avant l'or ! Hors, elles sont citées dans la liste des matériaux, après les matériaux les moins nobles, comme les huiles ou les aromates.

Le Orah Haim explique que c'est justement lié au fait que les princes ont manqué de zèle dans leur « donation » que les pierres précieuses de shoham ont été citées en dernier. Nous déduisons d'ici une grande « leçon » : Hashem ne regarde pas « le montant » du don, Hashem « valorise » surtout avec quel cœur et avec quel empressement le « don » a été réalisé. Quand bien même les pierres précieuses sont nobles et majestueuses, elles sont placées à la toute fin de la liste des matériaux. Un pauvre qui réalise un « petit don » avec un cœur entier a plus de valeur qu'une personne qui réalise un don d'une grande valeur, sans cœur et sans empressement.

Dans la continuité de cette approche du Hessed formulée par le Orah Haim, le Zera Shimshon développe une idée qui se rapproche de l'idée du Orah Haim. Il rapporte le Talmud Menahot (29b) :

"אלה תולדות השמים והארץ בהבראם" (בראשית ב, ד), אל תקרי (תקרא) "בהבראם" אלא: בה"י בראם את השמים והארץ, הוי אומר: העולם הזה (השמים והארץ) נברא בה"י, והעולם הבא ביו"ד.

Le Talmud précise que ce monde-ci a été créé avec la lettre « Hé » alors que le monde futur a été créé avec la lettre « Youd »

Le Zera Shimshon explique que les Bné Israel avaient rapporté des pierres précieuses qui étaient en fait un « cadeau » du ciel. Ces pierres venaient directement du monde d'en haut, du monde futur (représenté par la lettre YOUD). Aussi, Hashem retire du mot NESSIIM (prince), la lettre YOUD comme pour dire : « **Quand bien même, vous avez apporté des pierres précieuses provenant directement du OLAM HABA** », vous ne les avez pas pris « **de vos propres deniers** ». Vous avez reçu ces pierres « de façon gratuite ». Aussi, votre mérite est « plus petit » que les bnei israel qui ont apporté des matériaux (surement moins nobles), des « donations », directement ponctionnées de « leurs propres deniers ».

Le Hayé Adam rapporte qu'un homme doit s'efforcer de ne pas réaliser de « mitsva » à partir de choses « gratuites » (il précise que le Zohar est exigeant sur ce sujet). Aussi, il est plus valorisant d'offrir un Hashem « un don » pour lequel l'homme s'est investi et acquis à la sueur de son front qu'un « don » reçu en héritage (de façon gratuite), quand bien même ce « don » vient directement du « OLAM HABA » (l'endroit le plus saint) !

A noter (légère digression), concernant l'association du « YOUD » et du « OLAM HABA », la parasha Shélah Léha qui relate le récit des explorateurs indique que Moshé a rajouté un « YOUD » au nom de « Josué » (qui devient YEHOSHOUA)

אלה שמות האנשים אשר שלח משה לתור את הארץ ויקרא משה להושע בן נון יהושע.

Le Orah Haim explique que c'est justement pour protéger Josué. La protection via le rajout du « YOUD » indiquait :

« Protège ton monde FUTUR (représenté par le YOUD) et ne t'associe pas à la médisance des explorateurs qui par leur médisance mettent en péril LEUR PROPRE MONDE FUTUR »

REPONSE 2 (déjà évoquée dans le BNEI SHIMSHON TEREUMA)

Les Mefarshim nous rapportent que celui qui réalise la tsédaka de cette façon pure et de façon discrète « sanctifie » le nom d'Hashem.

En effet si nous analysons le nom d'Hashem יהוה

- Le Premier "hé" représente la main du pauvre (les cinq doigts de la main)
- Le Second "hé" représente la main de celui qui donne la tsédaka
- Le "YOUD" représente la pièce de tsédaka (le youd est assimilé à une sorte de « point », telle une « pièce » de tsédaka)
- Le "VAV" représente le bras du pauvre qui s'étend pour recevoir la pièce

De là, nous voyons que le nom d'Hashem illustre parfaitement la réalisation de la mitsva de tsédaka : La pièce, la main qui donne, le bras qui s'étend pour recevoir, enfin, la main qui reçoit.

Ainsi, c'est parce que les NESSIIM ont manqué d'empressement et de zèle dans la TSEDAKA (dons pour la construction du Mishkan) que, « mesure pour mesure », le "Youd" qui représente « la pièce de TSEDAKA » n'apparaît plus dans leur nom.

Par ailleurs, de là, nous pouvons probablement comprendre pourquoi le YOUD du mot וְיָ qui se trouve dans les boîtiers des téfilines du bras doit se trouver « proche » du cœur. Ceci, pour nous enseigner que celui qui donne la tsédaka, représentée par le YOUD doit le faire avec un cœur entier et plein.

CONCLUSION

Nous apprenons des explications du Orah Haim et du Zera Shimshon deux fondements importants dans le Hessed : La générosité ne se mesure pas à la valeur d'un « chèque » ou au nombre de zéro associé au montant du don. Il se mesure selon deux critères : L'intensité du cœur et l'empressement montré pour la mitsva. D'autre part, lorsque nous réalisons la tsédaka (représenté par le YOUD du nom d'HASHAM) ou le hessed, efforçons de partager et donner de l'argent ou des objets que nous avons acquis à la sueur de notre front. Quand bien même les pierres précieuses étaient extraordinaires et quand bien même venaient-elles directement du OLAM HABA (représenté par le YOUD), les « donations » des bnei Israël avaient plus de « valeur » aux yeux d'Hashem que les « donations » des « PRINCES D'ISRAEL » car ces « donations » avaient été acquises avec labeur et efforts.

RABBI HAIM BEN ATTAR



**BNEI
OR AHAIM**

אלה הדברים אשר צוה יהוה לעשות אתם.
ששת ימים תעשה מלאכה וביום השביעי יהיה לכם קדש שבת שבתון ליהוה כל העשה בו מלאכה יומת.
לא תבערו אש בכל משבתיכם ביום השבת
ויאמר משה אל כל עדת בני ישראל לאמר: זה הדבר אשר צוה יהוה לאמר.
קחו מאתכם תרומה ליהוה פל נדיב לבו יביאה את תרומת יהוה: זהב וכסף ונחשת

Moshé convoqua toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : "Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'observer.

Pendant six jours on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Éternel; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort.

Vous ne ferez point de feu dans aucune de vos demeures en ce jour de repos."

Moïse parla en ces termes à toute la communauté d'Israël: "Voici ce que l'Éternel m'a ordonné de vous dire:

'Prélevez sur vos biens une offrande pour l'Éternel; que tout homme de bonne volonté l'apporte, ce tribut du Seigneur: de l'or, de l'argent et du cuivre; etc.

Moshé rassemble le peuple d'Israël et énonce à nouveau le commandement du Chabbath. Puis, il lui transmet l'obligation de construire le Tabernacle (Mishkan) dont D.ieu lui a donné la description (dans les sections Térouma et Tétsavé). Moshé (sous ordre d'Hashem) va faire un appel au don pour la construction du mishkan.

Le peuple répond à cet appel et fait don, avec générosité, de tous les matériaux nécessaires : de l'or, de l'argent, du bronze, des tissus pourpre, bleu azur, et écarlate, des peaux, du bois, de l'huile d'olive, et des pierres précieuses.

Le Or Ahaim s'étonne : le verset commence en disant « voici les choses qu'Hashem a ordonné de faire », dans la suite du verset, nous comprendrons que cela correspond à l'appel au don pour le Mishkan. Seulement entre ces versets, la torah place le commandement du shabbat. Pourquoi le placer ici ? D'autant que le shabbat est une mitsva qui a déjà été enseigné. Pourquoi le placer ici ?

Le Or Ahaim explique (voir talmud orayot) que celui qui fait la avoda zara (l'idolâtrie) équivaut à renier toute la torah. Aussi, avec la faute du veau d'or, le peuple d'Israel a en quelque sorte renier toute la torah. Pour réparer cela, il faut donc « réparer » toutes les composantes de la torah. La réparation semble inaccessible !

Seulement, le midrash nous enseigne que « *tout celui qui respecte le shabbat, toutes ces fautes sont pardonnées* »

Aussi, le Or Ahaim nous explique qu'Hashem à travers l'invitation au shabbat, invite le peuple d'Israel à utiliser le shabbat comme procédure de réparation de la faute du veau d'or.

C'est pour cela, que juste après ce commandement, la torah invite le peuple à la mitsva de la constitution du Mishkan, là même où va résider la présence divine. Aussi, pour que la présence divine s'installe entre guillemet dans le Mishkan, il faut que le peuple d'Israel ait finalisé le processus de réparation de la faute du veau d'or. Le remède pour permettre cela est de respecter shabbat dans le plus grand des respects et des honneurs.

Nous voyons d'ici la force du shabbat !!

PA'HAD DAVID

Vayakhel-Pékoudé



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Abaron Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Moché convoqua toute la communauté des enfants d'Israël, et leur dit : Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'observer. Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Éternel ; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort. » (Chémot 35, 1-2)

« Prélevez sur vos biens une offrande pour l'Éternel ; que tout homme de bonne volonté l'apporte, ce tribut du Seigneur : de l'or, de l'argent et du cuivre. » (Chémot 35, 5)

La section de Vayakhel s'ouvre par l'ordre donné par Moché au peuple juif, relatif au respect du Chabbat. En dépit du fait que le but essentiel du rassemblement des enfants d'Israël était de les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, nous trouvons cependant que la Torah lui fait précéder la *mitsva* du Chabbat.

Or, comme nous le savons, loin d'être le fruit du hasard, l'ordre narratif de la Torah est, au contraire, très significatif. Ici, notre maître Moché désirait transmettre au peuple juif le message selon lequel, en dépit du fait qu'il les rassemblait à ce moment-là pour les solliciter en faveur de la construction du tabernacle, l'importance considérable de respecter le Chabbat dépassait toutefois cette *mitsva* de charité. Il existe, en effet, des personnes qui, d'un côté, foulent aux pieds la sainteté du Chabbat de manière odieuse, et d'un autre côté, dispensent généreusement l'aumône aux nécessiteux afin de calmer leur conscience. Ces individus se consolent en se disant que s'ils n'observent certes pas le Chabbat, ils se montrent néanmoins particulièrement scrupuleux concernant la *mitsva* de charité. En outre, s'appuyant sur la promesse du verset « la charité sauve de la mort » (Michlé 10, 2), ils se croient à l'abri de toute calamité.

La première fois que notre maître Moché a entretenu les enfants d'Israël au sujet de la *mitsva* de Chabbat, il a voulu leur faire réaliser son importance suprême et ancrer cette conscience dans leur cœur. Nous connaissons le célèbre enseignement du kabbaliste Rav 'Haïm Vital, que son mérite nous protège, selon lequel (Chaarei Kedoucha II, 7), si un homme

maskil LÉDAVID

Importance du respect du Chabbat et de l'étude pratiquée en ce jour



transgresse un interdit, il pourra perdre une *mitsva* qu'il avait accomplie, à l'exception de celle de charité, qui ne peut être perdue. Ici, Moché désirait insister sur le fait que le respect du Chabbat dépassait encore notre devoir de charité, pourtant lui aussi capital. Le Saint béni soit-Il a créé le monde en six jours et s'est reposé le septième, aussi, nous incombe-t-il de respecter la sainteté du Chabbat en consacrant ce jour au Seigneur. Notre récompense sera alors inestimable.

Les ouvrages saints rapportent que lorsque Betsalel a construit le tabernacle, il s'est concentré sur les secrets ésotériques relatifs aux Noms saints, par lesquels l'Éternel a créé le monde durant les six jours de la Création. Etant donné que le tabernacle comprenait ces saints Noms, il fut interdit au peuple juif d'y pratiquer des *melakhot* le jour du Chabbat afin d'éviter de profaner ces derniers. L'arrêt de ces travaux constituait une preuve du caractère crucial du Chabbat, qui dépassait celui de la charité, puisque, en dépit du fait que le tabernacle avait pu être construit grâce aux généreux dons des enfants d'Israël, il leur demeurerait toutefois interdit d'y pratiquer toute *melakha* en ce jour saint, consacré au Seigneur.

Loin de minimiser, à Dieu ne plaise, la valeur considérable de la *mitsva* de charité, ces propos ont uniquement pour but de nous faire prendre conscience de l'importance liée au respect du Chabbat, qu'il nous appartient d'observer avec le plus grand scrupule.

Nos Sages nous enseignent par ailleurs (*Brakhot* 5a) que, s'il arrive un quelconque malheur à un homme, il lui incombe d'examiner scrupuleusement sa conduite afin de déterminer la racine profonde de sa détresse, et que, s'il ne trouve rien de blâmable, il doit attribuer son infortune au manque d'assiduité dans l'étude de la Torah, qui constitue en soi un grave péché. Or, le jour de Chabbat, ce péché est d'autant plus répréhensible que l'homme dispose de plus temps libre, et doit donc, plus particulièrement, s'efforcer de consacrer un moment à l'étude.

25 Adar 5783
18 Mars 2023

1282

Chabbat Para
Chabbat MévarékhinHORAIRES
DE CHABBAT

| | Jérusalem | Tel-Aviv | Haïfa | Paris |
|----------------------|-----------|----------|-------|-------|
| Allumage des bougies | 5:13 | 5:28 | 5:20 | 6:40 |
| Clôture du Chabbat | 6:25 | 6:27 | 6:26 | 7:47 |
| Rabbénou Tam | 7:05 | 7:02 | 7:03 | 8:35 |



HILLOULOT

Le 25, Rabbi Chabtaï Korekh Sfarim (« le relieur »)

Le 26, Rabbi David Halévi, auteur du *Touré Zahav*Le 27, Rabbi Chlomo Eliachiv, le *Léchem*Le 28, Rabbi Moché 'Hévroni, *Roch Yéchiva* de 'HévronLe 29, Rabbi Guerchon Liebmann, *Roch Yéchiva* de *Or Yossef*Le 1^{er} Nissan, Rabbi Chlomo PintoLe 2, Rabbi Chalom Dov, *Admour* de 'Habad



PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha entendues à la table de nos Maîtres

L'avenir d'une usine prédit dans la Torah

Lorsqu'on dit au sujet de quelqu'un qu'il est *Roch Yéchiva*, on veut dire qu'il est le plus estimé parmi tous les Rabbanim de la *Yéchiva*. Le titre de *Av Beth Din* désigne le plus grand de tous les juges du tribunal. A l'inverse, être à la tête des voleurs signifie qu'on est plus ignoble que tous les autres.

En s'appuyant sur cela, Rabbi Moché Yaakov Rabikov *zatsal*, surnommé « le cordonnier », explique cette phrase de la prière du Chabbat : « Tu l'as appelé le plus désirable des jours ». Cela étant, comment savoir s'il s'agit là d'un titre honorifique ou au contraire péjoratif ? Tout dépend de la conduite adoptée par l'homme durant les six jours de la semaine. Si, durant ces jours-là, il étudie la Torah et mène une vie conforme au respect de la Torah et des *mitsvot*, ce titre est honorifique. Mais, s'il perd son temps dans de vaines occupations et se conduit mal, il est dépréciatif. Cette idée se retrouve à travers le verset « Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'observer. Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte » : si durant ces six jours, l'homme se comporte convenablement, alors, le septième sera doté de sainteté, c'est-à-dire qu'il pourra s'y élever encore davantage grâce à la sainteté du Chabbat.

On raconte l'histoire suivante au sujet du 'Hafets 'Haïm *zatsal*. Lors d'un de ses voyages, il arriva dans une ville où se trouvait une gigantesque usine qui employait un grand nombre de ses habitants. Or, son propriétaire, qui n'était pas pratiquant, s'entêtait à la laisser ouverte le Chabbat.

Lorsque le Sage apprit cela, il décida d'aller parler à cet homme pour lui expliquer la gravité de transgresser le Chabbat. Mais le patron lui répondit : « Chaque jour, je gagne 4000 roubles ; vous voudriez que je perde une telle somme chaque Chabbat ? »

Le 'Hafets 'Haïm reprit : « Vous préférez perdre toute votre usine à cause d'une profanation du Chabbat ? N'est-il pas écrit explicitement : "Pendant six jours, on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte" ? C'est pourtant clair. Pourquoi la Torah souligne-t-elle ce que nous faisons toute la semaine et ne se contente-t-elle pas de nous interdire de travailler le Chabbat ? Pour nous enseigner que si nous voulons avoir du travail durant six jours, nous devons l'interrompre le septième. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas non plus travailler durant la semaine !

Mais l'homme lui répondit d'un ton moqueur : « Le Rav pense-t-il vraiment que l'avenir d'une usine dépend d'un verset de la Torah ?! » N'ayant d'autre choix, le 'Hafets 'Haïm prit congé de lui. A peine quelques jours plus tard, les bolchéviques prirent le pouvoir en Russie et s'emparèrent de son usine, tandis qu'il réussit lui-même à leur échapper et, bien que dépourvu de tout, eut miraculeusement la vie sauve. Il envoya alors une lettre au 'Hafets 'Haïm, dans laquelle il reconnut son erreur : « J'ai maintenant appris à mes dépens que vous aviez raison : un verset de la Torah détermine bien le devenir d'une usine ! »



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

Goûter pour la brakha

Voici une anecdote de ma jeunesse, riche en enseignements, concernant mon père :

Un jour, au Maroc, je passais en sa compagnie par le marché. On était en pleine saison d'une certaine plante avec laquelle on préparait un plat de viande très prisé. Bien que Papa ait pris ses distances des plaisirs de ce monde, il avait la coutume de louer et de remercier D.ieu pour toutes Ses créations. De ce fait, il demanda qu'on lui prépare ce plat, afin qu'il puisse réciter la *brakha* de « *Chéhé'héyanou* ».

Lorsqu'on servit à Papa une assiette de ce plat, il n'en goûta que très peu, laissant son assiette presque pleine. Cela ne manqua de nous étonner et nous insistâmes pour qu'il termine son assiette. Mais il ne se laissa pas fléchir, expliquant que le fait de faire la *brakha* de « *Chéhé'héyanou* » et d'en goûter un peu lui avait suffi. Après avoir récité la *brakha* et remercié le Créateur, il n'avait pas besoin de continuer à jouir de ce plat de choix.

Ce détachement des plaisirs de ce monde, qui caractérisait mon père, m'a beaucoup marqué, et je m'efforce en permanence de suivre son exemple et de limiter les plaisirs matériels au profit de ceux de l'esprit.

CHEMIRAT HALACHONE



Quand la médisance entrave le service divin d'autrui

Si on a médit d'un érudit qui remplit les fonctions de décisionnaire de la ville, c'est encore plus grave. Car, outre le fait qu'on a l'obligation de le considérer comme un Sage et de le respecter, puisqu'on doit se plier à ses directives, en le dénigrant, on empêche les autres de servir correctement l'Éternel. En effet, ceux-ci diront : « Pourquoi irions-nous lui exposer nos désaccords, alors qu'il sera incapable de faire l'intermédiaire entre nous ? » Ils s'excluront alors de la communauté et trancheront par eux-mêmes.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

La fibre juive, toujours vibrante dans le cœur

Notre sainte Torah est comparée à l'arbre, comme il est dit : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui s'en rendent maîtres : s'y attacher, c'est s'assurer la félicité. » (*Michlé* 3, 18) Quel est donc le lien entre la Torah et l'arbre ?

En y réfléchissant, je me suis souvenu que, lors de mon enfance, j'ai une fois coupé toutes les feuilles d'un arbre. Je pensais naïvement qu'il allait dépérir. Or, à ma grande surprise, après quelques mois, de nouvelles feuilles vertes, toute fraîches, se mirent à pousser.

Tel est justement le lien entre la Torah et l'arbre : de même qu'un arbre qui a encore ses racines fait naturellement pousser de nouvelles feuilles, même si on lui a coupé les anciennes, la Torah reste toujours ancrée dans le cœur de tout Juif, qu'il en soit conscient ou non. Aussi, même celui qui se comporte comme un mécréant peut un jour soudain revenir vers son Père céleste.

D'ailleurs, il existe de nombreuses personnes qui, durant toute l'année, vivent de manière dépravée et n'ont aucun lien avec le judaïsme, mais qui, arrivé Kippour, jeûnent et se rendent à la synagogue. Ce comportement prouve que la fibre juive vibre encore en eux. Un Juif, serait-il très éloigné du respect des *mitsvot*, reste toujours attaché à ses racines, et il est impossible de savoir quand il connaîtra un éveil et reviendra vers son Père céleste.



à MÉDITER

Se renforcer et mériter la bénédiction

Logiquement, il serait naturel que chacun d'entre nous se sente constamment redevable envers le Créateur, qui fait tant pour lui, dans l'esprit du verset : « Que ferai-je pour l'Eternel en retour de toutes Ses bontés pour moi ? » Mais, si nous devons réellement Lui rendre la pareille, nous ne pourrions le faire, même dans une infime proportion. D'ieu, conscient de nos limitations, ne l'exige pas de nous. Pourtant, Il nous demande une chose : de nous aimer les uns les autres !

Aussi, sommes-nous en droit de négliger Sa requête ?

Le 'Hafets 'Haïm illustre cette idée par une parabole.

L'homme le plus riche du monde avait plusieurs fils. Tant qu'ils mangeaient à la table de leur père, ils ne manquaient de rien et n'avaient aucun souci. Mais ils grandirent, devinrent indépendants et se lancèrent dans le commerce.

Avec l'aide de D'ieu, leurs entreprises furent couronnées de succès. Cependant, la jalousie régnait entre eux : au lieu de se réjouir de la réussite de ses frères, chacun ne cessait de réfléchir à la manière de les dépasser.

Un jour, un Sage s'adressa ainsi à eux : « Je ne vous comprends pas : pourquoi vous fatiguez-vous tellement, du matin au soir, à tenter d'augmenter toujours plus votre richesse ? Allez-vous continuer toute votre vie cette course après l'argent, cette concurrence ? Un jour, ce sera l'un d'entre vous qui l'emportera, et le lendemain, un autre. Si vous étiez intelligents, vous vous aimeriez les uns les autres et chacun ne chercherait que le bien de son prochain ; vous réjouiriez alors votre père, qui vous comblerait de ses trésors, et vous n'auriez pas besoin de travailler du tout ! Car il a largement de quoi répondre à tous vos besoins sur plusieurs générations. »

Le Saint béni soit-Il, Roi des rois, détient la grandeur, la force et la majesté. L'univers entier Lui appartient, et Il a le pouvoir de déverser Son abondance sur qui Il désire. Si nous trouvons grâce à Ses yeux, nous ne manquerons de rien, puisqu'Il comblera tous nos besoins, ainsi que ceux de nos enfants et de toute notre descendance, sans que cela représente pour Lui la moindre peine.

Mais que faire pour trouver grâce à Ses yeux ?

Une seule petite chose, très simple : aimer tout Juif ! Alors, toutes les portes célestes s'ouvriront devant nous, et nous jouirons de la multitude des trésors du Roi des rois, nous et nos enfants, à jamais !



en PERSPECTIVE

Le visage, reflet de l'intérieur

Lorsque Moché termina de parler aux enfants d'Israël, la Torah précise qu'ils sortirent « de devant Moché ».

Rabbi Eliahou Lopian explique le sens de ces mots. Selon l'expression d'un homme, sa conduite et sa façon de marcher, il est possible de deviner d'où il vient. Si on voit quelqu'un en proie à une agitation anormale et qui affiche un air fier, on peut en déduire qu'il vient de quitter une taverne, où il s'est enivré. A l'opposé, si on voit quelqu'un au visage sérieux, qui marche posément, on pourra savoir qu'il vient de quitter un lieu de Torah et de crainte du Ciel. Tel est le sens de la précision du verset : il était évident que les enfants d'Israël venaient de quitter Moché.



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage Des hommes de foi, biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Les familles Miara et Zerbib habitaient des maisons mitoyennes à Mogador. Tandis que la famille Miara était empreinte de confiance dans les Sages et faisait partie des fidèles de Rabbi 'Haïm, la famille Zerbib, en revanche, n'avait pas ce mérite.

Après une journée bien remplie et pleine d'émotions durant laquelle la fille de la famille Miara avait donné naissance à un garçon, toute la maisonnée s'était couchée épuisée et dormait profondément.

C'est alors que Rabbi 'Haïm fit un rêve dont il se réveilla en sursaut. Il se leva et courut chez les Miara. Il frappa à la porte mais n'obtint aucune réponse. Personne n'entendait. Cependant, le *Tsaddik* ne baissa pas les bras. Il frappa, frappa jusqu'à ce que la porte s'ouvrît. Le *Tsaddik* ordonna à la famille de prendre quelques effets et de sortir immédiatement de la maison, sans perdre une minute. Tout le monde devait quitter les

lieux, sans oublier le nourrisson.

De là, il se rendit chez la famille Zerbib. Il leur fit la même injonction mais ils refusèrent de s'y soumettre.

« Qu'est donc ce rêve que vous avez fait ? Pourquoi sortirions-nous de chez nous en pleine nuit ? Est-ce plus sûr à l'extérieur ? Les rêves ne veulent rien dire ! Notre maison est notre forteresse, nous ne la quitterons pas ! » lui répondirent-ils.

Rabbi 'Haïm insista tant et plus, mais sans résultat.

Quand il vit qu'ils restaient sourds à ses avertissements, Rabbi 'Haïm les abandonna et retourna chez les Miara. Il les aida à se préparer et à quitter l'appartement. Il resta toute la nuit avec eux jusqu'au lever du jour.

Le lendemain, le *Tsaddik* retourna avec la famille Miara à leur domicile. En passant près de la maison des Zerbib, ils virent un grand attroupement. C'est alors que la raison de leur sortie de cette

nuit devint claire : durant la nuit, le bâtiment s'était effondré. Tous ceux qui s'y trouvaient furent blessés. Le père de la famille Zerbib avait été tué et enseveli sous les décombres.

Face à cette tragédie, Rabbi 'Haïm s'affligea de ne pas s'être davantage entêté à convaincre la famille Zerbib. La veuve, sentant son désarroi, l'assura qu'il n'avait aucune responsabilité dans ce qui était arrivé. Il avait fait son devoir. C'était son mari qui n'avait pas voulu donner foi aux paroles et au rêve du *Tsaddik*.

Dans ces moments difficiles, Rabbi 'Haïm se tint aux côtés de la famille Zerbib. Il les encouragea par des paroles de consolation et les soutint financièrement pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'ils se remettent de leurs blessures et puissent assurer eux-mêmes leur subsistance. Par la suite, ils quittèrent Mogador et partirent s'installer à Alger, près de la famille du défunt.

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !